

Travail de fin d'études / Projet de fin d'études : Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie : connaissance, intérêt et implication du citoyen wallon

Auteur : Vanhove, Emilie

Promoteur(s) : Paquet, Pierre

Faculté : Faculté des Sciences appliquées

Diplôme : Master en ingénieur civil architecte, à finalité spécialisée en ingénierie architecturale et urbaine

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/14515>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie : connaissance, intérêt et implication du citoyen wallon

Travail de fin d'études réalisé en vue de l'obtention du grade de
Master Ingénieur Civil en Architecture, à finalité
par Emilie VANHOVE



Université de Liège – Faculté des Sciences Appliquées

Ingénieur Civil Architecte, Master II

Année académique 2021-2022

Promoteur : Pierre PAQUET

Jury : Catherine ELSEN – Jacques TELLER

Président du jury : Pierre LECLERCQ

Remerciements

J'aimerais particulièrement remercier mon promoteur, Pierre PAQUET, pour son encadrement et son soutien, ainsi que pour la confiance qu'il a placée en moi lors de la réalisation de cette étude.

Je tiens également à remercier Catherine ELSÉN et Jacques TELLER qui ont accepté de faire partie de mon jury et qui liront ce mémoire. Je remercie particulièrement Catherine ELSÉN pour ses conseils et son aide précieuse à la réalisation du questionnaire.

Je remercie aussi Mario COOLS pour ses conseils en matière de traitement statistique des données récoltées lors de l'enquête en ligne.

Je souhaite ensuite remercier Philippe BUXANT et Alain DELCHEF, pour avoir accepté de me rencontrer afin de répondre à mes questions et de m'aiguiller dans ma recherche.

Je tiens aussi à remercier la présidente de l'asbl *Qualité-Village-Wallonie*, Isabelle DALIMIER, ainsi que toute son équipe, pour les conseils et les avis au sujet du questionnaire en ligne avant sa publication, et pour la diffusion de ce questionnaire sur leurs réseaux, sur leur site internet et dans une newsletter à destination de leurs abonnés. Merci aussi à Anne-Catherine BIOUL et Alexandra VANDEN EYNDE de l'asbl *Espace environnement* pour avoir accepté de diffuser le questionnaire sur leur site internet.

Merci à Dominique ALBANESE, Echevin du Patrimoine de Tinlot, pour ses explications et la documentation qu'il m'a fournie en début de recherche (inventaire, liens internet), ainsi qu'à Serge SCHMITZ, Professeur à l'Université de Liège dans le Département de géographie, Service de géographie rurale, pour la documentation fournie au sujet de l'enquête qu'il a réalisée sur le patrimoine local.

Enfin, pour leurs réponses, leurs partages et leurs avis, je tiens tout particulièrement à remercier le nombre impressionnant de participants à mon enquête en ligne, sans qui cette étude n'aurait pas été réalisable.

Résumé

Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie (PPPW) est un volet dissimulé de notre patrimoine mais qui participe tout de même à la création de notre identité locale wallonne. S'il s'agit d'un sujet d'actualité depuis de nombreuses années, le Petit Patrimoine reste un sujet méconnu qu'il convient de revaloriser aux yeux de la population afin d'éviter sa disparition.

Ce mémoire porte sur l'étude de l'avis des citoyens wallons en matière de Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, et cherche plus particulièrement, d'une part, à déterminer le niveau de connaissance et d'intérêt des citoyens wallons envers leur Petit Patrimoine et, d'autre part, à analyser l'implication des citoyens pour établir des pistes d'amélioration dans la gestion du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, et plus précisément dans la manière dont l'information à ce sujet est dispensée aux Wallons. L'étude est basée sur une enquête en ligne, sous la forme d'un questionnaire diffusé à un échantillon de la population wallonne via les réseaux sociaux, qui a su collecter un total de 965 réponses.

Les résultats obtenus grâce à cette enquête soulignent un manque de connaissances très important au sein de la population wallonne, et un déficit de formation dans les écoles qui devrait être corrigé. Par ailleurs, la plupart des citoyens manifestent un certain intérêt à cet égard et seraient prêts à participer davantage si les mesures d'actions et d'information étaient renforcées et améliorées. Cette recherche a donc permis, sur base de l'opinion des citoyens, de déterminer les différentes démarches à mettre en place en regard de leur efficacité et de leur popularité au sein de la population. Ce sont les démarches plutôt actives, ludiques et dynamiques qui ont rencontré le plus de succès : l'intégration du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie dans des promenades, circuits touristiques et événements, ainsi que le repérage de ces éléments *in situ*, par des fiches explicatives et un signe visuel spécifique, sont des démarches qui semblent être pertinentes pour mettre en évidence ces biens méconnus. Enfin, l'enquête met en lumière quelques freins à l'implication des citoyens dans des actions d'entretien, de mise en valeur et de restauration d'éléments de PPPW. Ces freins sont en lien direct avec le manque de connaissance en la matière, auquel il est primordial de remédier.

L'enquête ouvre donc la voie vers de nouvelles pistes de réflexion sur la manière de mieux gérer le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie car sa promotion et sa valorisation aux yeux de la population conduira indéniablement à une meilleure protection.

Mots clés :

Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, PPPW, connaissance, intérêt, information, sensibilisation, démarches, implication, participation citoyenne.

Abstract

This report focuses on elements that constitute the « *Small Popular Heritage of Wallonia* », which is called in french the « *Petit Patrimoine Populaire de Wallonie* » (PPPW).

The PPPW is a hidden part of our heritage but still contributes to the creation of our walloon local identity. Although it has been a topical subject for many years, the PPPW remains an unknown topic that should be revalued in order to avoid its disappearance.

This report focuses on the study of the opinion of walloon citizens regarding the PPPW, and seeks more particularly on the one hand, to determine the level of knowledge and interest of Walloon citizens towards their PPPW, and, on the other hand, to analyse the involvement of citizens in establishing ways of improving the management of the PPPW, and more precisely in the way in which information on this subject is provided to the Walloons. The study is based on an online survey, which was distributed to a sample of walloon population via social networks and collected a total of 965 responses.

The results obtained from this survey highlight a very significant lack of knowledge among the walloon population, and a deficit of information in schools that should be corrected. Moreover, most citizens show some interest in their PPPW and would be willing to participate more if action and information measures were strengthened and improved. This research has therefore made it possible, on the basis of citizens' opinion, to determine the different approaches to be implemented in terms of effectiveness and popularity among the population. Rather active, playful and dynamic approaches have been the most successful: the integration of the PPPW in walks, tourist circuits and events, as well as the identification of these elements on site, by explanatory sheets and a specific visual sign, are steps that seem to be relevant to highlight these unknown elements. Finally, the survey highlights a number of obstacles to the involvement of citizens in actions to maintain, enhance and restore PPPW elements. These obstacles are directly related to the lack of knowledge in this area, which must be remedied.

The survey thus opens the way to new avenues for reflection on how to better manage the PPPW, because its promotion and its valorization will undeniably lead to a better protection.

Keywords :

Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, PPPW, knowledge, interest, information, awareness, approaches, involvement, citizen participation.

Table des matières

Remerciements	i
Résumé	ii
Abstract	iii
Table des figures	viii
Table des tableaux	xi
0. Introduction	3
0.1. Contexte	3
0.2. Problématique et description de l'étude	4
0.2.1. Questions de recherche	4
0.2.2. Objectifs et sous-objectifs	4
0.2.3. Echelle de l'étude	5
0.3. Structure du corps du texte.....	5
1. Etat de l'art	9
1.1. Généralités	9
1.1.1. Patrimoine	9
1.1.2. Conservation.....	10
1.1.3. Restauration, réhabilitation et rénovation.....	11
1.2. Petit Patrimoine Populaire de Wallonie	12
1.2.1. Définition	12
1.2.2. Subsidés.....	12
1.2.3. Prise en charge à l'échelle de la Wallonie	14
1.2.4. Considérations actuelles	18
1.2.5. Inventaires.....	19
1.2.6. Intervenir sur le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie	20
1.3. Base légale : Code Wallon du Patrimoine	24
1.4. Travail de recherche antérieur	25
1.4.1. Enquête sur le patrimoine local, Serge SCHMITZ & Lauriano PEPE – QVW	25
1.5. Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie en images	27
2. Méthodologie	33
2.1. Organisation du travail	33
2.1.1. Etape 1 : Questions de recherche	33
2.1.2. Etape 2 : Récolte des données	33
2.1.3. Etape 3 : Interprétation des résultats	34

2.1.4. Etape 4 : Synthèse et rédaction.....	34
2.2. Questionnaire.....	35
2.2.1. Détails du questionnaire	35
2.2.2. Réalisation du questionnaire.....	36
2.2.3. Diffusion du questionnaire	42
3. Traitement des données	47
3.1. Plateformes de traitement.....	47
3.2. Etape 1 : Profils des répondants.....	49
3.2.1. Distribution des profils des répondants	49
3.2.2. Pondération des données en fonction des profils	49
3.3. Etape 2 : Transcription des données	51
3.3.1. Homogénéité des données.....	51
3.3.2. Codage des données	51
3.4. Etape 3 : Tri des données	58
3.4.1. Tri à plat.....	58
3.4.2. Tri croisé	59
3.4.3. Traitement statistique	60
4. Résultats	63
4.1. Connaissance du PPPW	63
4.1.1. Information jugée suffisante	64
4.1.2. Information jugée insuffisante	68
4.2. Intérêt porté au PPPW	71
4.3. Information et sensibilisation.....	72
4.4. Implication des citoyens dans le PPPW	82
4.5. Facteurs influençant les résultats – Croisement des variables d’enquête avec	85
les variables de profil.....	85
4.5.1. Influence de l’âge	86
4.5.2. Influence du genre.....	87
4.5.3. Influence de la province	91
4.5.4. Influence de la zone d’habitat	93
4.5.5. Influence du niveau de diplôme	94
5. Discussion	99
5.1. Information à améliorer	99
5.2. Mesures à développer	100
5.3. Implication des citoyens à encourager.....	101

5.4. Comparaison avec le travail de recherche de PEPE & SCHMITZ	102
5.5. Vérification des hypothèses	102
6. Conclusions	105
6.1. Résumé de l'étude.....	105
6.2. Constat général	106
6.3. Apports, limites et perspectives	107
6.3.1. Apports de l'étude.....	107
6.3.2. Limites de l'étude	107
6.3.3. Perspectives liées à l'étude	108
Bibliographie.....	111
Annexe 1 : Etat de l'art	117
1.a. Liste détaillée des 17 thèmes du PPPW selon la Région Wallonne.....	117
1.b. Formulaire de demande de subvention PPPW à la Région Wallonne	122
1.c. Formulaire de recensement des éléments de PPPW – Commune de Hamois.....	125
1.d. Exemple de fiche de recensement – Kiosque à Durbuy.....	128
1.e. Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du Code wallon du Patrimoine, 31 janvier 2019.....	130
1.f. Résultats de l'enquête sur le patrimoine local.....	133
Annexe 2 : Questionnaire	137
Annexe 3 : Traitement des données	151
3.a. Codes Excel	151
Poids des différents profils.....	151
Questions fermées à réponse unique (oui/non)	151
Questions fermées à réponse unique (Echelle Likert)	151
Questions à choix multiples	151
Questions ouvertes : Connaissances du PPPW – Définition	152
3.b. Traitement statistique.....	153

Table des figures

Figure 1 – Réverbère, Brûly (Groupe de Travail Patrimoine, s.d.).....	3
Figure 2 – Pompe à eau, Philippeville (Portail Wallonie, s.d.).....	3
Figure 3 – Potale, Liège (Les potales, s.d.).....	3
Figure 4 – Catégories de patrimoine en Wallonie (PAQUET, 2020).....	10
Figure 5 – Principales missions de l’AWaP (AWaP, s.d.).....	14
Figure 6 – Extrait du site internet crée par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW, 2020).....	16
Figure 7 – Localisation des différentes équipes de la FRW (FRW, 2020).....	17
Figure 8 – Photo du Chêne Maillard après la tempête Eunice (RTL, 2022).....	18
Figure 9 – Réactions des Thudiens sur les réseaux sociaux (Illustration personnelle basée sur les commentaires Facebook et les interviews réalisées par RTL Info).....	18
Figure 10 – Carte du recensement (DGO4, s.d.).....	20
Figure 11 – Exemple d’élément recensé : Kiosque de Durbuy (DGO4, s.d.).....	20
Figure 12 – Profils des répondants (PEPE & SCHMITZ, 2020).....	26
Figure 13 – Fontaine de la vieille conduite, Froidchapelle.....	27
Figure 14 – Orgue de Saint-André, Rixensart.....	27
Figure 15 – Barrière du cimetière Herbais, Jodoigne.....	27
Figure 16 – Poteau indicateur, Orp-Jauche.....	27
Figure 17 – Chasse-roues, Jodoigne.....	27
Figure 18 – Lanterne, Hannut.....	27
Figure 19 – Girouette du Château des Viviers, Jurbise.....	28
Figure 20 – Perron, Jalhay.....	28
Figure 21 – Aubette, Spa.....	28
Figure 22 – Ancre, Jodoigne.....	28
Figure 23 – Bunker, Stoumont.....	28
Figure 24 – Alignement de saules têtards, Brunehaut.....	28
Figure 25 – Meule de moulin en pierre, Tournai.....	29
Figure 26 – Vitraux Saint-Augustin de l’église Saint-Pierre, Rixensart.....	29
Figure 27 – Serres du parc Quatre-Heures, Spa.....	29
Figure 28 – Embarcadère de l’étang Solvay, La Hulpe.....	29
Figure 29 - Ancienne forge, Quévy.....	29
Figure 30 – Organisation du travail (Illustration personnelle).....	33
Figure 31 – Phases réalisées lors de la récolte des données (Illustration personnelle).....	34
Figure 32 – Interface du calculateur de taille d’échantillon (CheckMarket, Medallia, 2021).....	36
Figure 33 – Exemple de question fermée à réponse unique issue du questionnaire.....	36
Figure 34 – Exemple d’échelle Likert issue du questionnaire.....	37
Figure 35 – Exemple de question ouverte issue du questionnaire.....	37
Figure 36 – Exemple de question à choix multiple issue du questionnaire.....	38
Figure 37 – Structure globale du questionnaire (Illustration personnelle).....	41
Figure 38 – Extrait du tableau récapitulatif des groupes Facebook sollicités (Tableur Excel personnel).....	43
Figure 39 – Exemples de publications et partages de l’enquête sur des groupes Facebook (Depuis Facebook).....	43
Figure 40 – Publication de l’enquête sur la page Facebook de Qualité-Village-Wallonie (Depuis Facebook).....	44

Figure 41 – Publication de l’enquête sur le site internet d’Espace Environnement (Espace Environnement, s.d.)	44
Figure 42 – Extraits de la visualisation globale des résultats de l’enquête (Depuis Google Form)	47
Figure 43 – Extrait de Google Form permettant le téléchargement des données au format .csv	48
Figure 44 – Extrait du fichier .csv extrait de Google Form	48
Figure 45 – Distribution des profils des répondants (D’après les résultats de l’enquête).....	49
Figure 46 – Application des poids aux répondants (Tableur Excel personnel, d’après les résultats de l’enquête)	51
Figure 47 – Traitement des questions fermées binaires à réponse unique (Tableur Excel personnel, d’après les résultats de l’enquête).....	52
Figure 48 – Traitement des questions fermées à échelle Likert (Tableur Excel personnel, d’après les résultats de l’enquête)	52
Figure 49 – Traitement des questions à choix multiples (Tableur Excel personnel, d’après les résultats de l’enquête)	53
Figure 50 – Traitement de la question ouverte concernant la connaissance du PPPW et de sa définition (Tableur Excel personnel, d’après les résultats de l’enquête)	55
Figure 51 – Exemple de définitions validées ou non (Illustration personnelle, d’après les résultats de l’enquête)	56
Figure 52 – Extrait du site internet permettant de générer des nuages de mots (NuagesDeMots.fr, 2022).....	57
Figure 53 – Exemple de regroupement de réponses sous la forme de graphique (Illustration personnelle, d’après les résultats de l’enquête).....	59
Figure 54 – Combinaisons possibles entre les différentes variables (Illustration personnelle).....	60
Figure 55 – Graphique de la connaissance de l’existence du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	64
Figure 56 – Graphique de la connaissance de la définition du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	64
Figure 57 – Graphique du sentiment d’information au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	64
Figure 58 – Catégories d’information (illustration personnelle).....	65
Figure 59 – Graphique des contextes de l’information des citoyens au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	66
Figure 60 – Graphique du contexte de l’information en fonction de l’intérêt (D’après les résultats de l’enquête)	67
Figure 61 – Catégories des raisons du manque d’information (illustration personnelle).....	68
Figure 62 – Graphique des raisons présumées du manque d’informations des citoyens au PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	70
Figure 63 – Graphique de l’intérêt des citoyens au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	71
Figure 64 – Graphique de l’intérêt suscité par les différents thèmes de PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	72
Figure 65 – Graphique de la volonté de renforcer les démarches d’information et de sensibilisation (D’après les résultats de l’enquête)	73
Figure 66 – Nuage de mots – Réponses défavorables (D’après les résultats de l’enquête)	74
Figure 67 – Nuage de mots – Réponses favorables (D’après les résultats de l’enquête)	75
Figure 68 – Catégories de démarches (illustration personnelle)	76

Figure 69 – Graphique de la préférence des citoyens pour les différentes démarches proposées (D’après les résultats de l’enquête)	79
Figure 70 – Bouclier bleu – Hôtel de Ville de Charleroi – Monument classé (Wikipedia, 2022).....	80
Figure 71 - Schéma du degré d'implication croissant des actions testées dans l'enquête (illustration personnelle).....	82
Figure 72 – Graphique de l’implication des citoyens dans des actions liées au PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	83
Figure 73 - Catégories de raisons du manque d'implication (illustration personnelle)	83
Figure 74 – Raisons du manque d'implication des citoyens dans le PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	84
Figure 75 – Evolution de l'intérêt en fonction de l'âge (D’après les résultats de l’enquête).....	86
Figure 76 – Evolution de la volonté de renfort en fonction de l'âge (D’après les résultats de l’enquête)	86
Figure 77 – Fraction de la population ayant déjà réalisé différents types d'initiatives envers le PPPW, en fonction de l’âge (D’après les résultats de l’enquête)	87
Figure 78 – Démarches préférées des citoyens selon leur genre (D’après les résultats de l’enquête)	88
Figure 79 - Répartition de la volonté de participation des citoyens à des démarches en lien avec le PPPW en fonction du genre (D’après les résultats de l’enquête)	89
Figure 80 –Fraction de la population ayant déjà réalisé différents types d'initiatives envers le PPPW, en fonction du genre (D’après les résultats de l’enquête).....	90
Figure 81 – Intérêt en fonction de la province (D’après les résultats de l’enquête)	91
Figure 82 – Intérêt en fonction de la zone d'habitat (D’après les résultats de l’enquête)	93
Figure 83 – Volonté de renfort des démarches en fonction de la zone d'habitat (D’après les résultats de l’enquête)	93
Figure 84 - Fraction de la population ayant déjà réalisé des actions sur le PPPW, en fonction de la zone d'habitat (D’après les résultats de l’enquête)	94
Figure 85 - Fraction de la population qui connaît le PPPW, en fonction du niveau de diplôme (D’après les résultats de l’enquête)	94
Figure 86 - Intérêt en fonction du niveau de diplôme (D’après les résultats de l’enquête)	95

Table des tableaux

Tableau 1 – Caractéristiques du recensement par province (d’après Portail Wallonie, s.d.)	21
Tableau 2 – Comparaison du recensement entre les différentes provinces (d’après Portail Wallonie, s.d.)	21
Tableau 3 – Fraction des différents profils dans la population wallonne (STATBEL, 2021)	50
Tableau 4 – Fraction des différents profils dans l’échantillon (D’après les résultats de l’enquête)	50
Tableau 5 – Poids des différents profils à appliquer aux réponses de l’enquête (D’après STATBEL, 2021 et les résultats de l’enquête).....	50
Tableau 6 - Exemple de tri à plat pour la question de l’intérêt des citoyens au sujet du PPPW (Composition personnelle, d’après les résultats de l’enquête)	58
Tableau 7 - Exemple de regroupement des réponses (Composition personnelle, d’après les résultats de l’enquête)	58
Tableau 8 – Connaissance de l’existence du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	63
Tableau 9 – Connaissance de la définition du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	63
Tableau 10 – Sentiment d’information au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête).....	63
Tableau 11 – Contexte de l’information des citoyens au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	65
Tableau 12 – Contexte de l’information des citoyens en fonction de leur intérêt pour le PPPW (D’après les résultats de l’enquête).....	66
Tableau 13 – Raisons présumées du manque d’information des citoyens au PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	70
Tableau 14 – Niveaux d’intérêt des citoyens au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)..	71
Tableau 15 – Volonté de renforcer les démarches d’information et de sensibilisation (D’après les résultats de l’enquête)	73
Tableau 16 – Volonté de s’abonner à un journal mensuel décrivant l’actualité du PPPW de la région (D’après les résultats de l’enquête)	76
Tableau 17 – Volonté de participer à des événements en lien avec le PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	77
Tableau 18 – Volonté de recevoir des publicités sur le thème du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	77
Tableau 19 – Volonté d’assister à des conférences ou des séances d’information au sujet du PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	77
Tableau 20 – Volonté de participer à des parcours pour découvrir le PPPW des environs (D’après les résultats de l’enquête)	77
Tableau 21 – Volonté de trouver des fiches explicatives à proximité des éléments de PPPW (D’après les résultats de l’enquête).....	78
Tableau 22 - Volonté d’utiliser des cartes en ligne qui indique l’emplacement des éléments de PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	78
Tableau 23 – Score obtenu pour les différentes démarches proposées (D’après les résultats de l’enquête)	78
Tableau 24 – Implication des citoyens dans des actions liées au PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	83
Tableau 25 – Raisons du manque d’implication des citoyens dans le PPPW (D’après les résultats de l’enquête)	84
Tableau 26 – Tableau des valeurs p entre les variables d’enquête (1 ^{ère} ligne) et les variables de profil (1 ^{ère} colonne) (D’après les résultats de l’enquête).....	85

Tableau 27 – Ordre de préférence des démarches selon le genre (D’après les résultats de l’enquête)	88
Tableau 28 - Tableau récapitulatif des moyennes obtenues pour chaque démarches selon le genre (D’après les résultats de l’enquête)	90
Tableau 29 – Nombre de personnes exerçant une activité professionnelle en lien avec le PPPW selon le genre (D’après les résultats de l’enquête)	90
Tableau 30 – Critères pour chaque province (Wikipédia, 2022) (Portail Wallonie, s.d.) (AWaP, s.d.) (QVW, 2022) (Espace Environnement, s.d.) (FRW, 2020)	92
Tableau 31 – Classement des provinces selon leur intérêt présumé pour le PPPW, obtenu grâce aux critères établis	92
Tableau 32 - Tableau récapitulatif des moyennes obtenues pour chaque démarche selon le niveau de diplôme (D’après les résultats de l’enquête)	95
Tableau 33 - (In)dépendance entre les différentes variables (D’après les résultats de l’enquête)	102



0. Introduction

0.1. Contexte

0.2. Problématique et description de l'étude

0.3. Structure du corps du texte

1914 1918
GLOIRE
A
40 NOS 45
HER
1930 1930

0. Introduction

0.1. Contexte

Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie (PPPW) est un sujet d'actualité depuis de nombreuses années. Il est vrai que lorsque l'on parle de « patrimoine », on pense souvent aux biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, ou bien classés à l'échelle de la Wallonie, mais on n'entend pas souvent parler de « Petit Patrimoine ». Selon le Code Wallon du Patrimoine (CoPat), le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie (PPPW) est constitué de « *petits éléments non classés du patrimoine qui sont reconnus par le Gouvernement comme présentant un intérêt patrimonial, qui sont visibles depuis l'espace public ou accessibles au public, et qui servent de référence à une population locale ou qui contribuent à son sentiment d'appartenance* » (CoPat, 2018)

Exemples (voir Figure 1, Figure 2 et Figure 3) : fontaines, lampadaires, ferronneries, pompes à eau, potales, statues, etc.



Figure 1 – Réverbère, Brûly
(Groupe de Travail Patrimoine,
s.d.)



Figure 2 – Pompe à eau, Philippeville
(Portail Wallonie, s.d.)



Figure 3 – Potale, Liège
(Les potales, s.d.)

La majorité de ces biens n'est pas classée et ces derniers sont en nombre important par rapport aux biens classés. Aujourd'hui, les changements de la société et des modes de vie, l'évolution des techniques et la perte d'importance des croyances et traditions mènent à un abandon progressif, voire une destruction des éléments constituant le PPPW. Afin de faire perdurer leur mémoire et leur rôle historique, symbolique ou attractif, il est plus que nécessaire de préserver ces biens des effets du temps menant à des dégradations naturelles, mais également du vandalisme et de l'indifférence des citoyens. Le meilleur moyen reste la sensibilisation des populations à l'importance et la valeur du PPPW. (*La Lettre du Patrimoine n°1*, 2006) (FRW, 2020)

« Contre la dégradation naturelle comme contre le vandalisme, contre l'usure du temps comme contre l'indifférence des passants, la meilleure arme de défense de ce petit patrimoine, c'est d'abord, sinon le propriétaire, le voisin, le riverain, le promeneur ou la promeneuse qui s'en préoccupe ! » (*La Lettre du Patrimoine n°1*, 2006)

0.2. Problématique et description de l'étude

0.2.1. *Questions de recherche*

L'importance du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie aux yeux de la population est un élément-clé pour permettre sa conservation : en effet, les initiatives d'entretien, de mise en valeur ou de restauration proviennent bien souvent de citoyens soucieux de revaloriser un élément de leur village qui est à l'abandon.

A la suite de ce constat, les questions de recherche liées à cette étude sont les suivantes :

« Quel est le niveau de connaissance et d'intérêt porté par la population wallonne au sujet du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie ? »

« Dans quelles mesures les citoyens wallons seraient-ils prêts à s'investir dans le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie ? »

0.2.2. *Objectifs et sous-objectifs*

Les objectifs de cette étude sont, d'une part, de déterminer si les populations sont assez informées et possèdent dès lors une certaine connaissance au sujet du PPPW, et si ce dernier suscite leur intérêt et, d'autre part, d'identifier les démarches qui seraient les plus efficaces pour informer, sensibiliser et impliquer la population wallonne à l'importance de conserver ce petit patrimoine populaire.

Notons que selon le profil des citoyens, les résultats pourraient différer fortement. Il serait donc intéressant de déterminer les facteurs influençant les résultats. Dans le cadre de cette recherche, les facteurs testés peuvent être de deux types : géographiques ou sociaux.

Facteurs géographiques : Selon le lieu de vie, les points de vue et la connaissance des citoyens pourraient varier de manière significative. Les différents facteurs géographiques qui seront évalués dans cette étude sont les suivants :

- Province : Brabant Wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur
- Zone d'habitat : urbain, périphérique, rural

Facteurs sociaux : les points de vue et la connaissance des citoyens pourraient également varier selon plusieurs facteurs sociaux, tels que :

- Âge
- Genre : homme, femme
- Activité professionnelle (certaines professions permettent parfois d'entrer en contact avec des experts du PPPW)
- Diplôme obtenu : primaire/sans diplôme, secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur de type court, supérieur de niveau universitaire, doctorat

Sur base de la liste des facteurs énoncés ci-dessus, un objectif sous-jacent de cette étude sera donc d'identifier ceux qui exercent réellement une influence sur les résultats.

0.2.3. Echelle de l'étude

L'échelle à laquelle est effectuée l'étude dépend des moyens disponibles pour interroger un nombre plus ou moins important de citoyens, et de la représentativité des résultats qui seront obtenus. La question suivante peut donc se poser : « Est-il utile de réaliser directement l'étude à l'échelle de la Wallonie ou bien peut-on limiter l'étude à une commune ou une province, puis transposer les résultats obtenus à la Wallonie entière ? ».

Se focaliser uniquement sur une commune engendrerait un échantillon beaucoup trop restreint de répondants, et selon l'histoire, la localisation et le degré d'urbanisation, toutes les communes ne possèdent pas sur leur territoire toutes les formes de PPPW. De plus, l'importance des démarches d'information et de sensibilisation mises en place peuvent fortement varier d'une commune à l'autre. L'échelle de la province paraît être une meilleure option, mais ne permet pas l'étude de l'influence de la province sur le point de vue des citoyens.

Il s'est imposé que cibler directement la Wallonie entière permettrait, d'une part, une meilleure représentativité et, d'autre part, de pouvoir inclure le facteur géographique de la province dans l'étude de la variabilité des résultats. Ce choix entraînera une recherche plus poussée sur les moyens d'interroger un grand nombre de personnes.

0.3. Structure du corps du texte

Le travail qui suit est divisé en plusieurs parties :

La première partie concerne un état de l'art mettant en lumière la théorie existante au sujet du PPPW. La seconde partie détaille la méthodologie appliquée à la recherche. La troisième partie développe la manière dont les données récoltées ont été traitées. La quatrième partie analyse les résultats obtenus. Ces derniers sont discutés dans la cinquième partie. Ce travail se clôture finalement par une conclusion présentant, d'une part, un résumé des objectifs de l'étude, de la méthodologie appliquée et des résultats obtenus et, d'autre part, les apports, limites et perspectives associées à l'étude.



1. Etat de l'art

1.1. Généralités

1.2. Petit Patrimoine Populaire de Wallonie

1.3. Bases légales

1.4. Travail de recherche antérieur

1.5. Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie en images

1. Etat de l'art

1.1. Généralités

Cette première partie est consacrée à l'explication des termes importants et des mots-clés qui interviennent lors d'une étude sur le patrimoine.

1.1.1. Patrimoine

La définition du terme « patrimoine » est détaillée dans le Code Wallon du Patrimoine : « *Le patrimoine comprend l'ensemble des biens immobiliers qui constituent un reflet et une expression des valeurs, croyances, savoirs, savoir-faire et traditions en continuelle évolution, dont la protection se justifie en raison de leur intérêt notamment archéologique, historique, architectural, scientifique, artistique, social, mémoriel, esthétique, technique, paysager ou urbanistique et en tenant compte de critères de rareté, d'authenticité, d'intégrité ou de représentativité. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux.* » (CoPat, 2018)

De manière plus générale, le patrimoine bâti représente ce que les générations sont désireuses de conserver et de transmettre aux générations futures, et lie les notions d'histoire et d'avenir. (BENHAMOU & THESMAR, 2011)

En Wallonie, différents niveaux de reconnaissance peuvent s'appliquer au patrimoine (voir Figure 4).

Au sein du patrimoine, il existe tout d'abord des biens classés (Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Patrimoine exceptionnel ou simplement patrimoine classé). Le Code Wallon du Patrimoine décrit un bien classé comme étant un « *bien faisant l'objet d'une protection en raison de sa valeur patrimoniale et qui, en tout ou en partie :*

a) soit, au titre de monument, contient toute réalisation architecturale, sculpturale ou végétale isolée et remarquable, en ce compris les éléments immobilisés par incorporation ou destination et les biens culturels qui en font partie intégrante, notamment l'équipement complémentaire et les éléments décoratifs;

b) soit, au titre d'ensemble architectural, contient tout groupement de constructions, en ce compris les éléments qui les relient, remarquable par sa cohérence ou par son intégration dans le paysage;

c) soit, au titre de site, contient toute œuvre de la nature ou toute œuvre combinée de l'homme et de la nature qui constitue un espace remarquable au regard d'un ou plusieurs critères visés à l'article 1er, suffisamment caractéristique et cohérent pour faire l'objet d'une délimitation topographique;

d) soit, au titre de site archéologique, contient tout terrain, formation géologique ou pédologique, bâtiment, ensemble de bâtiments ou site ayant recelé, recelant ou étant présumé receler des biens archéologiques. » (CoPat, 2018)

Ensuite, le patrimoine comprend également des biens non classés repris à « l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel » (IPIC) qui dresse une liste des éléments présentant un intérêt d'un point de vue architectural ou historique. Afin de transmettre le patrimoine wallon aux générations futures, la Région Wallonne, les communes, les acteurs publics et privés et les habitants devraient contribuer à sa reconnaissance, sa protection, sa conservation, son développement et sa gestion. Quant au Gouvernement Wallon, ce dernier dépose tous les trois ans au Parlement un rapport sur la situation et les prévisions en matière de protection du patrimoine.

Cependant, l'IPIC n'intègre pas les éléments de PPPW. Ces derniers peuvent se trouver dans l'inventaire régional ou dans les inventaires communaux.

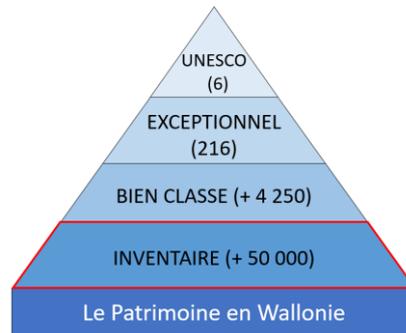


Figure 4 – Catégories de patrimoine en Wallonie (PAQUET, 2020)

1.1.2. Conservation

« Action de conserver, de maintenir intact, dans le même état; état dans lequel une chose subsiste. » (Larousse, s.d.)

Il s'agit cependant là d'un concept très large. Le Code Wallon du Patrimoine développe un autre concept, plus précis, la « conservation intégrée ». Ce concept est défini par « l'ensemble des mesures juridiques qui ont pour finalité d'assurer la pérennité du bien, de veiller au maintien du bien dans le cadre d'un environnement approprié, bâti ou non bâti et de déterminer une affectation adéquate du bien en vue de l'adapter, de manière durable, aux besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, environnementaux ou de mobilité de la collectivité. »

« La conservation intégrée vise deux objectifs :

- La conservation par des :
 - Dispositions de sauvegarde
 - Mesures de conservation physiques des éléments qui le constituent
 - Opérations de restauration et de mise en valeur

- L'intégration dans le cadre de vie de la société actuelle par des :
 - Programmes de revitalisation : attribuer une fonction sociale, peut-être différente de celle d'origine, mais compatible (si le bâtiment n'est plus utilisé, il va « mourir » progressivement, la nature va reprendre ses droits)
 - Programme de réhabilitation : assainir et adapter les structures internes aux exigences de la vie moderne. » (Recommandation 76/28, Conseil de l'Europe)

En d'autres termes, pour conserver un monument, il ne suffit pas uniquement de préserver ou de restaurer son état d'origine et de le protéger des effets du temps et des dégradations, il est tout aussi important d'adapter ce monument au mode de vie changeant de la société actuelle, en lui réaffectant une nouvelle fonction contemporaine afin d'éviter qu'il ne soit à l'abandon, ce qui accélérerait sa décomposition.

1.1.3. Restauration, réhabilitation et rénovation

La restauration d'un bien est l'action de remettre ce bien dans son état d'origine, dans l'optique d'empêcher sa dégradation et sa détérioration, tout en respectant les logiques de sa construction (techniques et matériaux de construction). Dans certains cas, il est nécessaire de consolider les éléments pour éviter une destruction partielle ou totale du bien. La notion « d'état d'origine » peut parfois prêter à discussion, car il arrive qu'un élément soit passé par plusieurs états au cours de sa vie, et ces modifications sont intéressantes à titre historique. Il faut donc procéder à une évaluation, au cas par cas, de l'état le plus pertinent à rétablir, selon l'ancienneté, la valeur historique, la rareté ou l'originalité du bien en question. (SOLAG, 2017)

Il est important de différencier l'action de « restaurer » de celles de « réhabiliter » et « rénover », qui sont généralement moins applicables dans le cadre du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, car ce ne sont pas des monuments qui peuvent être habités, aménagés, etc. (SOLAG, 2017)

La réhabilitation d'un bien est une intervention qui vise le respect et la préservation de son caractère historique, ancien, original, ou toute autre caractéristique jugée intéressante, tout en y ajoutant des éléments de confort contemporain, afin de rendre le bien utilisable et adapté à la société d'aujourd'hui. Les réhabilitation inclut entre autres : réparations, reconstructions, restaurations, et réaménagements. L'objectif est de pouvoir ouvrir à nouveau un lieu qui était fermé, ou ouvert mais qui ne correspondait pas aux normes les plus récentes. (Loi Monuments Historiques, 2015) (SOLAG, 2017)

Quant à la rénovation, il s'agit de transformer un bien pour lui donner une nouvelle vie, parfois même une nouvelle fonction, par l'utilisation de nouveaux matériaux ou nouvelles techniques de construction. (SOLAG, 2017) (Wikipédia, 2022)

1.2. Petit Patrimoine Populaire de Wallonie

1.2.1. Définition

En plus de la définition donnée par le CoPat, le terme « Petit Patrimoine Populaire de Wallonie » peut être défini de nombreuses manières.

Selon la Fondation Rurale de Wallonie, « *le PPPW est constitué de petits éléments naturels ou construits qui agrémentent le cadre de vie, animent les espaces publics et témoignent généralement de pratiques anciennes. Ces éléments possèdent une valeur patrimoniale en raison de leur ancienneté, leur qualité, leur originalité ou leur rareté. Les populations locales confèrent généralement à ces petits éléments une certaine valeur affective.* » (FRW, 2020)

Au sens de la Région Wallonne, le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie correspond à des « *petits éléments historiques, qui agrémentent notre cadre de vie et constituent des points d'intérêt et repères dans notre environnement* ». (AWaP, s.d.)

Le Gouvernement Wallon définit une liste non exhaustive qui énonce les différentes classes de PPPW, pouvant bénéficier d'une subvention. La liste complète se trouve à l'annexe 1.a.

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. Les points d'eau | 10. L'ornementation en fer |
| 2. Le petit patrimoine sacré | 11. Le patrimoine militaire et la commémoration |
| 3. Les ouvertures | 12. Les arbres remarquables |
| 4. La signalisation | 13. Les outils anciens |
| 5. Les délimitations | 14. L'art décoratif |
| 6. L'éclairage | 15. Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux |
| 7. La mesure du temps et de l'espace | 16. Le transport |
| 8. La justice et les libertés | 17. Les ateliers |
| 9. Le repos | |

(Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du Code wallon du Patrimoine, 2019)

Il est tout de même important de noter que la définition et la liste de la Région Wallonne sont établies afin de fixer les biens pouvant bénéficier de subsides. Il s'agit donc d'une définition « réglementaire » du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. En réalité, la définition telle qu'elle est perçue par les populations peut être moins restrictive et prend en compte la dimension affective : dans le cadre de ce travail, sera donc considéré comme élément constitutif du PPPW tout bien d'échelle relativement réduite, présentant une certaine valeur (qu'elle soit due à son histoire, son caractère ancien, son originalité ou sa rareté) situé dans le cadre de vie des citoyens et à la vue de tous, auquel ces derniers accordent une grande valeur affective.

1.2.2. Subsides

Depuis 30 ans, la Région Wallonne soutient la démarche citoyenne de préservation du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie en accordant des subsides pour la restauration, la mise en valeur et les actions collectives de promotion (éditions de brochure, panneaux didactiques, etc.) d'éléments constitutifs du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. Cette subvention concerne les biens repris dans l'un des 17 thèmes, qui « *appartiennent au domaine public ou privé et qui sont visibles depuis l'espace public ou régulièrement accessibles au public. Ces biens doivent être non classés mais doivent tout de même présenter un caractère patrimonial marqué ou être extraordinaire.* » (AWaP, s.d.)

Le montant de la subvention peut varier selon les actions visées. Les actions peuvent être réparties en trois catégories, bénéficiant chacune d'un montant de subvention spécifique : actions collectives de mise en valeur et promotion, travaux de restauration ou de mise en valeur et appels à projets thématiques (les thèmes étant définis par le Ministre Wallon du Patrimoine), dont les subventions maximales s'élèvent respectivement à 2500 €, 7500 € et 15000 €. Le montant accordé peut même permettre de couvrir 100% des dépenses TVAC.

Toute personne, physique ou morale, de droit privé ou public, peut introduire une demande pour bénéficier d'une subvention. Il est tout de même utile de préciser que cette personne n'est pas nécessairement propriétaire du bien en question. Le cas échéant, une autorisation du propriétaire doit compléter la demande de subvention. De plus, le demandeur peut être différent de la personne qui va recevoir cette subvention.

La procédure de demande de subsides est relativement simple et consiste en l'introduction de la demande auprès de l'Agence Wallonne du Patrimoine au moyen d'un formulaire accessible à tous via le site internet de l'AWaP. Ce formulaire se trouve à l'annexe 1.b.

La demande est ensuite examinée par une Commission interne, la « Commission d'avis » instaurée par le Gouvernement Wallon en 1998. Le rôle de cette Commission est de juger de la recevabilité de chaque projet. L'avis de la Commission interne peut être favorable, favorable avec réserve ou défavorable.

Si l'avis de la Commission interne est favorable avec réserve, elle peut exiger des modifications ou des compléments au dossier pour que la demande soit acceptée. Un avis favorable de la part de la Commission interne entraîne la rédaction d'un arrêté d'octroi de subsides qui est proposé à l'approbation ministérielle. Une fois signé, l'arrêté est notifié au demandeur. Conjointement, le paiement d'une première partie des subsides couvrant 50% du montant estimé des travaux (provenant par exemple de devis et d'estimations des coûts) est effectué. Une fois le paiement reçu, les travaux peuvent débuter et doivent être réalisés endéans les 12 mois.

Une fois que le projet a été réalisé, le demandeur de la subvention fait parvenir les factures réellement payées ainsi qu'un reportage photographique numérique à l'AWaP. L'administration procède ensuite à un contrôle et à une vérification des travaux afin de déterminer si les subsides ont été utilisés de manière adéquate et si les travaux ont été réalisés convenablement. Si l'avis de l'administration est favorable, le solde restant correspondant au montant réel des travaux, non couvert par la première partie des subsides, est versé au demandeur. En cas d'utilisation non conforme des subsides, la deuxième partie des subsides n'est pas versée et la première partie peut être réclamée. Notons que l'administration est définie par le Code Wallon du Patrimoine comme étant « *le service que le Gouvernement a chargé de la mise en œuvre des compétences de la Région en matière de patrimoine.* »

Concernant les actions de promotion et de valorisation des éléments de PPPW, la deuxième partie des subsides est versée après la production de 3 exemplaires de la brochure éditée. (AWaP, s.d.)

1.2.3. Prise en charge à l'échelle de la Wallonie

1.2.3.1. Agence Wallonne du Patrimoine

L'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) est née le 1^{er} janvier 2018 de la fusion de deux organismes institutionnels en charge de la gestion du patrimoine en Wallonie : l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) et la Direction du Patrimoine du Service Public de Wallonie (SPW). Actuellement, l'AWaP fait partie du département de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme (DGO4) du SPW.



Les principales missions attribuées à l'AWaP correspondent entre autres à la combinaison des missions des deux organismes à l'origine de sa création. Ces missions sont illustrées à la Figure 5.

- *Former* : proposer des formations, destinées tant aux adultes qu'aux enfants ou encore aux professionnels, au sujet du patrimoine ;
- *Fouiller* : gérer des zones de fouilles archéologiques contribuant à l'histoire de la Wallonie ;
- *Sensibiliser* : faire découvrir et sensibiliser les citoyens aux richesses patrimoniales et archéologiques que présente la Wallonie.

L'AWaP offre de nombreux services permettant de se documenter sur le patrimoine ou sur les procédures en lien avec le patrimoine, propose des formations sur les métiers du patrimoine, et explique les différentes possibilités pour s'y investir.

(AWaP, s.d.)



Figure 5 – Principales missions de l'AWaP (AWaP, s.d.)

Les différentes antennes de l'AWaP sont localisées à plusieurs endroits en Wallonie. La province de Liège contient le Secrétariat des Journées du Patrimoine (Amay), le Centre des métiers du Patrimoine (Amay), le Parc de l'Harmonie (Verviers), la Direction opérationnelle de la zone Est (Liège) et l'Archéoforum (Liège). Dans le Hainaut, deux autres antennes sont présentes : le Pôle de la pierre (Soignies) et la Direction opérationnelle de la zone Ouest (Mons). Enfin, la majorité des fonctions de l'AWaP, y compris son siège social, sont situées à Namur : Direction de l'appui scientifique et technique, Direction de coordination opérationnelle, Direction opérationnelle de la zone centre, Moulins de Beez, Boutique des publications, Direction de la Promotion, Direction du développement stratégique, Direction du Support administratif. (AWaP, s.d.)

Bien que les interventions de l'AWaP soient prépondérantes dans la gestion du Petit Patrimoine Populaire, le secteur associatif peut aussi exercer une influence considérable et mener à des résultats très concluants. Le rôle des principales associations qui agissent sur le PPPW sont détaillées aux sections 1.2.3.2 à 1.2.3.4.

1.2.3.2. Qualité-Village-Wallonie

« Qualité-Village-Wallonie » (QVW) est une association à but non lucratif installée à Visé qui a été créée en 1975. Elle œuvre pour améliorer et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie des populations dans les zones rurales de Wallonie, en mettant l'accent sur les actions citoyennes dans le but d'aider les habitants des villages à développer des projets autour de leur patrimoine local. QVW est un organisme engagé depuis de nombreuses années en matière de protection et de valorisation du patrimoine wallon. Depuis les années 70, l'asbl a en effet soutenu les habitants de plus de 850 villages dans l'élaboration de plus de 2500 projets liés au patrimoine.



QVW est subventionnée par la Région Wallonne et la Communauté française, ce qui lui permet d'offrir un soutien gratuit aux villageois désireux d'améliorer leur environnement. Elle met son savoir-faire à disposition des particuliers qui veulent se lancer dans des projets en lien avec le patrimoine local (bâti, historique, naturel ou folklorique). L'asbl regroupe surtout des architectes et des historiens de l'art.

Les domaines d'activité de QVW sont très variés, allant du patrimoine rural (restauration du patrimoine et inventaire PPPW, valorisation du patrimoine immatériel villageois) aux aménagements des espaces pour les villageois (lieux de vie quotidienne, collective et associative), en passant par des aspects de promotion et de sensibilisation du grand public (projets pédagogiques en collaboration avec des écoles, soutien aux associations locales, manifestations, webinaires).

En ce qui concerne plus particulièrement le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, l'asbl QVW intervient essentiellement au niveau des points d'eau, du petit patrimoine sacré, des éléments de signalisation, de délimitation ou liés à la justice et à la commémoration. Suite à l'appel à projets visant le recensement des éléments constitutifs du PPPW par le Ministre du Patrimoine René Collin, QVW a établi une méthodologie d'accompagnement disponible à la demande des communes, et a encadré de nombreux projets de recensement. (QVW, 2022)

1.2.3.3. Espace Environnement

« Espace Environnement » est un organisme indépendant d'intérêt public créé en 1972 qui a établi son siège à Charleroi. Tout d'abord appelée *Charleroi Environnement*, elle trouve son appellation définitive en 1986. L'objectif de l'association est de soutenir les pouvoirs publics, les citoyens et les associations dans les démarches de participation au quotidien. Elle met en place des outils et des actions d'information et de sensibilisation tels que des fiches-conseils, des brochures, un site internet, des vidéos, des jeux, ou encore l'organisation d'activités tels que des panels citoyens, des tables-rondes mettant en réseau différents acteurs, des séminaires, etc. Espace Environnement propose également des formations (d'élus, d'agents communaux, d'intervenants sociaux, de personnel d'accueil à la petite enfance, etc). L'équipe est composée de 35 personnes et divisée en deux groupes œuvrant sur des thématiques différentes : *Habitant* et *Environnement*.



Le financement de l'asbl provient de sources variées : subsides à l'emploi, subsides thématiques récurrents, appels à projets, marchés publics, subsides ponctuels sur projets, etc.

L'association a soutenu de nombreux projets en lien avec la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine, apportant des conseils à toute personne désireuse d'intervenir sur son patrimoine local. Elle propose des formations, des animations, des accompagnements d'initiatives et des informations-conseils sur le sujet. (Espace Environnement, s.d.)

1.2.3.4. Fondation Rurale de Wallonie

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) est un organisme indépendant en charge de missions de service public qui œuvre pour le développement des régions rurales en Wallonie en soutenant différents types de projets en matière d'économie, de société, de culture ou d'environnement. (FRW, 2020)



« *Le Petit Patrimoine Populaire : petit par sa taille, grand par son importance !* » (FRW, 2020)

En 2020 a eu lieu la création d'un site internet par la Fondation Rurale de Wallonie qui a pour vocation de conseiller les citoyens et acteurs locaux en matière de préservation du patrimoine. Ce site internet est divisé en trois thématiques : « *Cadre de vie* », « *Patrimoine rural* » et « *Espaces publics* ». Pour chacune de ces thématiques, la FRW propose les sections « *Boîte à outils* » (outils destinés aux acteurs locaux, citoyens, mandataires ou enseignants pour s'informer et mieux agir), « *Astuces* » (astuces pratiques permettant de mieux comprendre les différentes thématiques) et « *Bonnes pratiques* » (présente des exemples d'actions pertinentes dans les différents domaines). La Figure 6 présente un extrait de ce site internet.

Au sein de la thématique du Patrimoine rural, un volet « *Petit Patrimoine Populaire de Wallonie* » est disponible. Ce dernier fournit la définition de « *Petit Patrimoine Populaire de Wallonie* », cite les 17 thèmes définis par la Région Wallonne, explique les différentes interventions qu'il est possible de réaliser sur les éléments de PPPW, et décrit les aides financières disponibles pour la restauration de tels éléments.

LA FRW est composée de plusieurs équipes, réparties dans toutes les provinces de Wallonie (voir Figure 7) (FRW, 2020).

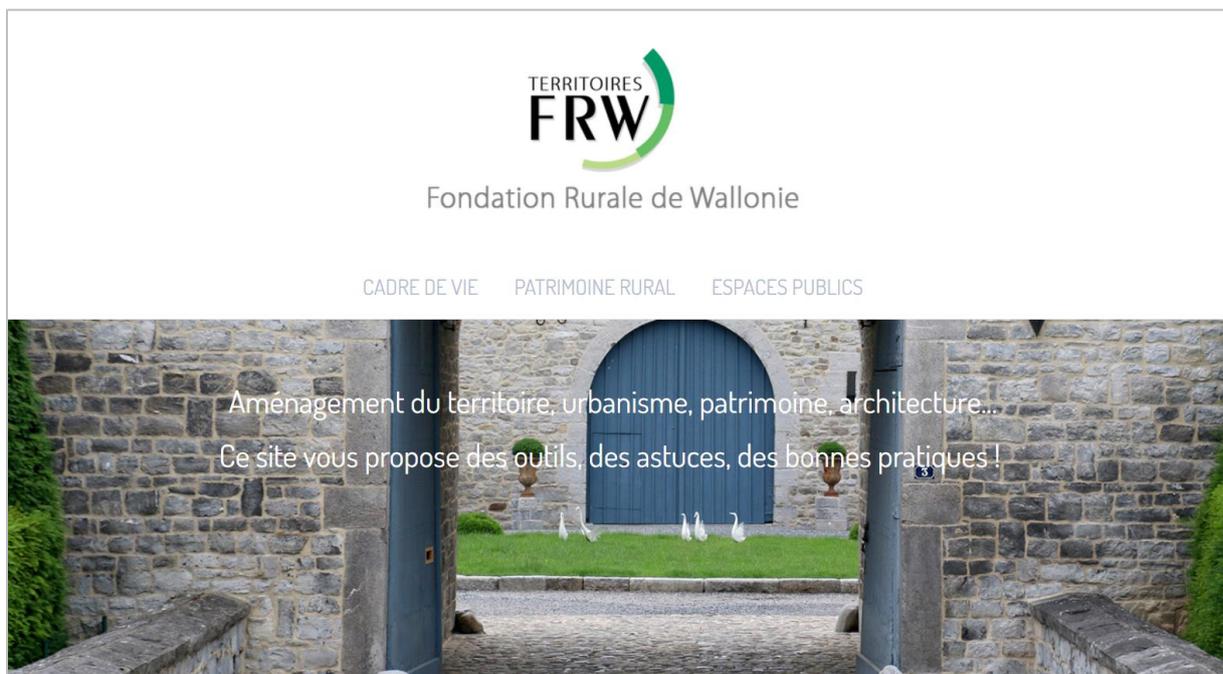


Figure 6 – Extrait du site internet crée par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW, 2020)



Figure 7 – Localisation des différentes équipes de la FRW (FRW, 2020)

1.2.4. Considérations actuelles

1.2.4.1. Le Petit Patrimoine Populaire comme vecteur d'une identité partagée

On observe un besoin de reconnaissance croissant de la part des populations désireuses de se forger une identité en lien avec le territoire dans lequel elles évoluent. Le patrimoine, et plus particulièrement le Petit Patrimoine Populaire, plus accessible et local, accentue le sentiment d'appartenance à un lieu ou une région car il participe à l'entretien de sa mémoire et contribue à faire vivre son esprit dans la société actuelle. C'est dans cette dynamique que l'on assiste à une « *patrimonialisation* » grandissante des éléments bâtis ou non bâtis, qui ne font pas forcément l'objet d'une reconnaissance officielle mais qui participent tout de même à la création d'une identité locale associée à un territoire. Dans ce contexte s'installe également une reconnaissance de la légitimité des citoyens à s'impliquer dans des démarches de protection du patrimoine à l'échelle locale. Cette légitimité est appuyée par la Convention de Faro (Conseil de l'Europe, 2005) qui prône un accès au patrimoine culturel pour tous, la participation de chacun dans les processus de protection du patrimoine et une responsabilité individuelle et collective envers le patrimoine. (Université de Liège - LEPUR, Université Libre de Bruxelles - IGEAT, Université Catholique de Louvain - CREAT, 2016)

1.2.4.2. La valeur affective liée au Petit Patrimoine Populaire de Wallonie

Les populations locales confèrent une certaine valeur affective aux éléments de Petit Patrimoine Populaire disséminés dans leur cadre de vie de par leur originalité, leur rareté, leur histoire ou leurs caractéristiques typiques du lieu où il est implanté. La disparition d'un élément de PPPW peut entraîner chez les citoyens une profonde tristesse.

Exemple : Chêne Maillard, Thuin

Le Chêne Maillard était un arbre remarquable situé dans la commune de Thuin dans le Hainaut. Il faisait office de repère pour les promeneurs, de lieu de rendez-vous amoureux ou même de lieu de prières et est devenu un symbole au fil des siècles. Depuis 400 ans, il a bravé les tempêtes, les tornades, la foudre et même les guerres, mais a succombé sous la force des vents de la tempête Eunice en février 2022 (voir Figure 8). L'effondrement de ce témoin de l'histoire est un drame pour les promeneurs et les locaux et crée un sentiment d'impuissance et de tristesse au sein des Thudiniens. (RTL, 2022)



Figure 8 – Photo du Chêne Maillard après la tempête Eunice (RTL, 2022)

Sur les réseaux sociaux, de nombreux citoyens ont manifesté leur deuil et leur consternation. La Figure 9 illustre les réactions des habitants de Thuin suite à l'annonce de l'effondrement du chêne remarquable.



Figure 9 – Réactions des Thudiniens sur les réseaux sociaux (Illustration personnelle basée sur les commentaires Facebook et les interviews réalisées par RTL Info)

1.2.5. Inventaires

1.2.5.1. Inventaire régional

L'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC) ne comprend pas les éléments de PPPW. L'inventaire du patrimoine à l'échelle de la Région Wallonne, lui, comprend à la fois l'IPIC et des biens repris sur la liste des biens relevant du PPPW qui ont bénéficié de l'intervention financière de la Région Wallonne. C'est le Gouvernement Wallon qui arrête les modalités de reconnaissance, de protection et de mise en valeur, permettant la modification et la mise à jour de l'inventaire du patrimoine et de la liste des biens de PPPW.

L'inventaire est publié au Moniteur Belge, sur le site internet du service désigné par le Gouvernement et sur le portail cartographique de la DGO4. (CoPat, 2018)

1.2.5.2. Inventaire communal

Les communes peuvent également réaliser un inventaire des biens à caractère patrimonial présents sur leur territoire et qu'elles veulent mettre en évidence. Pour ce faire, des agents de l'AWaP en charge de l'inventaire régional leur expliquent la méthodologie à mettre en œuvre et les outils disponibles pour y parvenir. (AWaP, s.d.)

L'initiative de réaliser un inventaire communal provient du Conseil Communal et de la Commission Communale (si elle existe). L'inventaire concerne les biens/ensemble de biens patrimoniaux qui sont représentatifs de la commune et qui doivent être protégés. Au minimum, l'inventaire communal doit comprendre les biens relevant du PPPW qui ont bénéficié de l'intervention financière de la Région Wallonne. Ensuite, le Conseil Communal soumet le projet d'inventaire à la Commission Communale, à l'Administration du Patrimoine et au Gouvernement Wallon. Après avoir été approuvé, l'inventaire est publié au Moniteur Belge ainsi que sur le site internet du service désigné par le Gouvernement.

(CoPat, 2018)

Notons que si un élément de PPPW est repris à l'inventaire d'une commune, c'est pour sa valeur patrimoniale, et non pas simplement parce qu'il fait partie du PPPW. Cependant, l'inventaire communal est une notion théorique introduite dans le CoPat en 2019. En pratique, les inventaires communaux n'ont jamais été mis en place, et ceux qui ont été réalisés l'ont été à l'initiative de la commune elle-même.

Ce sont plus généralement des recensements qui ont lieu au niveau du PPPW. En effet, un inventaire doit être réalisé de manière rigoureuse et scientifique et mener à des résultats exhaustifs, ce qui est impossible pour les PPPW, tant le nombre de biens est important. Le critère d'exhaustivité ne pouvant donc pas être appliqué, on parle plus volontiers de recensement (BUXANT, 2022). Un recensement est plus vu comme une « *campagne d'éveil et de la conscientisation de la population locale* ». Un recensement est donc plus indicatif, non-exhaustif et moins précis. (Syndicat d'initiative de Silly, 2022)

1.2.6. Intervenir sur le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie

En tant que citoyens wallons, il existe différents types d'actions qui permettent d'intervenir sur le PPPW. (FRW, 2020)

1.2.6.1. Recensement

Le recensement est l'étape préalable à l'intervention à proprement parler car il n'agit pas sur l'objet en tant que tel, mais permet plutôt de localiser les éléments de PPPW sur un territoire donné. Le recensement est moins complet qu'un inventaire mais permet tout de même d'avoir une première idée des biens composant le Petit Patrimoine Populaire d'une région, ce qui facilite la sensibilisation des citoyens au patrimoine qui les entoure (FRW, 2020). Certaines communes appellent même des volontaires parmi les citoyens pour aider à ce recensement : chaque volontaire choisit par exemple une rue ou une zone dans sa commune où le recensement n'a pas encore eu lieu, dans laquelle il va repérer tous les éléments de PPPW. Un formulaire de recensement doit être rempli, avec photos de l'élément et de ses abords à l'appui, puis déposé à la commune. L'annexe 1.c reprend un exemple de ce formulaire fourni par la commune de Hamois. (Commune de Hamois, 2022)

Ce formulaire vise à citer, décrire, localiser et qualifier le/les bien(s) relevé(s). Les points suivants font partie des aspects qui peuvent être traités dans un formulaire de recensement :

- Date de repérage, coordonnées du recenseur ;
- Identification de l'élément ;
- Localisation de l'élément ;
- Données relatives au propriétaire (facultatif) ;
- Statut de l'élément (à choisir parmi les statuts établis par la Région Wallonne) ;
- Description de l'élément (dimensions, matériaux, visibilité, accessibilité, etc.) ;
- Etat de conservation de l'élément et dégradations éventuelles observées ;
- Historique / anecdotes ;
- Remarques.

Actuellement, plus de 25500 biens relatifs au PPPW ont été recensés en Wallonie. L'AWaP a mis au point sur son site une carte (voir Figure 10 et Figure 11) reprenant les différents éléments recensés dans les 67 communes ayant déjà réalisé le recensement, accompagnés de leur fiche et d'une photo. (AWaP, s.d.). Un exemple de fiche de recensement est fourni à l'annexe 1.d.

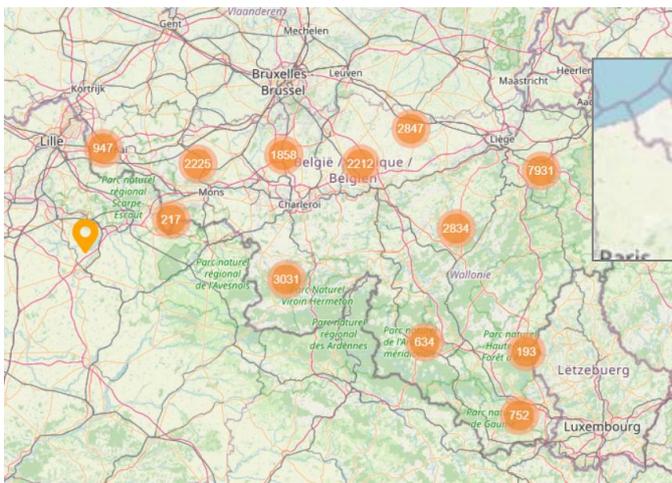


Figure 10 – Carte du recensement (DGO4, s.d.)



Figure 11 – Exemple d'élément recensé : Kiosque de Durbuy (DGO4, s.d.)

Au sein des différentes provinces, le nombre de communes ayant effectué le recensement, ainsi que le nombre d'éléments de PPPW recensés, varie très fortement, comme le résume le Tableau 1.

Provinces	Nombre de communes ayant réalisé un recensement	Nombre d'éléments recensés
Namur	9	3737
Hainaut	20	7349
Brabant Wallon	8	2465
Luxembourg	14	2971
Liège	16	10538

Tableau 1 – Caractéristiques du recensement par province (d'après Portail Wallonie, s.d.)

Pour pouvoir comparer les provinces entre elles, le Tableau 2 présente le nombre de communes ayant effectué un recensement par rapport au nombre de communes total dans la province [/] et le nombre d'éléments recensés par unité de surface de la province [/km²].

Provinces	Fraction des communes ayant réalisé un recensement [/]	Éléments/unité de surface [/km ²]
Namur	9/38 = 0,24	3737/3666 = 1,02
Hainaut	20/69 = 0,29	7349/3786 = 1,94
Brabant Wallon	8/27 = 0,3	2465/1090 = 2,26
Luxembourg	14/44 = 0,32	2971/4440 = 0,67
Liège	16/84 = 0,19	10538/3862 = 2,73

Tableau 2 – Comparaison du recensement entre les différentes provinces (d'après Portail Wallonie, s.d.)

Notons qu'il s'agit bien là des biens recensés, et pas de ceux qui sont réellement présents sur le territoire. Ces chiffres donnent donc une indication sur l'efficacité du recensement au sein de chaque localité, mais ne fournissent pas d'information sur sa richesse patrimoniale en termes de PPPW.

En 2019, le Ministre du Patrimoine, René Collin, a lancé un appel à projets qui vise le recensement des biens reconnus comme faisant partie du PPPW à travers les communes de Wallonie. Le but de ce recensement est d'utiliser les résultats pour réaliser des produits touristiques, (brochures, circuits, jeux de découverte, etc.). 113 communes de Wallonie ont pris part au projet, et 76 ont été retenues. Parmi elles, 17 communes liégeoises ont été sélectionnées : Aywaille, Dalhem, Esneux, Hamoir, Hannut, Jalhay, Lincent, Malmedy, Modave, Neupré, Olne, Remicourt, Seraing, Spa, Stoumont, Theux et Verviers. Chaque commune a eu le droit à 10 000€ et un an pour réaliser le recensement du PPPW situé sur leur territoire. En contrepartie, les communes se sont engagées à publier leurs résultats. Ce recensement est constitué, pour chaque bien, d'une photo, une notice explicative et une géolocalisation. (La Libre, 2019)

« *Le petit patrimoine populaire représente une foule d'éléments souvent modestes qui constituent des traces de nos histoires locales. Ils agissent comme des repères affectifs, des points d'intérêts ou d'orientation. Ils se situent en bordure de nos rues, marquent nos quartiers ou ornent nos façades. Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie peut également se révéler intéressant par sa structure, sa situation, son environnement ou son affectation.* », René Collin (La Libre, 2019)

1.2.6.2. Entretien

L'entretien d'un bien concerne toutes les opérations (préventives ou curatives) qui ne modifient en rien l'aspect du bien (intérieur ou extérieur), ses matériaux et les caractéristiques qui ont justifié sa protection. Un bien bénéficiant d'une maintenance peut être classé, inscrit sur une liste de sauvegarde (« *liste des biens immobiliers menacés de destruction ou de modification provisoire ou définitive, protégés à titre temporaire* ») ou soumis provisoirement aux effets du classement. (CoPat, 2018)

L'entretien est une action légère mais fondamentale dans le processus de conservation car elle vise à limiter les dégradations, ce qui permet à long terme d'éviter les interventions de restauration plus lourdes et onéreuses, voire des dégâts irréparables. Entretien un bien est avantageux car cela ne nécessite que peu de moyens (techniques, financiers, matériels et humains) et peut donc être effectué par une personne qui ne serait pas forcément compétente dans le domaine du patrimoine (citoyen, ouvrier communal, entreprise non spécialisée, etc.). L'entretien d'un élément de PPPW inclut notamment son nettoyage, une remise en peinture, une élimination de la végétation trop abondante et destructrice, un traitement insecticide ou fongicide (principalement pour les éléments en bois), un remplacement des éventuelles vitres brisées, etc. (FRW, 2020)

1.2.6.3. Mise en valeur

La valeur d'un bien constitutif du PPPW correspond à l'importance « *subjective* » qui lui est accordée par la société, et plus particulièrement par les populations locales. La mise en valeur d'un tel bien consiste à l'augmentation de cette valeur par une série d'actions, telles que par exemple l'éclaircissement ou le fleurissement d'un élément, ou encore le rétablissement de l'arrivée d'eau dans une fontaine ou une pompe à eau. (Wiktionnaire, 2021)

1.2.6.4. Protection/Prévention

La protection d'un élément patrimonial peut être de deux natures : physique ou légale.

La protection physique a pour objectif de préserver un élément dans son état en arrêtant la progression des dommages qui pourraient mener à sa destruction, et consiste principalement à stabiliser l'élément de manière provisoire en vue d'une future restauration.

La protection légale d'un bien consiste en la prise de mesures de protections légales comme l'inscription du bien sur la liste de sauvegarde, ou son classement afin de lui assurer la subvention nécessaire pour les actions de restauration. (FRW, 2020)

1.2.6.5. Restauration

Les opérations de restauration, telles que définies dans la section 1.1 « *Généralités* », s'appliquent également aux éléments de Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. L'importance de l'intervention peut être assez variable, selon l'état du bien en question, mais doit dans tous les cas rester exceptionnelle et s'arrêter là où commence l'hypothèse (Charte de Venise, Article 9, 1964).

La restauration nécessitant bien souvent des techniques spécifiques, des savoirs-faires anciens ou l'utilisation de matériaux traditionnels, il est indispensable que le chantier soit suivi par une personne de métier. Des stages de formation professionnelle sont proposés par l'AWaP afin d'acquérir certaines bases en la matière. En Wallonie, il existe de nombreux artisans et entreprises qui sont spécialisées en restauration du patrimoine, comme par exemple l'Union des Artisans du Patrimoine (UAP, 2019) , ou l'Association Professionnelle de Conservateurs-Restaurateurs d'Œuvres d'Art (APROA, 2022). Certains

travaux de restauration peuvent nécessiter un permis d'urbanisme, selon la nature et l'importance des travaux.

Quelques règles de bonnes pratiques pour des travaux de restauration d'un bien de PPPW :

- Eviter les démontages : privilégier la restauration sur place pour éviter les démontages coûteux et potentiellement dangereux pour le bien en question ;
- Favoriser la réparation des éléments composant le bien plutôt que leur remplacement ;
- Protéger et sécuriser les éléments présentant une certaine valeur ;
- Laisser les « cicatrices » non dommageables pour le bien car elles témoignent de son histoire ;
- Favoriser les techniques anciennes, le réemploi des matériaux d'origine ou, à défaut, l'emploi de matériaux neufs d'aspect proche de ceux d'origine.

(FRW, 2020)

1.2.6.6. Promotion

Les actions de promotion du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie permettent de faire connaître ce patrimoine aux populations locales mais aussi à un public extérieur.

La promotion passe par des actions d'information et de sensibilisation. Les démarches d'information et de sensibilisation des citoyens en matière de patrimoine consistent à informer les habitants sur l'existence des éléments du patrimoine et de les conscientiser sur l'intérêt de la présence de ce patrimoine dans leur environnement et l'importance de sa conservation et sa protection, tout en éveillant leur intérêt sur le sujet. Parmi les actions de promotion, on peut citer par exemple les animations, comme des expositions, visites guidées, journées du patrimoine, etc., ou bien l'édition d'ouvrages tels que des brochures, sites internet, panneaux informatifs, cartes-promenades, etc.

(CoPat, 2018) (Wikipédia, 2022)

1.3. Base légale : Code Wallon du Patrimoine

Cette section reprend les bases légales du Code Wallon du Patrimoine (CoPat) applicables au PPPW qu'il est nécessaire de connaître avant de pouvoir commencer l'étude.

Le Code Wallon du Patrimoine a été codifié par le décret du 20 juillet 2016 en regroupant les articles relatifs au Patrimoine provenant du Livre III du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP). Le CoPat a ensuite été successivement révisé par le décret du 16 février 2017, le décret du 12 juillet 2017 et l'arrêté du 23 novembre 2017. Il se présente actuellement sous la forme d'une partie décrétole, formée à la suite du décret du 26 avril 2018, et d'une partie réglementaire, formée par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2019. Cet AGW est disponible à l'annexe 1.e de ce document.

Les articles du CoPat qui concernent les éléments de PPPW se trouvent au « *Titre IV – Des inventaires du patrimoine et de la carte archéologique* » : les éléments de PPPW peuvent se retrouver dans des inventaires communaux ou régionaux, pour autant qu'ils bénéficient ou qu'ils aient bénéficié d'une intervention financière de la Région Wallonne.

Le « *Titre VII – Des actes et travaux sur les biens patrimoniaux non visés au Titre IV* » traite les demandes de permis qui concernent, entre autres, des éléments de PPPW qui bénéficient de l'aide financière de la Région. Le projet faisant l'objet de la demande de permis sollicite l'avis du fonctionnaire délégué de l'Urbanisme se rapportant à l'impact du projet sur les caractéristiques urbanistiques du bien, et l'avis de l'Administration du Patrimoine se rapportant à l'impact du projet sur les caractéristiques patrimoniales du bien.

Le « *Titre IX – Des dispositions opérationnelles et immobilières* », et plus particulièrement les articles D. 43 et R. 43-17 à 19, ainsi que l'arrêté ministériel AM. 43-17, concerne les subsides octroyés pour les actes et travaux qui se rapportent au PPPW.

(CoPat, 2018)

1.4. Travail de recherche antérieur

1.4.1. Enquête sur le patrimoine local, Serge SCHMITZ & Lauriano PEPE – QVW

1.4.1.1. Contexte

Les travaux de recherche centrés sur le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie sont très rares, car le sujet est encore trop peu connu et valorisé.

En 2020, après avoir constaté des changements au niveau des mentalités, et plus particulièrement au niveau de l'intérêt que les citoyens wallons portent au patrimoine, Qualité-Village-Wallonie a décidé de réaliser une vaste enquête visant à évaluer le rôle actuel du patrimoine local, qui comprend, entre autres, le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie et sa place dans les préoccupations citoyennes. Ce sont les professeurs Serge SCHMITZ et Lauriano PEPE, du service de géographie rurale de l'Université de Liège *Laplec* qui, à la demande de QVW, ont réalisé cette enquête intitulée « Les citoyens et leur patrimoine local en Wallonie ». Diffusée via un formulaire en ligne, cette dernière a eu un franc succès avec un total de 1088 réponses enregistrées. (PEPE & SCHMITZ, 2020)

1.4.1.2. Présentation de l'enquête

La diffusion de l'enquête a été effectuée entre mars et juin 2021 via les réseaux sociaux ainsi que par plusieurs organisations.

Les répondants ont été appelés à :

- Dresser une liste des éléments du patrimoine se trouvant dans leur commune
- Evaluer leur implication personnelle dans le patrimoine
- Donner leur avis, tant sur la contribution du patrimoine à la vie locale que sur les acteurs qui devraient selon eux gérer le patrimoine

1.4.2.3. Résultats

Les résultats obtenus à la suite de cette enquête sont très encourageants : en effet, 85% des répondants trouvent que leur ville/village est caractérisée par une certaine richesse patrimoniale. Les tableaux synthétisant les résultats de cette enquête se trouvent à l'annexe 1.f.

Les répondants ont ensuite dû établir une liste des éléments patrimoniaux de leur commune. Plusieurs catégories de patrimoine ont été mises en évidence. Le petit patrimoine se trouve seulement en sixième position (6,2%), après le patrimoine religieux (25,5%), le patrimoine castral (14,6%), le patrimoine naturel (13,5%), le patrimoine architectural civil (9,7%) et le patrimoine agricole (7,6%).

Les raisons qui expliquent l'intérêt que les citoyens portent au patrimoine local de leur région sont multiples. Pour plus de 90% des répondants, le patrimoine local est un élément de la mémoire collective qui contribue au bien-être de la population et renforce les liens entre les villageois et entre les générations. Pour plus de 80% des répondants, le patrimoine local contribue à l'économie locale et doit être une priorité politique.

La volonté de faire du patrimoine local une priorité politique mène à se demander qui sont les responsables de sa gestion. Les communes ont été identifiées comme les premiers responsables de la gestion du patrimoine local par 90% des répondants, devant la région, les propriétaires, les citoyens et enfin les acteurs du tourisme. Du point de vue de Serge SCHMITZ et Lauriano PEPE, la commune serait effectivement le niveau le plus approprié pour s'occuper du patrimoine local, plutôt que la Région Wallonne, qui investit généralement plus dans le patrimoine monumental d'intérêt régional et international. Ils soulèvent tout de même un problème, qui est que les communes ne disposent en général ni des compétences pour gérer ce patrimoine, ni des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses liées à sa gestion. L'importance de l'implication citoyenne prend donc tout son sens car les citoyens jouent un rôle significatif dans le respect et la préservation du patrimoine de leurs régions.

La suite de l'enquête vise à déterminer si les citoyens s'impliquent ou non dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine de leur ville ou village : 61% des répondants déclarent s'investir dans leur patrimoine local. L'enquête met en évidence une forte variation des résultats selon l'âge, l'environnement de vie et le temps de résidence des répondants. Tout d'abord, les personnes âgées s'investissent plus que les personnes plus jeunes. Ensuite, les personnes vivant à la campagne sont plus enclines à s'investir que les personnes vivant en ville, ou entre la ville et la campagne. Enfin, plus une personne habite depuis longtemps dans son lieu de vie actuel, plus elle a tendance à s'investir dans son patrimoine.

Enfin, l'enquête identifie les différentes raisons d'une implication plus modérée voire, inexistante. Les plus souvent citées sont le manque de temps, le manque de compétences et le manque de moyens financiers, suivis du manque de connaissance du patrimoine. L'importance de l'intervention des asbl comme QVW est prouvée car les répondants ayant déjà eu un contact avec QVW présentent un taux d'investissement plus élevé, une meilleure connaissance du patrimoine local qui les entoure et plus de compétences dans la gestion de celui-ci.

Il est tout de même important de noter que l'échantillon de répondants n'est pas vraiment représentatif de la population wallonne réelle. En effet, si ce dernier est plus ou moins équilibré au niveau des genres (47,6% de femmes et 52,3% d'hommes au sein des répondants, contre 51,1% de femmes et 48,9% d'hommes en Wallonie en 2021), les autres critères sont quant à eux légèrement différents des valeurs connues pour la Wallonie. La Figure 12 présente un tableau récapitulatif des caractéristiques des répondants.

Tout d'abord, la moyenne d'âge des répondants du sondage est de 55 ans, ce qui est plus élevé que l'âge moyen de la population wallonne qui est de 40,4 ans. Ceci s'explique par le fait que l'enquête ne prend pas en compte les mineurs (<18 ans) dans leurs répondants, ce qui fait automatiquement augmenter la moyenne d'âge. De plus, le nombre de répondants ayant le statut de propriétaire, locataire ou cohabitant est également différent de la moyenne sur la Wallonie : les propriétaires sont plus représentés (83,4%) que dans la société wallonne (70%).

Finalement, les habitants des campagnes sont beaucoup plus représentés que ceux habitant dans les villes ou en périphérie.

Les résultats obtenus sont néanmoins intéressants car ils permettent d'approcher la situation actuelle en Wallonie, ou du moins dans les campagnes.

Genre	
Femme	47,6 %
Homme	52,3 %
Age	
18-24 ans	5,4 %
25-54 ans	37,3 %
55-64 ans	28,0 %
Plus de 64 ans	29,3 %
Propriété du logement	
Propriétaire	83,4 %
Locataire	9,8 %
Cohabitant	6,8 %
Environnement de vie	
Campagne	73,6 %
Ville	18,5 %
Périphérie	7,9 %
Temps de résidence	
Moins d'un an à 5 ans	11,3 %
De 6 à 10 ans	9,0 %
De 11 à 20 ans	16,8 %
Plus de 20 ans	62,9 %
Contact(s) passé(s) avec QVW	
Oui	37,7 %
Non	62,3 %

Figure 12 – Profils des répondants (PEPE & SCHMITZ, 2020)

1.5. Le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie en images



Figure 13 – Fontaine de la vieille conduite, Froidchapelle



Figure 14 – Orgue de Saint-André, Rixensart



Figure 15 – Barrière du cimetière Herbais, Jodoigne



Figure 16 – Poteau indicateur, Orp-Jauche



Figure 17 – Chasse-roues, Jodoigne



Figure 18 – Lanterne, Hannut



Figure 19 – Girouette du Château des Viviers, Jurbise



Figure 20 – Perron, Jalhay



Figure 21 – Aubette, Spa



Figure 22 – Ancre, Jodoigne



Figure 23 – Bunker, Stoumont



Figure 24 – Alignement de saules têtards, Brunehaut



Figure 25 – Meule de moulin en pierre, Tournai



Figure 26 – Vitraux Saint-Augustin de l'église Saint-Pierre, Rixensart

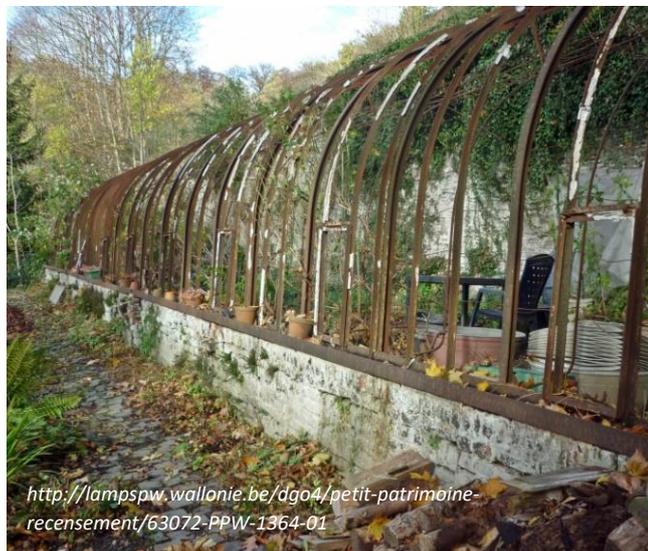


Figure 27 – Serres du parc Quatre-Heures, Spa



Figure 28 – Embarcadère de l'étang Solvay, La Hulpe



Figure 29 - Ancienne forge, Quévy

Source des images : (DGO4, s.d.)



2. Méthodologie

2.1. Organisation du travail

2.2. Questionnaire

2. Méthodologie

2.1. Organisation du travail

Le travail de recherche s'est organisé en quatre grandes étapes, illustrées à la Figure 30 : *Questions de recherche*, *Récolte des données*, *Interprétation des résultats* et *Synthèse et rédaction*. La recherche a commencé en décembre 2020 et s'est terminée en mai 2022, donc sur une durée totale de 18 mois. Au cours de ces 18 mois, une pause s'est imposée entre juin et septembre 2021.

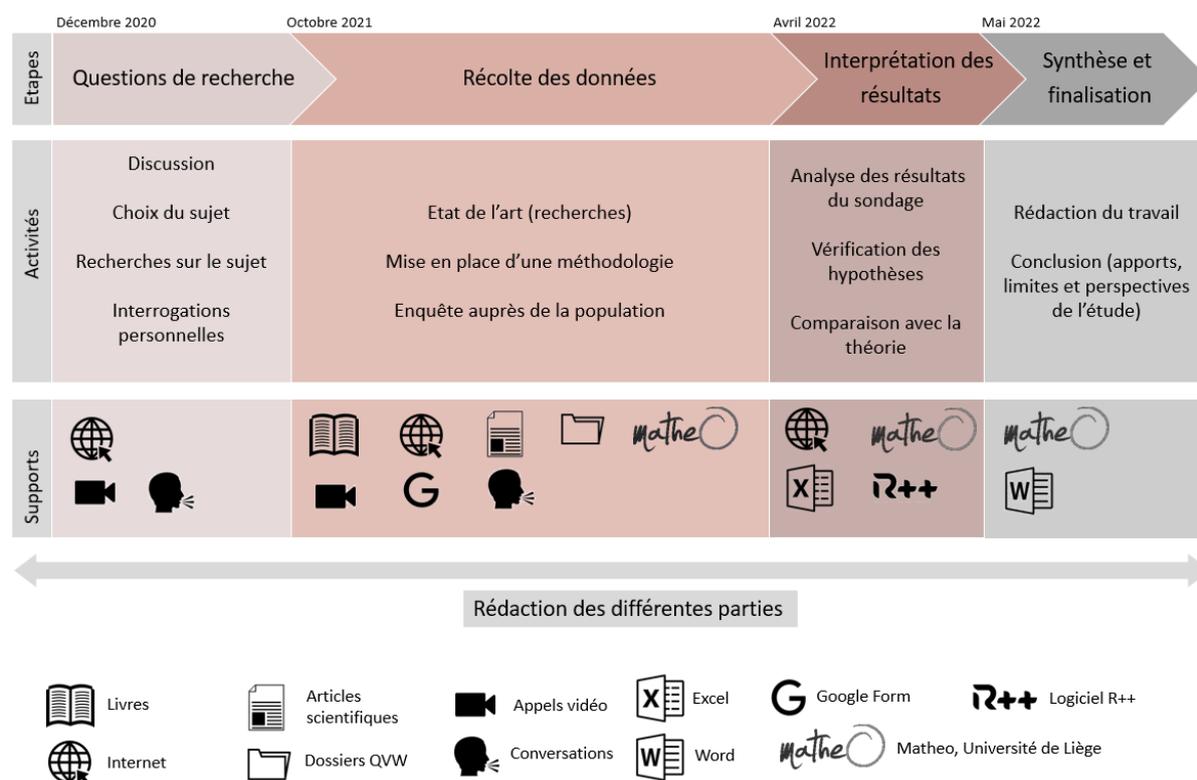


Figure 30 – Organisation du travail (Illustration personnelle)

2.1.1. Etape 1 : Questions de recherche

La première étape du processus, nommée « *Questions de recherche* », s'est déroulée de décembre 2020 à octobre 2021. L'objectif est de définir, de manière assez large, une première version des questions de recherche à traiter au cours de ce travail. Les questions ont émergé suite à des discussions avec le promoteur qui ont permis de choisir le sujet général de la recherche. Finalement, les questions se sont établies à la suite de quelques recherches et interrogations personnelles sur le sujet.

2.1.2. Etape 2 : Récolte des données

La seconde étape du processus est appelée « *Récolte de données* » et a pour objectif de recueillir toutes les données nécessaire pour répondre aux questions de recherche. Cette étape est divisée en trois phases : « *Etat de l'art* », « *Méthodologie* » et « *Enquête* ». Si le processus global s'organise comme une ligne du temps présentant chaque étape de manière successive, il est vite apparu que ce schéma ne correspondait pas aux trois phases de récolte des données car il est presque impossible de les effectuer les unes après les autres. En réalité, ces trois phases se sont réalisées en parallèle et les retours en arrière ont été assez fréquents. La Figure 31 illustre ces différentes phases.

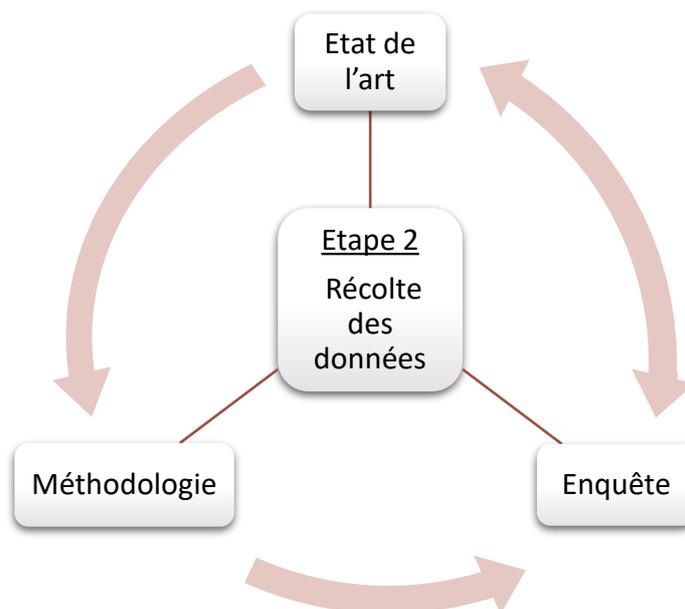


Figure 31 – Phases réalisées lors de la récolte des données (Illustration personnelle)

2.1.2.1. Etat de l'art

La première phase consiste en la réalisation d'un état de l'art, afin de cibler la théorie déjà établie en matière de Petit Patrimoine Populaire de Wallonie (définition, protection, subsides, bases légales) ainsi que les travaux antérieurs qui ont eu lieu sur le sujet. L'objectif est, d'une part, de pouvoir comparer cette théorie aux résultats qui seront obtenus aux termes de cette recherche et, d'autre part, de mettre en place la méthodologie.

2.1.2.2. Mise en place d'une méthodologie

Après avoir mis en place les questions de recherche et les objectifs de l'étude, et après avoir réalisé des recherches sur le sujet, la seconde phase est dédiée à la mise en place d'une méthodologie de récolte des données adaptée au type de données que l'on désire récolter.

2.1.2.3. Enquête auprès de la population

La troisième phase, réalisée en parallèle avec la phase « *Etat de l'art* », consiste en la réalisation d'un questionnaire diffusé auprès d'un échantillon représentatif de la population wallonne. Ce questionnaire est divisé en quatre grandes parties. Une première partie cherche à déterminer le niveau de connaissance du PPPW des participants, une seconde partie les interroge sur l'intérêt qu'ils portent aux éléments de PPPW, une troisième partie étudie leur volonté de participation à des démarches d'information et de sensibilisation et enfin, une quatrième partie évalue leur degré d'implications dans des actions sur les éléments de PPPW.

2.1.3. Etape 3 : Interprétation des résultats

L'avant-dernière étape a lieu une fois que toutes les données nécessaires ont été récoltées et consiste en l'interprétation des résultats obtenus afin de pouvoir répondre aux questions de recherche énoncées.

2.1.4. Etape 4 : Synthèse et rédaction

La dernière étape consiste en la rédaction des conclusions de l'étude (résumé, apports, limites, perspectives) et la finalisation du travail (mise en forme, corrections, orthographe, etc.).

2.2. Questionnaire

Une enquête est un « *moyen privilégié d'investigation en sciences sociales comprenant des techniques d'observation, d'entretiens et de questionnaires. Ces techniques varient selon la nature de l'objet de recherche, le temps, et les moyens disponibles. Traditionnellement, on distingue les techniques d'ordre quantitatif reposant sur des grands échantillons, des enquêtes d'ordre qualitatif reposant sur des groupes plus restreints.* » (LETRILLIART, BOURGEOIS, VEGA, CITTÉE, & LUTSMAN, 2009)

La mise en place du questionnaire nécessaire à l'enquête est établie en suivant la *Méthodologie de l'enquête par questionnaire*. (VILATTE, 2007)

2.2.1. Détails du questionnaire

2.2.1.1. Objet de l'enquête

Pour rappel, l'objectif de l'enquête est de récolter des informations permettant de déterminer, à l'échelle de la Wallonie, la connaissance, l'intérêt et la volonté d'implication des citoyens en matière de PPPW, ainsi que les facteurs qui influencent ces résultats.

2.2.1.2. Contraintes

Dans le cadre de ce travail, une contrainte de temps intervient car de nombreuses tâches découlent de ce questionnaire et ne peuvent pas être réalisées tant que le questionnaire n'est pas clôturé. Il est donc nécessaire de limiter la durée de récolte des données via le questionnaire afin de pouvoir les traiter rapidement pour continuer la suite du travail de recherche en interprétant les résultats.

2.2.1.3. Hypothèses

Des hypothèses ont dû être réalisées quant aux facteurs pouvant jouer un rôle dans la perception qu'ont les citoyens du PPPW. Ce questionnaire se focalise uniquement sur les facteurs liés aux profils des répondants, bien qu'il pourrait exister d'autres facteurs qui jouent un rôle dans la variation des résultats, comme par exemple des facteurs propres à chaque personne (son passé, son éducation, ses expériences au cours de sa vie, etc.). Les facteurs pris en compte dans le cadre de cette étude sont l'âge, le genre, la province, la zone d'habitat, l'activité professionnelle et le diplôme.

2.2.1.4. Population ciblée

L'enquête a pour objectif d'obtenir des résultats correspondant à la Wallonie dans son ensemble. La visée globale de l'enquête correspond donc à la population wallonne dans sa globalité. Par « wallonne », il faut comprendre toute personne vivant, ou ayant vécu, en Wallonie.

Afin d'éviter des soucis de mauvaise compréhension des questions menant à des réponses erronées, l'enquête exclut les enfants et vise uniquement une population majeure (> 18 ans).

2.2.1.5. Taille de l'échantillon

Une enquête visant à cibler toute la population wallonne entraîne l'élaboration de certaines hypothèses quant à la population visée, nécessaires au bon déroulement de l'enquête et à une mise en place et un traitement des résultats complets, efficaces et relativement rapides. Il est évident que la totalité de la population wallonne ne peut pas être interrogée. Il est donc nécessaire de définir un échantillon qui doit être représentatif de la population totale et qui mènera donc à des résultats proches de la réalité.

La taille de l'échantillon visé est déterminée via un calculateur en ligne (CheckMarket, Medallia, 2021) qui se base sur la taille de la population afin de déterminer la taille de l'échantillon conseillée. Pour une population wallonne de 3 648 206 habitants, chiffres de janvier 2021 (STATBEL, 2021), interroger 385 personnes permet d'obtenir des résultats présentant un niveau de confiance de 95% avec une

marge d'erreur de 5%. Notons que plus la population est importante, plus la taille de l'échantillon conseillée tend vers la valeur constante de 385. La Figure 32 présente l'interface de ce calculateur en ligne.

Taille d'échantillon	
Taille de la population:	<input type="text" value="3648206"/> <small>Combien de personnes y a-t-il dans le groupe qui représente votre échantillon? (La taille d'échantillon ne change pas beaucoup pour des populations de plus de 20.000.)</small>
La marge d'erreur:	<input type="text" value="5%"/> <small>C'est le nombre positif ou négatif qui est généralement affiché dans des résultats des sondages d'opinion de journaux ou de télévision. Par exemple, si vous utilisez une marge d'erreur de 4% et 47% de votre échantillon donne une certaine réponse, vous pouvez en être "sur" que si vous auriez posé cette question à la population entière, entre 43% (47-4) et 51% (47+4) auraient donné la même réponse (un intervalle d'erreur moins grand demande une taille d'échantillon plus grande).</small>
Niveau de confiance:	<input type="text" value="95%"/> <small>Le niveau de confiance reflète le degré de certitude de la marge d'erreur. Il est exprimé en pour-cent et interprète combien de fois le vrai pourcentage de la population qui choisirait une réponse, est au-dedans de la marge d'erreur; en d'autres mots dans quelle mesure faites-vous confiance à la correction des réponses qu'ont données les répondants (un niveau de confiance plus haut demande une taille d'échantillon plus grande).</small>
<hr/>	
Taille d'échantillon requise :	385 <small>Nombre de répondants nécessaires</small>

Figure 32 – Interface du calculateur de taille d'échantillon (CheckMarket, Medallia, 2021)

2.2.2. Réalisation du questionnaire

2.2.2.1. Type de questions

Les questions peuvent être posées sous différentes formes, selon le type de réponse souhaitée.

- Questions fermées à réponse unique : consiste à poser une question entraînant une réponse binaire, soit « oui », soit « non » ;
- Questions ouvertes : consiste à ne pas canaliser les individus, qui peuvent exprimer librement leur opinion ;
- Questions fermées à choix multiples : consiste à proposer plusieurs choix de réponses afin de permettre aux répondants de choisir celle(s) qui leur convien(nen)t le mieux ;
- Questions à classement : les répondants sont amenés à classer les différentes réponses proposées dans l'ordre de leurs préférences ;
- Autres types de questions : phrases à compléter, réponses multiples spontanées, etc.

Au sein de ce questionnaire, plusieurs formes de questions ont été utilisées.

Les **questions fermées à réponse unique** ont été utilisées pour leur facilité de formulation et leur rapidité de traitement. Elles permettent également d'orienter la suite du questionnaire : selon si les personnes interrogées répondent « oui » ou « non » à une question, il est possible que les questions suivantes diffèrent pour s'adapter au mieux. Ces questions forcent les répondants à prendre une position claire à propos d'un sujet, même s'ils auraient aimé nuancer leur réponse, ce qui permet d'évaluer la tendance générale. Un exemple de question fermée à réponse unique posée dans le questionnaire est présenté à la Figure 33.

Avez-vous déjà entendu parler du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon" ? *

Oui

Non

Figure 33 – Exemple de question fermée à réponse unique issue du questionnaire

Une manière d'autoriser une réponse plus nuancée est d'utiliser une échelle d'attitude plutôt qu'une réponse binaire oui/non. Utiliser une échelle permet de proposer un ensemble d'options de réponses qui couvrent un ensemble d'opinions sur un sujet (voir Figure 34).

Le type d'échelle le plus répandu et le plus fiable pour évaluer une opinion, une perception ou un comportement est l'échelle de Likert. Elle comprend un ensemble de cinq (ou sept) options de réponses couvrant le spectre global des opinions, 1 et 5 (ou 7) représentant les opinions extrêmes et l'opinion neutre 3 (ou 4) étant autorisée. Il est important de noter que l'échelle de Likert doit être précédée d'une interrogation et non pas d'une phrase affirmative, car « *l'être humain étant de nature respectueuse et conciliante* », il a tendance à approuver l'affirmation plutôt qu'à la contester. Poser une question permet donc de ne pas orienter la réponse et d'éviter ainsi ce que l'on appelle un *biais d'acquiescement*. Cette notion sera développée par après. (SurveyMonkey, 2022)

Quel intérêt portez-vous au PPPW ? *

Opinion neutre

1 2 3 4 5

Pas du tout intéressé par le sujet

Très intéressé par le sujet

Opinions extrêmes

Figure 34 – Exemple d'échelle Likert issue du questionnaire

Les **questions ouvertes** permettent aux répondants de s'exprimer de manière libre et d'éviter le sentiment de frustration qui pourrait survenir si les réponses à une question fermée à réponse unique ne leur correspondent pas tout à fait (voir Figure 35). Elles suscitent la réflexion chez les participants qui se sentent plus impliqués dans leur réponse. En plus des avantages pour les répondants, ce type de question permet également à l'enquêteur d'obtenir des informations auxquelles il n'aurait pas pensé.

Néanmoins, plus le questionnaire est long et plus le nombre de répondants est important, plus le nombre de questions ouvertes doit être limité car ces dernières sont très difficiles à dépouiller : en effet, il n'est pas toujours évident d'en comprendre le sens et le temps de traitement se voit par conséquent fortement augmenté. Pour traiter des réponses ouvertes, il est indispensable de définir une liste de critères et de classer les réponses selon ces critères afin de pouvoir les analyser par la suite. De plus, les questions ouvertes peuvent décourager certains répondants qui s'attendent plutôt à un questionnaire facile ne nécessitant que peu d'effort de réflexion.

Quelle est selon vous la signification du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon"? (Définissez avec vos propres mots)

Réponse longue

Figure 35 – Exemple de question ouverte issue du questionnaire

Finalement, des **questions à choix multiples** sont proposées aux répondants afin de cadrer la réponse tout en leur laissant une certaine liberté. Une première liste de réponses est établie par l'enquêteur grâce à des recherches fondées ou des intuitions. Ensuite, la phase de prétest (cf. section 2.2.2.4 « Phase de prétest ») permet de compléter cette liste sur l'avis des personnes interrogées. Il est important de préciser aux répondants si plusieurs réponses sont autorisées (voir Figure 36).

Les questions à choix multiples présentent un bon compromis entre les questions fermées à réponse uniques et les questions ouvertes, tant pour les personnes interrogées (gain de temps tout en permettant une certaine nuance) que pour l'enquêteur (traitement relativement rapide).

La liste des réponses peut-être non exhaustive, à travers l'option « Autre : ... » qui permet de récolter des éventuels éléments de réponses auxquels l'enquêteur n'a pas pensé au moment de la rédaction du questionnaire et qui n'ont pas été identifiés lors de la phase de prétest. Notons que l'analyse des réponses indiquées dans la catégorie « Autre : ... » est plus compliquée et nécessite le même type de traitement que des questions ouvertes. Plusieurs réponses provenant de répondants différents peuvent être formulées de manière différentes mais symbolisent tout de même la même idée. Ces dernières peuvent donc être regroupées sous forme d'une réponse unique. Si le nombre de réponses de type « Autre » est trop élevé, c'est le signe d'une mauvaise question.

Dans quel contexte avez-vous été informés de l'existence du PPPW ? (Plusieurs réponses possibles) *

- Dans le cadre scolaire
- Dans le cadre familial
- Dans le cadre de mon activité professionnelle
- Dans le cadre de mes loisirs
- Dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation au PPPW
- Par des publicités (flyers, affiches)
- Par des activités/événements organisées dans mon village
- Par une action d'entretien / de restauration d'un élément du PPPW
- Lors de promenades
- Par des recherches personnelles
- Autre...

Figure 36 – Exemple de question à choix multiple issue du questionnaire

2.2.2.2. Structure du questionnaire

Le questionnaire débute par une introduction qui explique les objectifs de la recherche et l'importance de l'enquête dans le cadre de cette recherche, et donne des précisions quant au respect de l'anonymat et de la vie privée et la date de clôture du questionnaire.

Le questionnaire est ensuite divisé en quatre thèmes : *Connaissance, Intérêt, Information et sensibilisation* et enfin *Implication*. Regrouper les questions par thèmes permet de canaliser l'attention des répondants. Au sein de chaque thème, les questions ont globalement été présentées dans un ordre logique, allant des questions les plus générales, questions fermées à réponse unique (oui/non ou échelle de Likert) vers les questions à choix multiples nécessitant plus de réflexion pour terminer enfin par les questions ouvertes impliquant les répondants de manière beaucoup plus significative.

Le questionnaire se clôture par les questions de type *Données personnelles*, afin de récolter des informations sur les différents profils de répondants.

La structure globale du questionnaire est illustrée à la Figure 37.

2.2.2.3. Détail des parties

La **première partie** vise à savoir si les citoyens wallons ont **connaissance** du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. Pour ce faire, les questions se présentent en deux temps. Dans un premier temps, il est demandé aux répondants de déclarer s'ils ont déjà entendu le terme « Petit Patrimoine Populaire de Wallonie » et de donner la définition qui, selon eux, correspond à ce terme. Ensuite, la définition exacte accompagnée d'exemples leur est donnée, afin qu'ils puissent répondre à la suite du questionnaire en connaissance de cause. Dans un second temps, après avoir pris connaissance de cette définition, les participants sont amenés à évaluer s'ils pensent être suffisamment informés ou non sur le sujet. Selon leur réponse, « oui » ou « non », la question suivante diffère : les participants qui jugent être bien informés doivent définir le(s) contexte(s) dans le(s)quel(s) ils ont été informés ; les participants qui jugent ne pas avoir reçu une information suffisante sont amenés à donner les raisons qui participent selon eux à ce manque d'information.

La **seconde partie** a pour objectif de déterminer si le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie suscite l'**intérêt** des citoyens wallons. Les participants sont amenés, d'une part, à évaluer, sur une échelle de 1 à 5, leur intérêt pour le PPPW et, d'autre part, à choisir parmi la liste des 17 thèmes de PPPW établie par la Région Wallonne, les trois thèmes qui les intéressent le plus, ou si aucun ne les intéresse.

La **troisième partie** se focalise sur l'identification des **démarches d'information et de sensibilisation** qui seraient les plus efficaces dans le but d'apprendre l'existence du PPPW aux citoyens, de leur faire prendre conscience de son importance, et d'assurer ainsi une meilleure prise en charge et une protection plus importante dans les années à venir. Cette partie est organisée essentiellement sous la forme d'échelles de Likert invitant les participants à affirmer s'ils pensent ou non qu'il faut renforcer les démarches d'information et de sensibilisation, puis à évaluer le niveau d'implication dont ils seraient prêt à faire preuve, de 1 à 5, si différents types de démarches étaient mises en œuvre (journaux mensuels, événements à thèmes, flyers, conférences, parcours-découverte, fiches explicatives à côté des éléments de PPPW, cartes en ligne reprenant l'emplacement des différents éléments de PPPW). Finalement, une question facultative permet de récolter les idées supplémentaires auxquelles certains participants auraient pensé mais qu'ils n'auraient pas retrouvées dans la précédente liste.

La **quatrième partie** du questionnaire permet de caractériser l'**implication citoyenne** en termes d'entretien, de mise en valeur et de restauration d'éléments de PPPW, et vise plus particulièrement à évaluer la part de la population qui a déjà été impliquée dans des actions sur le PPPW et à identifier les éléments qui freinent ces initiatives.

La cinquième et **dernière partie** permet de récolter les **informations personnelles** sur les répondants afin, d'une part, d'évaluer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population de Wallonie et, d'autre part, d'analyser si les réponses varient selon les profils.

Le détail des différentes parties du questionnaire est également illustré à la Figure 37.

La version finale du questionnaire est présentée à l'Annexe 2.

2.2.2.4. Phase de prétest

La phase de prétest est la dernière phase avant la diffusion du questionnaire. Elle consiste à tester le questionnaire sur un petit nombre d'individus afin d'évaluer non pas les résultats du questionnaire, mais le questionnaire en lui-même. Bien que souvent négligée, cette phase se révèle très utile afin d'évaluer la clarté des questions et des termes utilisés ainsi que la forme générale du questionnaire (efficacité de mise en page et ordre des questions). C'est à ce moment que les questions ambiguës sont repérées et éliminées et que les omissions sont identifiées.

Le prétest a également permis de définir une moyenne informative de la durée du questionnaire afin de vérifier qu'il ne soit pas trop long ni ennuyeux. La longueur d'un questionnaire détermine souvent le nombre de personnes qui accepteront d'y répondre. De plus, plus le questionnaire est long, plus la fatigue s'installe et plus la précision des réponses diminue.

La durée du questionnaire dépend évidemment du type de personnes-cibles. Pour les enquêtes destinées au grand public, une durée de 5 à 10 minutes est conseillée, 5 minutes étant considéré comme la durée optimale et 10 minutes la durée maximale acceptable. (LAFONT, 2016)

Dans l'enquête réalisée ici, la durée du questionnaire vaut entre 11 et 12 minutes, ce qui est un peu plus long que la durée maximale acceptable, mais reste néanmoins réalisable.

Dans le cadre de cette enquête, la phase de prétest a été réalisée sur une dizaine de sujets volontaires. Chacun a donné ses remarques, qui ont été prises en compte dans la rédaction finale du questionnaire.

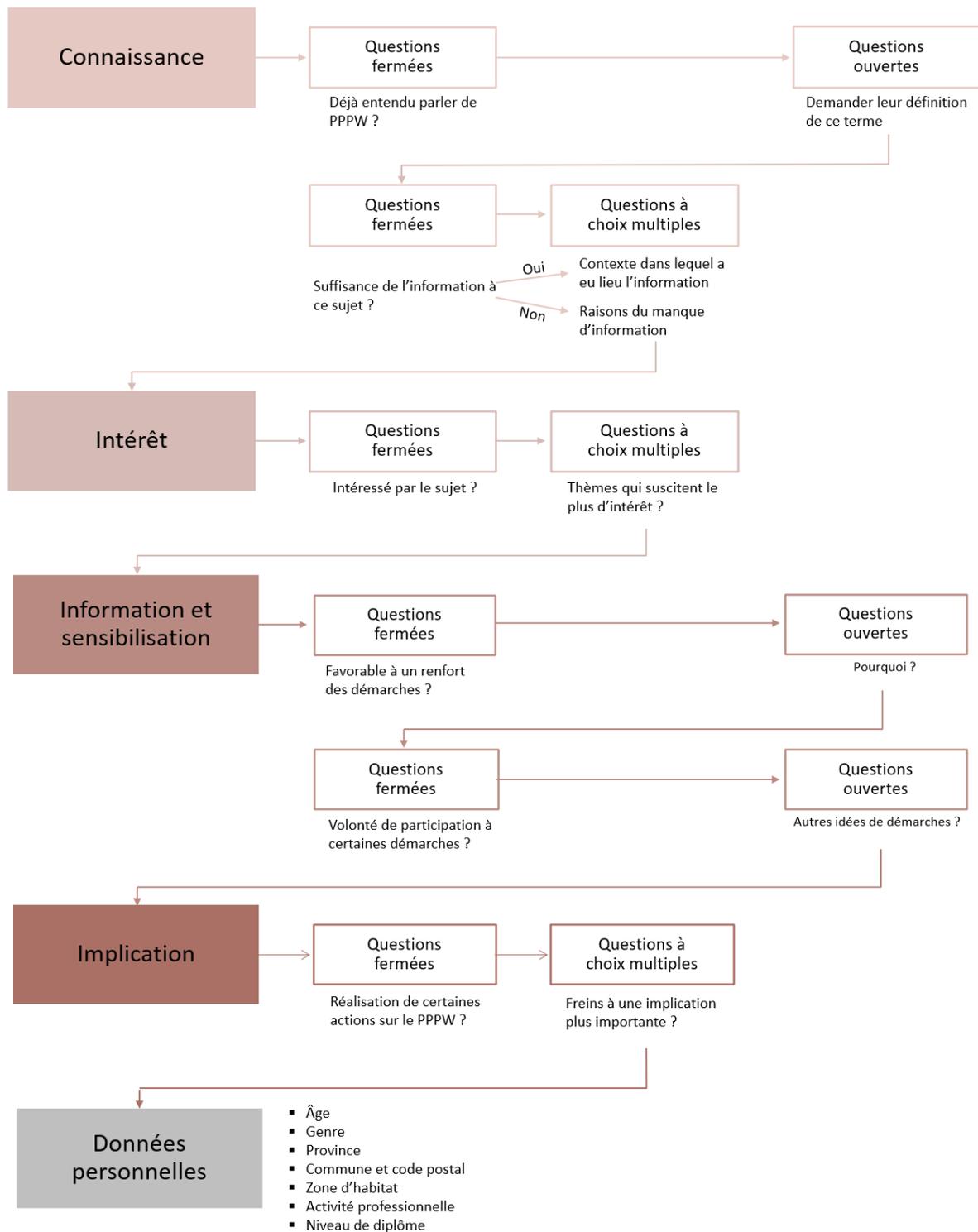


Figure 37 – Structure globale du questionnaire (Illustration personnelle)

2.2.3. Diffusion du questionnaire

Le questionnaire est encodé sur la plateforme gratuite Google Form.

Aujourd'hui, une manière efficace de toucher un grand nombre de personnes « *lambda* » constituant une part importante et variée de la population wallonne est d'utiliser les réseaux sociaux pour diffuser l'enquête. Plus particulièrement, le réseau social Facebook est souvent utilisé pour faire passer des informations importantes, par des publications sur des pages ou dans des groupes, et permet beaucoup de visibilité. De plus, Facebook couvre une tranche d'âge assez large de la population totale. En 2022, 79% des belges âgés entre 16 et 64 ans utilisent Facebook. De plus, la Belgique est caractérisée par un parfait équilibre entre ses utilisateurs féminins et masculins. Facebook est également le réseau social préféré de plus d'un quart de la population belge (26,1%). (DEGRAUX, 2022) Ce réseau apparaît donc comme le meilleur choix de diffusion.

Si l'on se réfère à la théorie établie par LETRILLIART *et al.*, pour recruter les répondants afin de constituer l'échantillon, plusieurs techniques d'échantillonnage peuvent-être utilisées (LETRILLIART, BOURGEOIS, VEGA, CITTÉE, & LUTSMAN, 2009) :

- **L'échantillonnage raisonné** consiste à sélectionner les participants qui sont considérés comme étant typiques de la population cible. Cette procédure est destinée à garantir la validité externe des résultats ;
- **L'échantillonnage selon la technique de la « boule de neige »** consiste à identifier des sujets d'intérêt à partir de personnes qui connaissent d'autres personnes susceptibles d'être de bon participants à l'enquête ;
- **L'échantillonnage théorique** consiste à sélectionner les participants afin que les questions de recherche soient correctement représentées.

Dans le cadre de cette recherche, ces trois techniques d'échantillonnage ont été appliquées successivement. Tout d'abord, l'échantillonnage théorique a permis d'identifier les groupes Facebook pertinents pour y publier l'enquête : l'objectif est d'identifier ceux qui concernent un maximum de citoyens wallons. Ce sont finalement les groupes Facebook regroupant les citoyens habitant différentes communes de Wallonie qui ont été choisis. Toutes les communes wallonnes n'ont pas pu être ciblées selon cette technique car certaines ne possèdent pas de groupe Facebook. Au total, 93 groupes ont été contactés. Parmi eux, 53 ont accepté la publication de l'enquête. La Figure 38 illustre un extrait du tableur Excel qui a permis de gérer les publications sur les différents groupes.

Commune	Province	Groupe Facebook
Florennes	Namur	20. Idées citoyennes pour faire bouger Florennes / entités (et ses habitants)
Fosses-la-ville	Namur	21. Fosses-la-ville
Gedinne	Namur	/
Gembloux	Namur	22. I love Gembloux
Gesves	Namur	23. Gesves et environs de Bouche à Oreilles
Hamois	Namur	24. Hamoisiennes, Hamoisiers
Hastière	Namur	25. Hastière <3 Groupe citoyens
Havelange	Namur	26. Havelangeoises, Havelangeois
Houyet	Namur	27. Ça bouge à Houyet
Jemeppe-sur-Sambre	Namur	28. Notre commune Jemeppe-sur-Sambre
La Bruyère	Namur	29. Citoyen.ne.s de la Bruyère
Mettet	Namur	30. Bienvenue à Sambreville, Mettet, Walcourt, Chimay et partout dans la région
Namur	Namur	31. Namour <3
Ohey	Namur	32. Les Oheytois et Oheytoises
Onheye	Namur	/
Philippeville	Namur	33. Philippeville et ses habitants
Profondeville	Namur	34. Entre profondévillois
Rocheftort	Namur	35. Rocheftortois, Rocheftortois
Sambreville	Namur	36. Sambreville 2.0
Sombreffe	Namur	37. Sombreffe, notre village (non officiel)
Somme-Leuze	Namur	38. Somme-Leuzoises, Somme-Leuzois
Viroival	Namur	/
Vresse-sur-Semois	Namur	39. Vresseoises, Vresseois
Walcourt	Namur	40. Walcourt – commune – habitants

Légende :
Publication acceptée
Publication en attente
Adhésion au groupe en attente
Publication refusée

Figure 38 – Extrait du tableau récapitulatif des groupes Facebook sollicités (Tableur Excel personnel)

Dans un second temps, l'échantillonnage selon la technique de la « boule de neige » a été mis en place en insistant sur le partage des publications Facebook par des personnes qui se veulent le relais de l'enquête sur une base volontaire. L'enquête a été partagée de nombreuses fois, ce qui lui a conféré une meilleure visibilité pour tous les contacts des personnes-relais, qui ne sont pas forcément membres des groupes Facebook sur lesquels l'enquête a été publiée en premier lieu. Des exemples de partages de la publication sont présentés à la Figure 39.

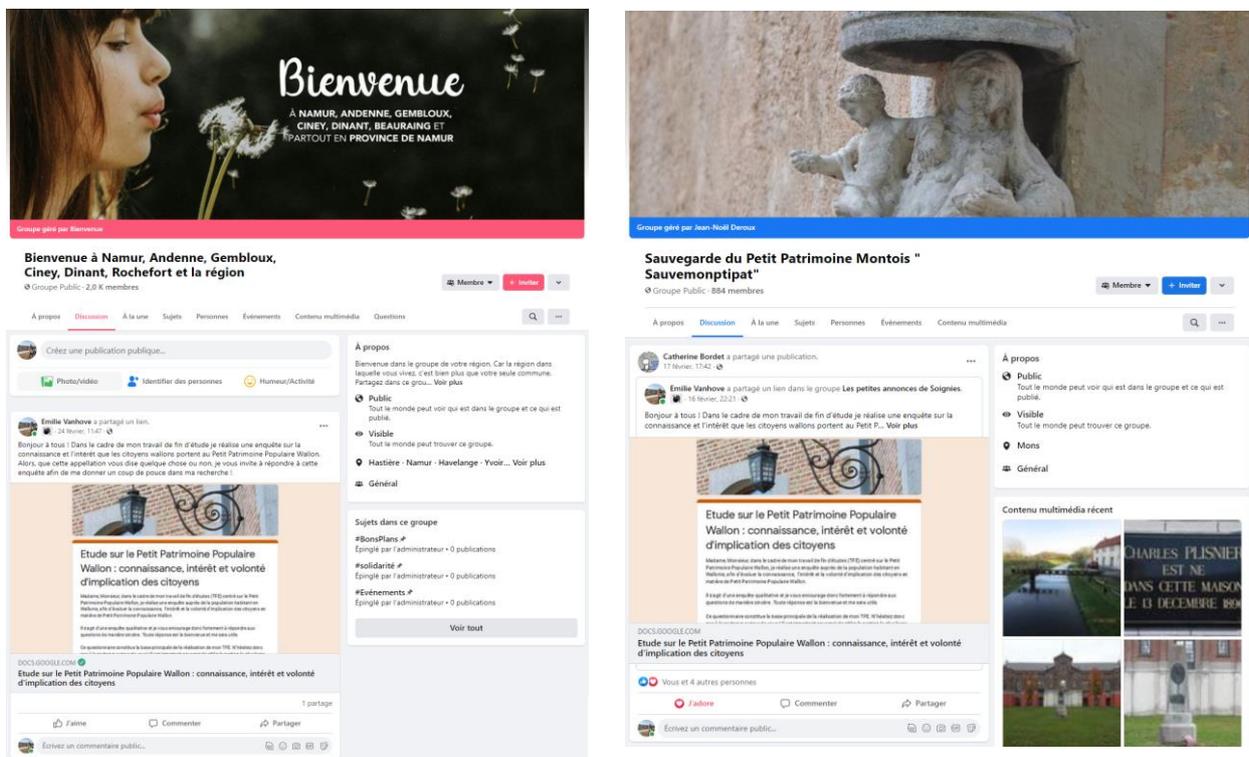


Figure 39 – Exemples de publications et partages de l'enquête sur des groupes Facebook (Depuis Facebook)

Finalement, lorsque certaines catégories de répondants étaient sous-représentées, la technique de l'échantillonnage raisonné a pris son sens et a permis de cibler les types de profils manquants. Dans ce cas précis, les habitants des provinces du Brabant Wallon, Namur et Luxembourg étaient peu représentés par rapport à Liège ou Hainaut. Afin d'obtenir plus de répondants en provenance de ces provinces, un plus grand nombre de groupes Facebook en lien avec ces provinces a été contacté.

Cependant, si Facebook est assez populaire auprès des personnes jeunes ou d'âge moyen, les personnes âgées (> 64 ans) sont assez mal représentées sur ce réseau car un nombre très réduit d'entre elles possèdent un compte Facebook et savent l'utiliser et, de surcroît, il faut encore que ces personnes suivent le fil d'actualité, voient l'enquête, décident d'y répondre et comprennent son fonctionnement. La probabilité de toucher ce type de profil sur les réseaux sociaux est donc assez faible. Il est donc impératif de diffuser l'enquête d'une autre manière, plus accessible aux personnes âgées.

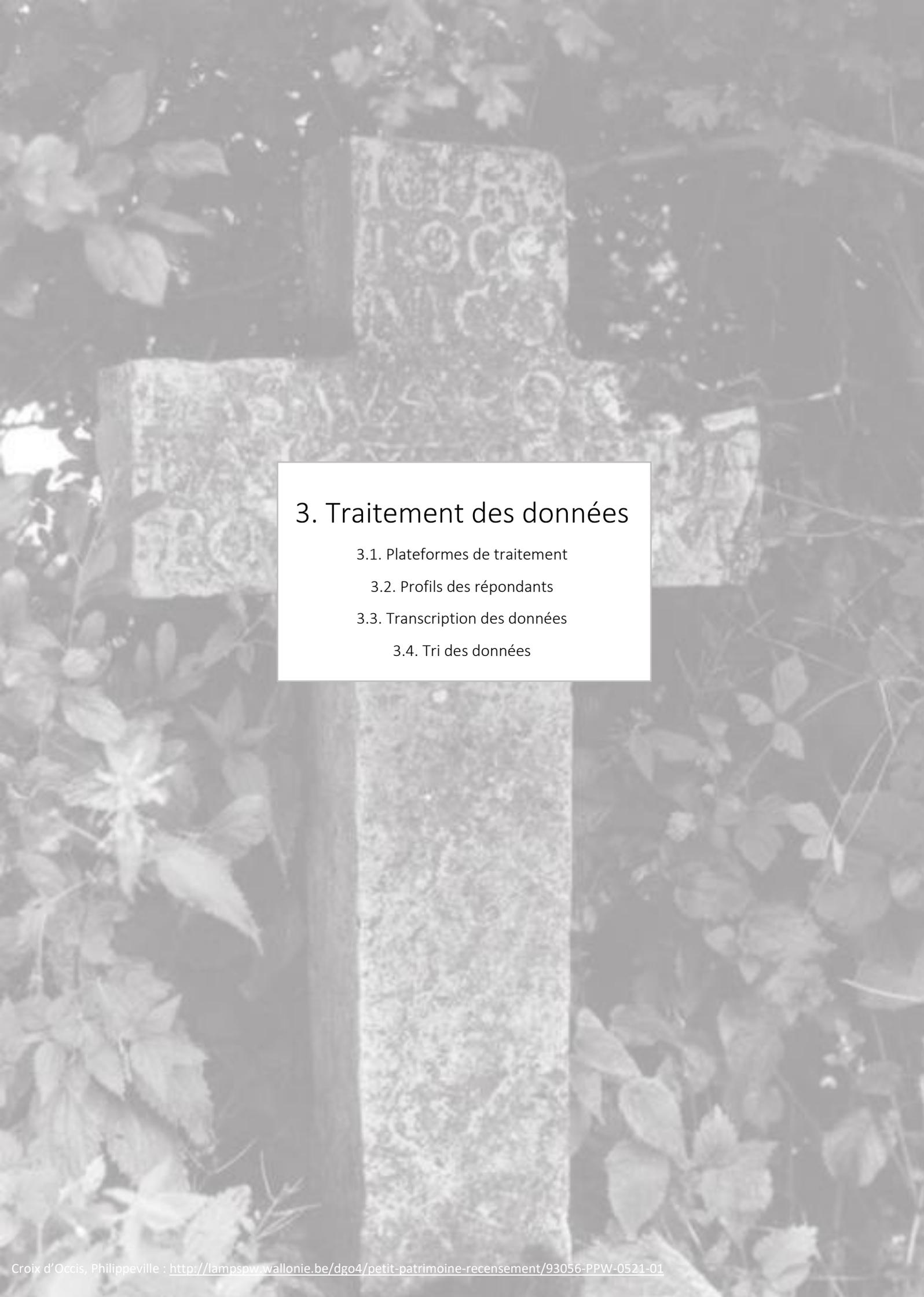
L'aide de deux asbl a par conséquent été sollicitée en complément pour diffuser l'enquête. L'enquête a principalement été réalisée en collaboration avec Qualité-Village-Wallonie (QVW), qui a diffusé le questionnaire de trois manières différentes : envoi d'une newsletter spécifique à leurs 1200 abonnés, publication sur leurs réseaux Facebook (voir Figure 40) et LinkedIn, diffusion par les collaborateurs à leurs contacts, comités et groupes de travail. L'asbl Espace Environnement a également apporté son aide en publiant l'enquête sur leurs réseaux et sur leur site internet (voir Figure 41).



Figure 40 – Publication de l'enquête sur la page Facebook de Qualité-Village-Wallonie (Depuis Facebook)



Figure 41 – Publication de l'enquête sur le site internet d'Espace Environnement (Espace Environnement, s.d.)



3. Traitement des données

3.1. Plateformes de traitement

3.2. Profils des répondants

3.3. Transcription des données

3.4. Tri des données

3. Traitement des données

L'enquête en ligne a rencontré un franc succès : aux termes de la récolte des données, 965 réponses ont été enregistrées, ce qui est largement supérieur au nombre de 385 réponses qui était attendu.

La méthodologie de traitement des données est inspirée de la méthodologie établie par Jean-Christophe VILATTE (VILATTE, 2007). Cette méthodologie se décline en 4 étapes :

1. Analyse des profils des répondants
2. Vérification de la codification
3. Traitement informatique
4. Analyse des données

3.1. Plateformes de traitement

Un premier traitement en direct est apporté par la plateforme Google Form, qui met à jour les résultats à chaque nouvelle réponse ajoutée, et qui propose une visualisation globale des résultats (voir Figure 42) sous la forme de graphiques ou de listes, selon le type de question (fermée ou ouverte).

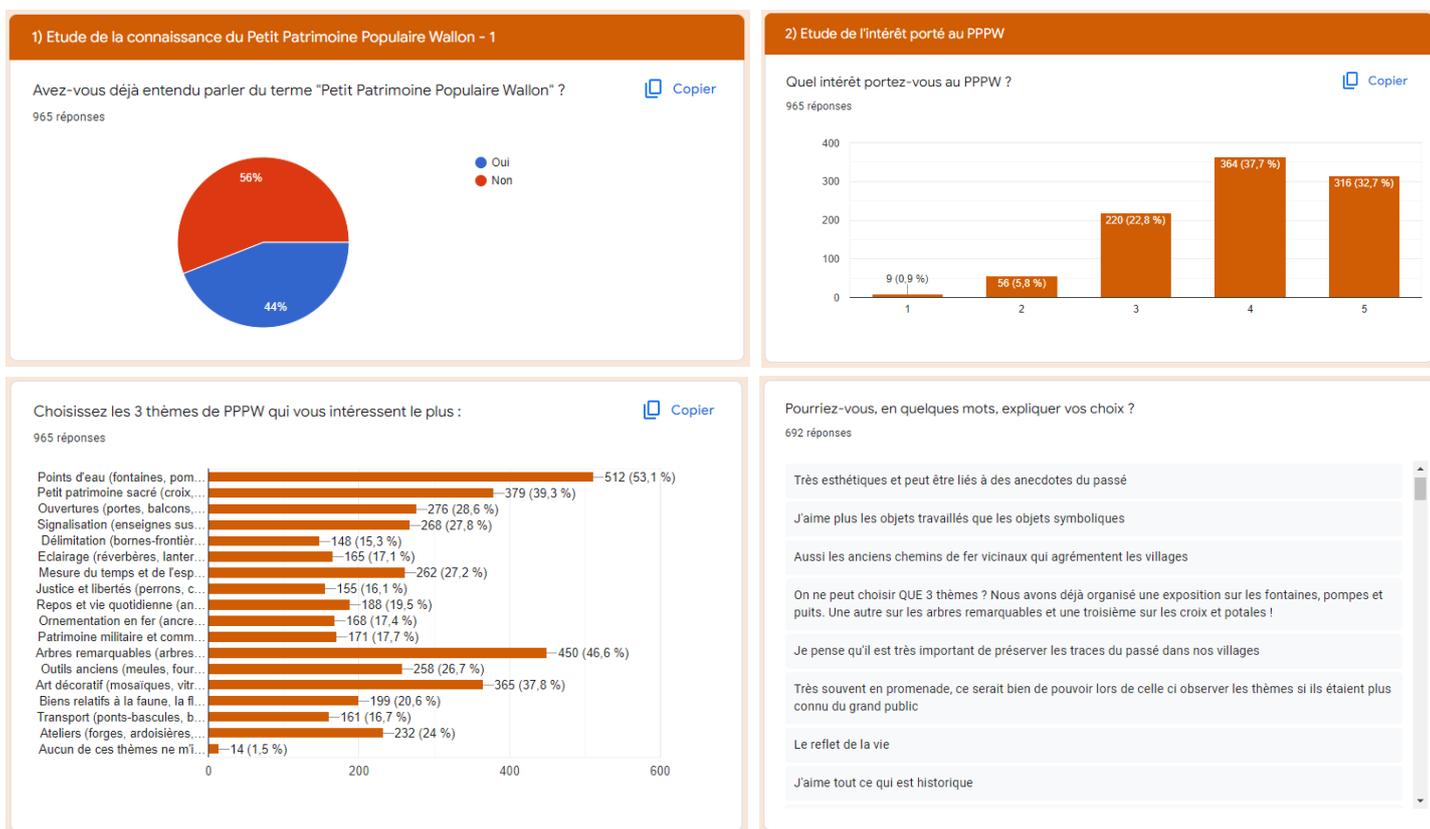


Figure 42 – Extraits de la visualisation globale des résultats de l'enquête (Depuis Google Form)

Si cette visualisation globale est pratique pour avoir une idée de la tendance des réponses et des profils des personnes ayant répondu à l'enquête, elle n'est en aucun cas suffisante pour tirer des conclusions et doit être considérée avec précaution : en effet, les résultats sont exposés tels quels, sans tenir compte des profils des répondants, ce qui pourrait mener à des biais si une catégorie de personnes est sur/sous-représentée (cf. section 3.2.2 « Pondération des données en fonction des profils »).

De plus, il n'est pas possible, avec ce type de présentation des résultats, de croiser les variables entre elles pour déterminer leur influence sur les résultats (cf. section 3.4.2 « *Tris croisés* »).

Afin de pallier les limitations de la plateforme Google Form, un fichier au format .csv peut en être extrait (voir Figure 43). Ce fichier présente 965 lignes, une par répondant, et chaque colonne correspond à l'une des questions qui leur ont été posées. Ensuite, ce fichier .csv est ouvert dans Excel pour le traitement de ses données (voir Figure 44).

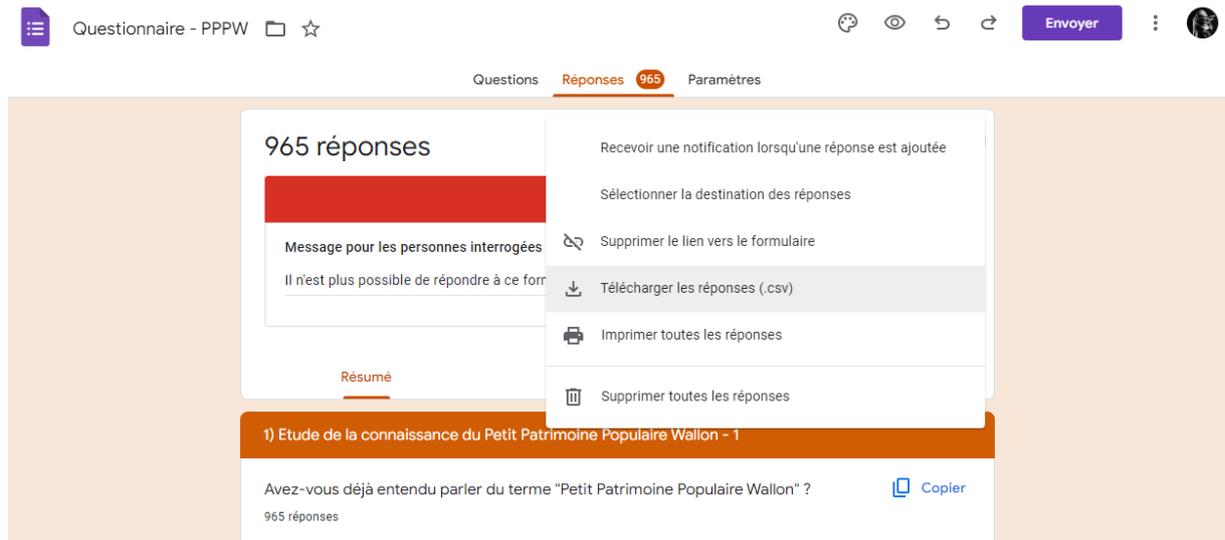


Figure 43 – Extrait de Google Form permettant le téléchargement des données au format .csv

ID	Horodateur	Avez-vous déjà entendu parler du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon" ?	Quelle est selon vous la signification du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon"? (Définissez avec vos propres mots)	Après avoir pris connaissance de cette définition et de ces quelques exemples, pensez-vous être bien informés au sujet du PPPW ?	Selon vous, parmi les éléments de réponses suivants, quelles sont les raisons de votre manque de connaissances en matière de PPPW ? (Plusieurs réponses possibles)	Dans quel contexte avez-vous été informés de l'existence du PPPW ? (Plusieurs réponses possibles)
1	2-7-2022 17:58:26	Oui	Potales, décroitoirs, sgraffites, ferronneries...	Oui		Dans le cadre de mes loisirs, Dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation au PPPW, Par une action d'entretien / de restauration d'un élément du PPPW, Par des recherches personnelles
2	2-7-2022 19:23:14	Oui	bâtiments que l'on voit tous les jours qui font l'image de notre commune notre territoire, souvent partie intégrante à l'aménagement de notre commune. Attaché à des traditions populaire, religieuse, le PPP c'est aussi des bâtiments utilisés pour le quotidien. Lieux de vie et de rencontre. A PPP on pense à chapelles, oratoires, lavoirs, fontaine...etc	Oui		Dans le cadre scolaire, Dans le cadre de mon activité professionnelle, Dans le cadre de mes loisirs, Par des activités/événements organisés dans mon village, Lors de promenades
3	2-8-2022 8:20:51	Oui	Un patrimoine plutôt hors monuments qui ferait partie de la vie quotidienne et qui aurait une valeur historique aujourd'hui	Oui		Dans le cadre scolaire

Figure 44 – Extrait du fichier .csv extrait de Google Form

3.2. Etape 1 : Profils des répondants

3.2.1. *Distribution des profils des répondants*

Une fois l'enquête clôturée, la première étape selon la méthodologie de VILATTE est d'analyser les profils des répondants et de caractériser la distribution de ces profils. Les différents profils déterminés dans le cadre de cette enquête, au nombre de 20, sont établis en fonction de l'âge (18-64 ans et 65+ ans), du genre (homme et femme) et de la province dans laquelle habitent les répondants (Brabant Wallon, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg). La Figure 45 décrit la distribution de ces profils.

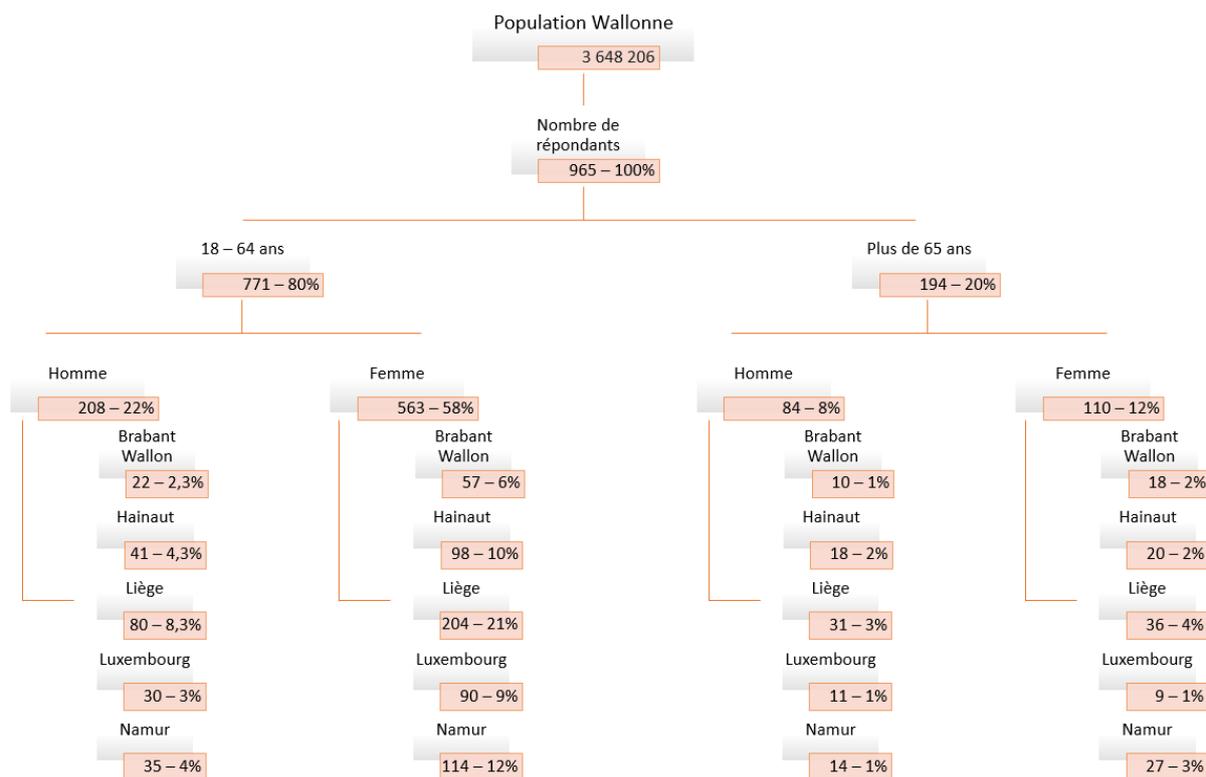


Figure 45 – Distribution des profils des répondants (D'après les résultats de l'enquête)

3.2.2. *Pondération des données en fonction des profils*

Pour que l'échantillon représente au mieux la population wallonne, il faut pondérer les résultats en fonction des différents profils des répondants, c'est-à-dire donner plus de poids aux réponses des profils les moins représentés, et inversement. Les poids des différents profils sont déterminés en fonction de la part de la population réelle wallonne que représentent les profils. Le Tableau 3 présente les proportions des profils établis au sein de la population wallonne. Les données nécessaires à la composition de ce tableau ont été obtenues via le site de StatBel. (STATBEL, 2021)

Notons que ces données ne concernent que les personnes majeures : les mineurs ne sont pas pris en compte dans ces statistiques car ils étaient exclus de l'enquête.

Population	Brabant Wallon	Hainaut	Liège	Namur	Luxembourg
Nombre d'habitants [habitants]					
Homme 18-64	120 721	406 747	335 730	151 330	89 804
Homme 65+	34 601	107 577	92 566	41 483	22 447
Femme 18-64	123 780	406 589	334 564	150 926	86 896
Femme 65+	45 277	148 665	119 500	53 488	27 933
Fraction de la population wallonne totale [%] (Population totale = 2 901 624 habitants)					
Homme 18-64	4,16	14,02	11,57	5,22	3,09
Homme 65+	1,19	3,71	3,19	1,43	0,77
Femme 18-64	4,27	14,01	11,56	5,20	2,99
Femme 65+	1,56	5,12	4,12	1,84	0,96

Tableau 3 – Fraction des différents profils dans la population wallonne (STATBEL, 2021)

Ce tableau doit être comparé à un tableau similaire, mais cette fois-ci établi sur base de l'échantillon, le Tableau 4 :

Echantillon	Brabant Wallon	Hainaut	Liège	Namur	Luxembourg
Nombre d'habitants [habitants]					
Homme 18-64	22	41	80	35	30
Homme 65+	10	18	31	14	11
Femme 18-64	57	98	204	114	90
Femme 65+	18	20	36	27	9
Fraction de l'échantillon total [%] (Echantillon total = 965 répondants)					
Homme 18-64	2,28	4,25	8,29	3,63	3,11
Homme 65+	1,04	1,87	3,21	1,45	1,14
Femme 18-64	5,91	10,16	21,14	11,81	9,33
Femme 65+	1,87	2,07	3,73	2,80	0,93

Tableau 4 – Fraction des différents profils dans l'échantillon (D'après les résultats de l'enquête)

Le poids de chaque profil peut enfin être calculé en divisant la fraction de ce profil dans la population par sa fraction dans l'échantillon. Le Tableau 5 regroupe les poids de chaque profil. Ces poids ont donc dû systématiquement multiplier les réponses de chaque répondant afin d'obtenir des résultats similaires à ceux qui auraient été obtenus si l'entièreté de la population wallonne avait pu être interrogée. Par exemple, une personne de sexe masculin, entre 18 et 64 ans et habitant le Brabant Wallon vaut en réalité 1,82 personne.

Echantillon	Brabant Wallon	Hainaut	Liège	Namur	Luxembourg
Homme 18-64	1,82	3,3	1,4	1,44	1
Homme 65+	1,15	1,99	0,99	0,99	0,68
Femme 18-64	0,72	1,38	0,55	0,44	0,32
Femme 65+	0,84	2,47	1,1	0,66	1,03

Tableau 5 – Poids des différents profils à appliquer aux réponses de l'enquête (D'après STATBEL, 2021 et les résultats de l'enquête)

Toutes les réponses nominales (Oui/Non, réponses à choix multiples, etc.) ont donc dû être exprimées sous forme binaire en 0 et en 1, afin de pouvoir multiplier les poids des profils correspondants (cf. section 3.3.2 « Codage des données »). Avant toute chose, il a donc fallu créer une colonne dans Excel

associant un poids à chaque répondant en fonction de ses caractéristiques d'âge, de genre et de province. Cette colonne a pu être complétée grâce à une code Excel mettant en place une vingtaine de conditions (chaque condition correspondant à un profil) en relation avec les colonnes de tranche d'âge, de genre et de province (voir Figure 46). Ce code Excel est disponible à l'annexe 3.a.

	A	B	C	D	E
	ID	Tranches d'âge	Genre	Province	Poids associé à chaque profil
1	1	18-64	Homme	Hainaut	3,3
2	2	18-64	Femme	Hainaut	1,38
3	3	18-64	Femme	Liège	0,55
4	4	18-64	Homme	Liège	1,4
5	5	18-64	Femme	Namur	0,44
6	6	18-64	Femme	Liège	0,55
7	7	18-64	Femme	Liège	0,55
8	8	18-64	Femme	Liège	0,55
9	9	18-64	Femme	Namur	0,44
10	10	18-64	Femme	Liège	0,55

955	955	18-64	Homme	Liège	1,4
956	956	18-64	Homme	Liège	1,4
957	957	18-64	Homme	Liège	1,4
958	958	18-64	Femme	Hainaut	1,38
959	959	18-64	Femme	Liège	0,55
960	960	18-64	Femme	Namur	0,44
961	961	65+	Femme	Liège	1,1
962	962	18-64	Homme	Namur	1,44
963	963	18-64	Femme	Namur	0,44
964	964	18-64	Femme	Hainaut	1,38
965	965	65+	Femme	Liège	1,1
					Σ = 965
					100%

Figure 46 – Application des poids aux répondants (Tableur Excel personnel, d'après les résultats de l'enquête)

3.3. Etape 2 : Transcription des données

3.3.1. Homogénéité des données

Les données obtenues sur Excel (cf. section 3.1 « Plateformes de traitement ») sont brutes, parfois mal organisées pour assurer un traitement efficace, et ne sont pas homogènes, principalement dans les questions ouvertes, où chaque personne a pu écrire sa propre réponse formulée et écrite à sa manière. Il est donc impératif d'homogénéiser toutes les données afin de pouvoir plus rapidement les traiter et les comparer. Par exemple, à la question « Quel est votre âge », si la plupart des répondants ont répondu simplement par le nombre sans unités (ex : 55), certains ont ajouté le mot « ans » (ex : 55 ans), ce qui empêchait de réaliser des manipulations sur ces nombres pour les regrouper en tranches d'âges. Un travail d'homogénéisation et de correction de l'orthographe ou des fautes de frappe a donc préalablement dû avoir lieu avant de commencer réellement le traitement.

3.3.2. Codage des données

Comme expliqué à la section 3.2.2 « Pondération des données en fonction des profils », toutes les réponses présentées sous forme de texte doivent être converties en réponses chiffrées afin de pouvoir être multipliées par le poids associé à chaque profil. Chaque type de question (questions fermées à réponse unique, questions à choix multiples et questions ouvertes) nécessite un type de codage et de retranscription particuliers.

3.3.2.1. Questions fermées à réponse unique (oui/non)

Les questions fermées binaires, proposant uniquement le choix entre deux réponses (oui et non) sont les plus faciles à transcrire : le chiffre 0 est associé à la réponse « Non » et le chiffre 1 à la réponse « Oui ». Cette association a été rapide grâce à un code Excel simple, fourni à l'annexe 3.a. Il est ensuite aisé de multiplier les poids par 1 ou 0 pour avoir le nombre réel de « Oui » et de « Non » (voir Figure 47).

	A	B	C	D	E
	ID	"Avez-vous déjà entendu parler du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon" ?"	Nombre de personnes ayant déjà entendu parler du terme "PPPW"	Poids associé à chaque profil	Nombre de personnes pondéré ayant déjà entendu parler du terme "PPPW"
1	1	Oui	1	3,3	3,3
2	2	Oui	1	1,38	1,38
3	3	Oui	1	0,55	0,55
4	4	Non	0	1,4	0
5	5	Oui	1	0,44	0,44
6	6	Non	0	0,55	0
7	7	Non	0	0,55	0
8	8	Oui	1	0,55	0,55
9	9	Non	0	0,44	0
10	10	Non	0	0,55	0

955	955	Non	0	1,4	0
956	956	Oui	1	1,4	1,4
957	957	Oui	1	1,4	1,4
958	958	Non	0	1,38	0
959	959	Non	0	0,55	0
960	960	Non	0	0,44	0
961	961	Non	0	1,1	0
962	962	Non	0	1,44	0
963	963	Oui	1	0,44	0,44
964	964	Non	0	1,38	0
965	965	Oui	1	1,1	1,1
			$\Sigma = 425$ 44,04%	$\Sigma = 965$ 100%	$\Sigma = 445,16$ 46,10%

Figure 47 – Traitement des questions fermées binaires à réponse unique (Tableur Excel personnel, d'après les résultats de l'enquête)

3.3.2.2. Questions fermées à réponse unique (Echelle Likert)

Les questions fermées se présentant sous la forme d'une échelle de Likert (de 1 à 5) demandent un peu plus de codage que les réponses fermées binaires. Pour savoir le nombre de « 1 », « 2 », « 3 », « 4 » et « 5 », il faut démultiplier les colonnes, afin de consacrer une colonne par réponse sur l'échelle de Likert. Un code Excel (cf. annexe 3.a) assez simple permet automatiquement de compléter chaque colonne avec des « 1 » lorsque la réponse correspond à la colonne et des « 0 » lorsqu'elle ne correspond pas, tout comme les questions fermées binaires. Il est ensuite possible de multiplier ces cases par le poids pour obtenir le nombre pondéré de personnes ayant voté pour chaque réponse, et ainsi le pourcentage par rapport à l'échantillon total de 965 réponses (voir Figure 48).

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	ID	"Quel intérêt portez-vous au PPPW ?"	1	2	3	4	5	Poids associé à chaque profil	Intérêt pondéré	1 pondéré	2 pondéré	3 pondéré	4 pondéré	5 pondéré
1	1	5	0	0	0	0	1	3,3	16,5	0	0	0	0	3,3
2	2	5	0	0	0	0	1	1,38	6,9	0	0	0	0	1,38
3	3	3	0	0	1	0	0	0,55	1,65	0	0	0,55	0	0
4	4	4	0	0	0	1	0	1,4	5,6	0	0	0	1,4	0
5	5	3	0	0	1	0	0	0,44	1,32	0	0	0,44	0	0
6	6	3	0	0	1	0	0	0,55	1,65	0	0	0,55	0	0
7	7	2	0	1	0	0	0	0,55	1,1	0	0,55	0	0	0
8	8	3	0	0	1	0	0	0,55	1,65	0	0	0,55	0	0
9	9	2	0	1	0	0	0	0,44	0,88	0	0,44	0	0	0
10	10	3	0	0	1	0	0	0,55	1,65	0	0	0,55	0	0

955	955	2	0	1	0	0	0	1,4	2,8	0	1,4	0	0	0
956	956	5	0	0	0	0	1	1,4	7	0	0	0	0	1,4
957	957	5	0	0	0	0	1	1,4	7	0	0	0	0	1,4
958	958	4	0	0	0	1	0	1,38	5,52	0	0	0	1,38	0
959	959	5	0	0	0	0	1	0,55	2,75	0	0	0	0	0,55
960	960	3	0	0	1	0	0	0,44	1,32	0	0	0,44	0	0
961	961	4	0	0	0	1	0	1,1	4,4	0	0	0	1,1	0
962	962	3	0	0	1	0	0	1,44	4,32	0	0	1,44	0	0
963	963	3	0	0	1	0	0	0,44	1,32	0	0	0,44	0	0
964	964	3	0	0	1	0	0	1,38	4,14	0	0	1,38	0	0
965	965	5	0	0	0	0	1	1,1	5,5	0	0	0	0	1,1
			$\Sigma = 9$	$\Sigma = 56$	$\Sigma = 220$	$\Sigma = 364$	$\Sigma = 316$	$\Sigma = 965,74$		$\Sigma = 6,58$ 0,68%	$\Sigma = 54,31$ 5,63%	$\Sigma = 207,57$ 21,51%	$\Sigma = 355,26$ 36,81%	$\Sigma = 432,02$ 35,44%

Figure 48 – Traitement des questions fermées à échelle Likert (Tableur Excel personnel, d'après les résultats de l'enquête)

3.3.2.3. Questions à choix multiples

Les questions à choix multiples sont transcrites de la même manière que les questions fermées de type échelle de Likert, les propositions de réponse étant codées comme les différentes valeurs sur l'échelle. Par conséquent, les colonnes sont à nouveau démultipliées afin d'en consacrer une seule par proposition de réponse. Ces colonnes sont remplies avec des « 1 » et des « 0 », multipliés par le poids de chaque répondant.

Notons que dans le cas précis de l'exemple présenté à la Figure 49, comme plusieurs réponses étaient acceptées, la somme de tous les pourcentages pondérés calculés est supérieure à 100%.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
ID	"Pour quelles raisons n'intervenez-vous pas davantage sur le PPPW de votre région ?"	Poids associé à chaque profil	Manque de connaissance des principes de restauration pondéré	Manque de connaissance des procédures administratives pondéré	Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine pondéré	Manque d'accompagnement dans les démarches pondéré	Crainte de "mal-faire" pondéré	Manque d'envie pondéré	Manque de temps pondéré
1	1	Manque de temps disponibles	3,3	0	0	0	0	0	3,3
2	2	Manque de connaissances sur les principes de restauration, Manque de connaissance des procédures administratives, Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine	1,38	1,38	1,38	1,38	0	0	0
3	3	Manque d'envie	0,55	0	0	0	0	0,55	0
4	4	Manque de connaissances sur les principes de restauration, Manque de connaissance des procédures administratives, Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine, Manque d'accompagnement dans les démarches, Crainte de "mal faire"	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0	0
5	5	Pas pensé	0,44	0	0	0	0	0	0
961	961	Manque de connaissances sur les principes de restauration, Manque de connaissance des procédures administratives, Pas eu l'occasion de le faire	1,1	1,1	1,1	0	0	0	0
962	962	Manque de connaissance des procédures administratives, Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine, Manque d'envie	1,44	0	1,44	1,44	0	1,44	0
963	963	Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine, Crainte de "mal faire"	0,44	0	0	0,44	0,44	0	0
964	964	Car je ne savais pas que l'on pouvait s'investir comme ça donc manque d'info globale	1,38	0	0	0	0	0	0
965	965	Manque de connaissance des procédures administratives, Manque d'accompagnement dans les démarches, Crainte de "mal faire"	1,1	0	1,1	0	1,1	1,1	0
		$\Sigma = 965$ 100%	$\Sigma = 465,47$ 48,20%	$\Sigma = 403,83$ 41,82%	$\Sigma = 388,79$ 40,26%	$\Sigma = 342,51$ 35,47%	$\Sigma = 305,42$ 31,63%	$\Sigma = 149,28$ 15,46%	$\Sigma = 113,25$ 11,73%

Figure 49 – Traitement des questions à choix multiples (Tableur Excel personnel, d'après les résultats de l'enquête)

3.3.2.4. Questions ouvertes

Les réponses aux questions ouvertes sont les plus longues et les plus difficiles à coder, car il est presque impossible d'automatiser le codage via des codes Excel tant les réponses sont formulées différemment, et l'utilisation de synonymes ou de tournures de phrases différentes pour parler de la même chose est très fréquente.

De plus, chacune de ces questions ayant été posée dans un but particulier, la transcription est différente pour répondre au mieux aux objectifs de chaque question. Les sections a), b), c) et d) suivantes détaillent le codage de chaque question ouverte du questionnaire.

a) *Connaissance du PPPW – Définition*

Cette question a pour objet de demander aux personnes de définir avec leurs propres mots ce qu'ils pensaient être le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. Ensuite, par l'analyse de chacune des réponses, il a été possible de déterminer qui en a donné une définition correcte, ou du moins acceptable. Pour ce faire, il n'était pas possible de procéder à une recherche automatique par mots-clés sur Excel car il existe un nombre très important de synonymes et de tournures de phrases différentes pour exprimer une même idée. Il valait donc mieux établir une série de *concepts-clés* plutôt que des *mots-clés*, à rechercher dans chaque réponse. Il a donc été nécessaire de parcourir chaque réponse de manière individuelle et manuelle.

Les concepts-clés ont été identifiés sur base de toutes les définitions énoncées dans la section 1.2 «*Petit Patrimoine Populaire de Wallonie*» (définitions réglementaires/restrictives et définitions populaires/ plus larges), et sont les suivants :

- Concept de **valeur affective** : le PPPW a de l'importance aux yeux des citoyens, ils y sont attachés et seraient peinés qu'il disparaisse ;
- Concept d'**accessibilité** : le PPPW doit être accessible et au vu de tous (contre-exemple : une peinture dans une maisons privée) ;
- Concept de **valeur historique** : le PPPW est constitué d'éléments témoins du passé, des coutumes anciennes et entretient la mémoire ;
- Concept de **petite échelle** : les éléments de PPPW sont d'échelle modeste ;
- Concept de **l'identité locale** : les éléments de PPPW confèrent aux citoyens un sentiment d'appartenance à leur région, ils font office de repère dans leur environnement et symbolisent les cultures et traditions locales.

Au niveau de la transcription et du codage des données, cinq colonnes correspondant aux cinq concepts-clés ont été créées. Dès que l'un des concept-clés apparaît dans une réponse, un « 1 » est ajouté manuellement dans la colonne correspondante. Une colonne somme ensuite tous les « 1 » d'une même ligne. Chaque répondant obtient alors un score entre 0 et 5. A partir de 3 points, la connaissance du PPPW est confirmée, et un « 1 » s'inscrit dans la colonne correspondante. Les valeurs de la colonne « connaissance confirmée » sont finalement multipliées par le poids de chaque répondant afin d'avoir le nombre pondéré de personnes connaissant le PPPW (voir Figure 50). Le code Excel correspondant est disponible à l'annexe 3.a.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
	"Quelle est selon vous la signification du terme Petit Patrimoine Populaire Wallon"?	Affectif	Public	Valeur, témoin	Petite échelle	Identité locale	Exemples (max 3)	Nombre de concepts-clés énoncés	Connaissance confirmée	Poids associé à chaque profil	Connaissance confirmée pondérée
1	Potales, décrotoirs, sgraffites, ferronneries... bâtiments que l'on voit tous les jours qui font l'image de notre commune notre territoire, souvent partie intégrante à l'aménagement de notre commune.						3	3	1	3,3	3,3
2	Attaché à des traditions populaire, religieuse, le PPP c'est aussi des bâtiments utilisés pour le quotidien. Lieux de vie et de rencontre. A PPP on pense à chapelles, oratoires, lavoirs, fontaine...etc		1			1	1	3	1	1,38	1,38
3	Un patrimoine plutôt hors monuments qui ferait partie de la vie quotidienne et qui aurait une valeur historique aujourd'hui			1	1	1		3	1	0,55	0,55
4	Représente le patrimoine culturel d'entités locales, des bâtiments et/ou symboles de petites localités de la Wallonie					1		1		1,4	0
5										0,44	0
961	Choses anciennes (objet, maisons,...) qu'on garde pour entretenir un souvenir			1		1		2		1,1	0
962	La défense des monuments populaires wallon							0		1,44	0
963	De petits lieux historiques où points d'intérêts en wallonne qui font partie de l'histoire culturelle de nos régions.			1	1	1		3	1	0,44	0
964	Tout élément du décor d'une commune ayant un rapport avec son histoire et ses coutumes...			1		1		2		1,38	1,38
965										1,1	0
										$\Sigma = 965$ 100%	$\Sigma = 190,23$ 19,70%

Figure 50 – Traitement de la question ouverte concernant la connaissance du PPPW et de sa définition (Tableur Excel personnel, d'après les résultats de l'enquête)

Lors de la lecture des réponses, un problème s'est toutefois posé : certaines personnes (cf. ligne 1 de la Figure 50) ne donnent pas réellement une définition, mais plutôt des exemples d'éléments de PPPW. Il n'était donc pas juste de dire que ces personnes ne connaissent pas le PPPW s'ils ont su en donner des exemples corrects, simplement sous prétexte qu'ils n'ont pas énoncé les concepts-clés. Un critère supplémentaire a donc été ajouté pour tenir compte des exemples cités : 1 point est accordé par exemple donné (et donc les personnes sont considérées comme connaissant le PPPW à partir 3 exemples donnés). Cependant, au-delà de 3 exemples corrects cités, plus aucun point n'est attribué aux exemples supplémentaires, simplement pour ne pas favoriser le répondants n'ayant donné que des exemples par rapport à ceux qui ont mentionné les concepts-clé. Si les personnes ne donnent que des exemples, elle pourront donc obtenir un score maximal de 3. Il est tout de même intéressant de noter que certains types de PPPW apparaissent très souvent dans les réponses, par exemple « potales », « fontaines », « croix », « lavoirs » ou « enseignes », alors que d'autres ne sont (presque) jamais mentionnés.

Exemple de réponse validée donnant des exemples : « Je ne sais pas donner de définition précise mais ça regroupe les chapelles, potales ou croix. Mais pas seulement les édifices religieux, je dirais aussi les fontaines, les lavoirs...etc. »

Notons également que pour ce type de traitement, il faut conserver un certain esprit critique et évaluer les réponses au cas par cas : si certaines personnes énoncent suffisamment de concepts-clés, mais donnent également d'autres éléments qui prouvent qu'ils n'ont en réalité pas la connaissance nécessaire, il ne faut pas leur accorder les points. On peut notamment remarquer que de nombreuses personnes voient le PPPW comme des éléments *immatériels*, tels que des traditions, des dialectes, des chansons, des croyances populaires ou même des recettes de cuisine. D'autres pensent qu'il s'agit *d'organismes* ou *d'associations* qui s'occupent de la gestion du patrimoine en Wallonie. Enfin, quelques répondants pensent que le PPPW est constitué d'éléments qui n'ont « pas de valeur ».

Une personne a également donné une réponse assez vague, qui n'a pas été considérée comme correcte car pas assez précise, mais qui vaut tout de même la peine d'être mentionnée :

« Le Petit Patrimoine Wallon est au Patrimoine Wallon ce que sont les figurants au cinéma. Ils sont présents mais on ne les remarque pas, mais sont essentiels. », anonyme

La Figure 51 cite quelques exemples de définitions qui n'ont pas été acceptées, parce qu'elles sont soit incorrectes, soit incomplètes, et d'autres exemples de définitions qui elles, ont été validées.

Exemples de définitions incorrectes (invalidées)

Trésors wallons issus des classes populaires et **sans grande valeur** ?

Patrimoine souvent mobilier et souvent d'usage domestique. **Sans nécessairement grande valeur.**

Un **recensement** de biens urbanistiques d'exception **privé** ?

J'imagine que ce sont des « monuments » **importants** en Wallonie. Petit parce qu'il y en a **pas beaucoup** et populaire parce que ça vient du peuple (?)

Les éléments du **patrimoine populaire en Wallonie**

Association chargée de la protection du patrimoine qui n'est pas reconnu par d'autre instance, qui n'est pas classé ou repris à l'inventaire. Il peut s'agir de petite potale ou chapelle, de bâtiment, d'éléments historiques présents dans l'espace urbain etc.

Un **recueil de bâtiments classés** en Wallonie ?

Patrimoine architectural ou culturel local en marge de ce qui peut être considéré comme du patrimoine majeur ou national.

Les vieilles **traditions** wallonnes

Patrimoine connu par le peuple

C'est ce qui représente la culture wallonne et plus précisément, la culture fortement apprécié par les wallons

Exemples de définitions correctes (validées)

Il s'agit de témoins du **passé** qui sont de taille **modeste** mais qui ont une **importance historique** pour une **localité** donnée

Petits éléments de notre patrimoine, qui ne relèvent pas du "grand patrimoine" mais qui relèvent de notre **histoire** et qui reflètent une **certaine identité**

Petite structure ou objet **accessible au public** au quotidien, ayant un **intérêt patrimonial**, en région wallonne (principalement lié à l'architecture ou ornementation)

Des **outils** anciens, des **chapelles**, des **potales**, des **lavoirs** publics, des **fontaines**, des **monuments aux morts**(14-18 et 40-45), des tombes remarquables.

Tous les **petits** éléments de patrimoine qui n'ont pas une valeur historique forte mais plutôt une **valeur "sentimentale"**, "populaire" pour les wallons. Ça concerne sûrement les éléments de mobiliers comme les **fontaines**, **portails**, **lampadaires**, etc.

Petit Patrimoine Populaire Wallon

Exemples de définitions Incomplètes (invalidées)

Petit monument ou petit bâtiment classé au patrimoine

Ce sont certainement les objets, sculptures, etc. qui se trouvent dans les lieux publics, et qui ont un lien étroit avec l'histoire de la Wallonie

Figure 51 – Exemple de définitions validées ou non (Illustration personnelle, d'après les résultats de l'enquête)

Notons que les résultats de cette question ouverte dépendent fortement du bon vouloir et de la motivation des répondants : si certains répondent très sincèrement, en toute honnêteté, qu'ils ne savent pas en donner une définition, d'autres pourraient très bien y répondre rapidement, sans forcément balayer toutes les concepts-clé établis. On pourrait alors penser qu'ils ne savent pas ce qu'est le PPPW, alors qu'en réalité ils n'ont juste pas pris la peine d'écrire tout ce à quoi ils pensaient. Le problème est qu'il est difficile d'identifier ces deux types des répondants. Le pourcentage de personnes connaissant le PPPW est donc un pourcentage minimum, mais pourrait en réalité augmenter avec plus de souci de précision de certains participants.

b) Explication du choix quant au renfort des démarches d'information/sensibilisation

L'objectif de la question ouverte est de comprendre l'avis des citoyens concernant le renfort des démarches d'information et de sensibilisation au PPPW. Pour les mêmes raisons que la question ouverte précédente, il faut analyser chaque réponse individuellement, aucune automatisation de la transcription n'est possible.

Au vu de la diversité des éléments de réponses, il est plus intéressant de procéder dans ce cas à un traitement qualitatif plutôt que statistique. En effet, l'objectif est de savoir ce que les citoyens pensent, pas forcément de savoir quelle est la proportion de citoyens qui pensent chaque élément, parce que ce n'est pas parce qu'une personne n'a pas mentionné un élément qu'elle ne le pense pas, elle n'a juste pas pensé à le mentionner. Les résultats seront donc dans ce cas présentés sous la forme de deux nuages de mots, l'un regroupant les arguments contre un renfort des démarches, et l'autre les arguments en faveur d'un renfort des démarches.

Les nuages de mots ont été réalisés grâce à un générateur en ligne (NuagesDeMots.fr, 2022). Chaque réponse a été lue individuellement et les mots-clés, ainsi que leur nombre d'occurrences, ont été encodés au fur et à mesure dans la liste permettant de générer le nuage (voir Figure 52).

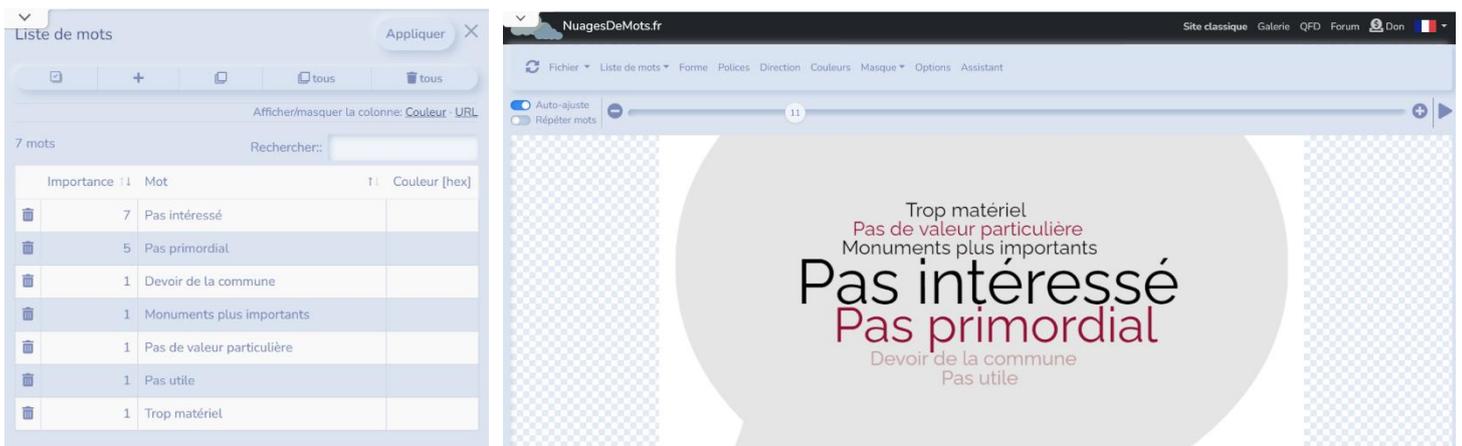


Figure 52 – Extrait du site internet permettant de générer des nuages de mots (NuagesDeMots.fr, 2022)

c) Idées supplémentaires de démarches à mettre en place

Cette question a pour objectif d'identifier d'autres démarches auxquelles les répondants penseraient, mais qui n'ont pas été abordées dans le cadre de cette enquête. De même que pour les deux questions précédentes, chaque réponse a été lue individuellement, afin de dresser une liste des idées émises par les répondants.

d) Réponses « Autre : ... »

Concernant les questions proposant le choix de réponse « Autre : ... », toutes les réponses ont été lues. Ensuite, soit elles ont été reclassées dans les différentes catégories déjà établies, soit elles ont entraîné la création de catégories supplémentaires.

3.4. Etape 3 : Tri des données

Les données vont ensuite être traitées de manière statistique, et non pas qualitative, au vu du nombre important de réponses enregistrées. La méthodologie de VILATTE (VILATTE, 2007) propose deux types de tri des données : les tris à plat et les tris croisés. Ces deux types de tris sont complémentaires, l'un ne peut pas être réalisé sans l'autre.

3.4.1. Tri à plat

Le tri à plat est simplement une description de l'information qui est récoltée grâce aux réponses. L'objectif est de calculer la distribution des réponses, ainsi que les pourcentages associés par rapport à la population wallonne totale, pour chaque question posée lors de l'enquête. Ce type de tri permet également d'attirer l'attention sur les chiffres étonnants ou remarquables, et offre des résultats qui peuvent être comparés à d'autres enquêtes déjà réalisées (dans ce cas-ci, les résultats pourront être comparés à ceux découlant de l'enquête sur le patrimoine local réalisée par Serge SCHMITZ, Lauriano PEPE et QVW).

Notons que Jean-Christophe VILATTE assure qu'afin de ne pas masquer l'éventuelle faiblesse de l'un ou l'autre échantillon, il est impératif d'indiquer l'effectif (nombre de personnes ayant répondu une certaine réponse), afin d'assurer une transparence au niveau du nombre de personnes ayant répondu. En effet, plus l'effectif est faible, plus la réponse d'une seule personne influencera les résultats. On ne peut donc pas traiter les réponses d'un effectif de 20 personnes et celles d'un effectif de 300 personnes de la même manière, en considérant le même degré de précision et d'exactitude.

Lors de tris à plat, il est possible que l'on se rende compte que certaines réponses peuvent être regroupées. Dans le cadre de cette recherche, c'est le cas notamment pour les réponses sous la forme d'échelle de Likert. S'il est important de fournir au moins 5 échelons afin de laisser plus de libertés aux participants pour nuancer leur avis, les réponses seront regroupées :

- « 1 » et « 2 » : avis défavorable
- « 3 » : avis neutre
- « 4 » et « 5 » : avis favorable

Exemple pour la question « *Quel intérêt portez-vous au PPPW ?* » au Tableau 6 et au Tableau 7, ainsi qu'à la Figure 53.

	Intérêt = 1	Intérêt = 2	Intérêt = 3	Intérêt = 4	Intérêt = 5
Effectif	6,58	54,31	207,57	355,26	342,02
Pourcentage	0,68%	5,63%	21,51%	36,81%	35,44%

Tableau 6 - Exemple de tri à plat pour la question de l'intérêt des citoyens au sujet du PPPW (Composition personnelle, d'après les résultats de l'enquête)

	Pas intéressé	Neutre	Intéressé
Effectif	5,58 + 54,31 = 60,89	207,57	355,26 + 342,02 = 697,28
Pourcentage	0,68 + 5,63 = 6,31%	21,51%	36,81 + 35,44 = 72,26%

Tableau 7 - Exemple de regroupement des réponses (Composition personnelle, d'après les résultats de l'enquête)

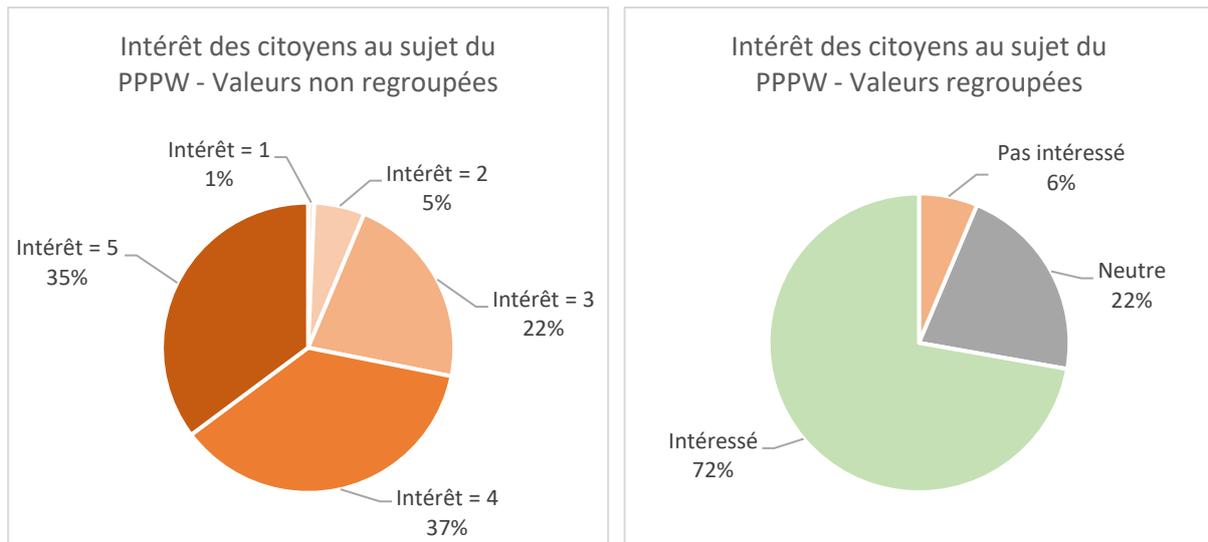


Figure 53 – Exemple de regroupement de réponses sous la forme de graphique (Illustration personnelle, d'après les résultats de l'enquête)

Le tri à plat présente cependant certaines limites car il se restreint à la simple description des résultats. Ces résultats suggèrent des questions et permettent de faire des hypothèses quant à leur explication, mais il faut rester prudent sur la validité de ces hypothèses, qui n'ont pas encore été prouvées. Il est donc important de chercher à comprendre les réponses obtenues, au-delà des simples observations des résultats, d'où l'utilité du second type de tri : le tri croisé.

3.4.2. Tri croisé

Le tri croisé, aussi appelé *Distribution à deux variables*, *Tableau croisé*, ou *Tableau à doubles entrées*, est réalisé en fonction de deux variables prises en compte simultanément, et non plus en fonction d'une seule variable comme le tri à plat. Il se présente généralement sous la forme de tableaux croisant deux variables entre-elles. L'étude de ces tableaux débute l'analyse de l'enquête à proprement parler.

Dans notre cas, les tris croisés vont essentiellement être utiles pour croiser les variables appelées « *variables de l'enquête* », au nombre de 13, avec les « *variables de profils* », au nombre de 6, dans l'optique de déterminer les caractéristiques de profils des répondants qui auraient une influence sur les résultats. Ceci nous donne un total de 78 combinaisons qu'il est possible de réaliser. Les différentes variables sont reprise à la Figure 54.

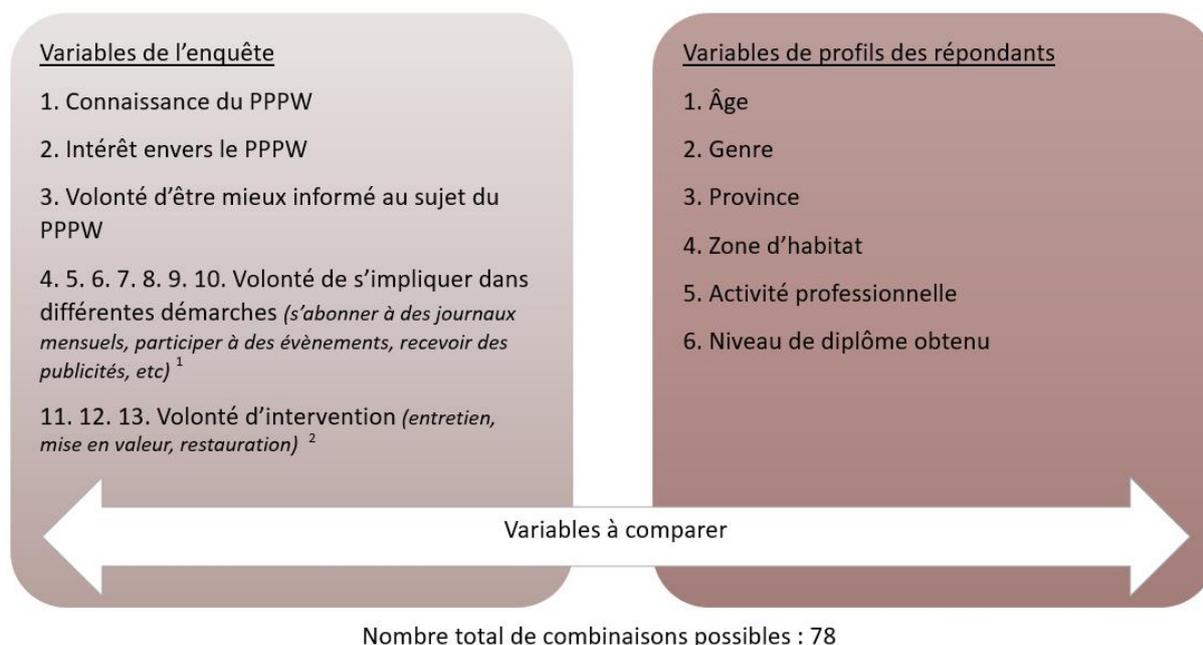


Figure 54 – Combinaisons possibles entre les différentes variables (Illustration personnelle)

Il apparaît comme évident que réaliser 78 combinaisons n'est ni conseillé, ni nécessaire, car beaucoup trop fastidieux. Pour limiter le nombre de variables, et donc le nombre de tris croisés, les variables d'enquête n°4 à 10 sont donc regroupées sous la variable « *Volonté de participation* »¹, et il en va de même pour les variables n°11 à 13, regroupées sous la variable « *Volonté d'intervention* »².

Comparer les variables de l'enquête aux variables caractérisant les profils des répondants semble être important et pertinent. En effet, il est probable qu'une réponse soit influencée par l'âge, le genre, le niveau de diplôme ou le lieu d'habitation de la personne interrogée. Cependant, on peut aisément affirmer que l'influence de l'activité professionnelle ne sera pas à tester dans le cadre de cette recherche, car les résultats n'apprendront rien de nouveau. En effet, les personnes exerçant des métiers en lien avec le patrimoine, de près ou de loin, seront plus souvent amenées à répondre favorablement aux questions. Pour les autres personnes, dont le métier n'a rien à voir avec le patrimoine, mais qui auraient tout de même tendance à répondre de manière positive aux questions, d'autres facteurs entrent en jeu pour expliquer les réponses. Il paraît donc naturel et sensé d'exclure la variable de profil « *Activité professionnelle* » des tris croisés.

3.4.3. Traitement statistique

Un traitement statistique des résultats va permettre d'établir de manière rigoureuse et mathématique l'interdépendance entre deux variables croisées, afin de déterminer si les résultats de sous-groupes issus de la population sont significativement différents ou non (ex : *les femmes et les hommes ont-ils la même connaissance du PPPW ?*). Le détail des tests statistiques réalisés est détaillé à l'annexe 3.b.

¹ Notons que par souci de simplification du traitement des données, il a été décidé de regrouper les résultats obtenus pour les 7 démarches d'information et de sensibilisation proposées (réponses sous la forme d'une échelle Likert de 1 à 5) sous la forme d'une moyenne par personne afin d'évaluer la réceptivité globale à des démarches des différents répondants, et de regrouper ainsi 7 variables en une seule pour la réalisation des tris croisés.

² Dans le cadre de ces comparaisons, les variables de l'enquête « *Entretien* », « *Mise en valeur* » et « *Restauration* » sont regroupées sous la variable unique « *Volonté d'intervention* », à nouveau pour simplifier le traitement des données. Chaque réponse positive à la question « *Avez-vous réalisé cette initiative (entretien, mise en valeur et restauration)* » vaut 1 point, et les répondants peuvent donc obtenir un score de 0 (aucune intervention réalisée) à 3 (les trois types d'intervention proposées ont été réalisés) à cette variable.



4. Résultats

4.1. Connaissance

4.2. Intérêt

4.3. Information et sensibilisation

4.4. Implication

4.5. Facteurs influençant les résultats

4. Résultats

Ce chapitre a pour but de décrire les résultats obtenus lors de l'enquête en ligne. Ces résultats seront ensuite discutés au chapitre 5 « *Discussion* ».

4.1. Connaissance du PPPW

L'évaluation de la connaissance des citoyens en matière de PPPW passe par 3 phases : Connaissance de l'existence du PPPW (« *Avez-vous déjà entendu le terme "Petit Patrimoine Populaire de Wallonie" ?* »), Tableau 8 ; Connaissance de la définition de PPPW (« *Quelle est, selon vous, la signification du terme "Petit Patrimoine Populaire de Wallonie" ? (Définissez avec vos propres mots)* »), Tableau 9 ; Après avoir donné la définition exacte dans l'enquête, le sentiment ou non d'être bien informé à ce sujet (« *Pensez-vous être bien informé au sujet du PPPW ?* »), Tableau 10.

Connaissance de l'existence du PPPW	Effectif [individus]	Pourcentage de la population [%]
Oui	445,16	46,1%
Non	520,58	53,9%
TOTAL	965,7	100%

Tableau 8 – Connaissance de l'existence du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Connaissance de la définition du PPPW	Effectif [individus]	Pourcentage de la population [%]
Définition correcte	190,23	19,7%
Définition incomplète ou incorrecte	775,51	80,3%
TOTAL	965,7	100%

Tableau 9 – Connaissance de la définition du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Sentiment d'information	Effectif [individus]	Pourcentage de la population [%]
Information suffisante	542,99	56,2%
Information insuffisante	422,75	43,8%
TOTAL	965,7	100%

Tableau 10 – Sentiment d'information au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

On peut constater que, si 46% des citoyens wallons affirment avoir déjà entendu le terme « Petit Patrimoine Populaire de Wallonie », seulement 20% d'entre eux ont su en donner une définition correcte. Paradoxalement, bien que 80% des wallons ne sachent pas exactement ce qu'est le PPPW, plus de la moitié (56%) se sent bien informé à ce sujet. Ces résultats mettent en évidence le fait que, bien qu'environ la moitié des citoyens *pense* connaître suffisamment le PPPW et se sent bien informé, ce n'est en réalité pas le cas, les citoyens ont une vision erronée du PPPW et un gros manque d'information existe à ce sujet. Les graphiques illustrant ces résultats sont repris à la Figure 55, à la Figure 56 et à la Figure 57.

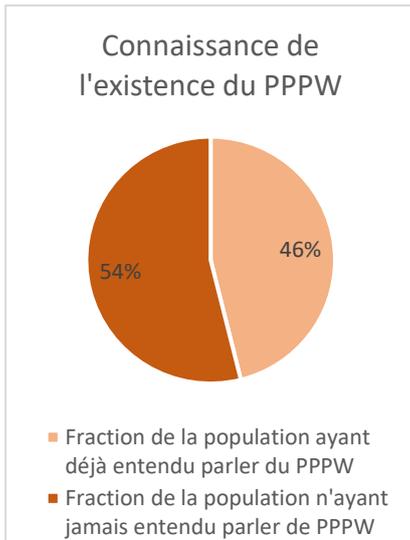


Figure 55 – Graphique de la connaissance de l'existence du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

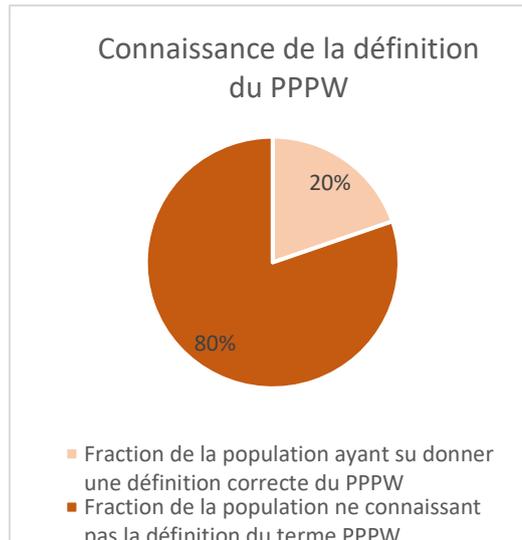


Figure 56 – Graphique de la connaissance de la définition du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

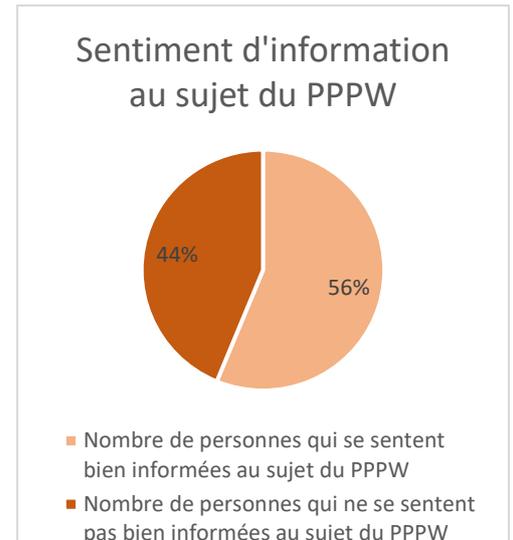


Figure 57 – Graphique du sentiment d'information au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Limite de ces résultats : la suffisance de l'information est simplement dans ce cas un *SENTIMENT* ressenti par les citoyens, mais ça ne veut pas nécessairement dire que l'information *EST* suffisante ou non. En effet, les personnes non intéressées pourraient affirmer qu'elles se sentent suffisamment informées, simplement parce qu'une information supplémentaire ne les intéresserait pas. A l'inverse, une personne très curieuse pourrait ne jamais être satisfaite de la quantité d'information délivrée, même si elle est très importante.

4.1.1. Information jugée suffisante

Dans un premier temps, les personnes qui se sentaient suffisamment informées au sujet du PPPW ont été invitées à déclarer le contexte dans lequel elles ont été informées, en choisissant parmi une liste de réponses : « Lors de promenades », « Dans le cadre de mes loisirs », « Par des activités / événements organisés dans mon village », « Dans le cadre de mon activité professionnelle », « Par des recherches personnelles », « Dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation », « Par une action d'entretien / de restauration d'un élément de PPPW », « Dans le cadre familial », « Dans le cadre scolaire » et « Par des publicités (flyers, affiches) ». Parmi les réponses proposées, deux catégories se distinguent, représentées à la Figure 58 : les **initiatives personnelles d'information** qui reprennent les contextes dans lesquels les citoyens s'informent de manière **active** car ils en ont éprouvé l'envie ou le besoin, et les **informations encadrées**, regroupant les contextes dans lesquels l'information a été délivrée aux personnes de manière plus ou moins **passive**, sans qu'elle n'ait forcément été demandée.

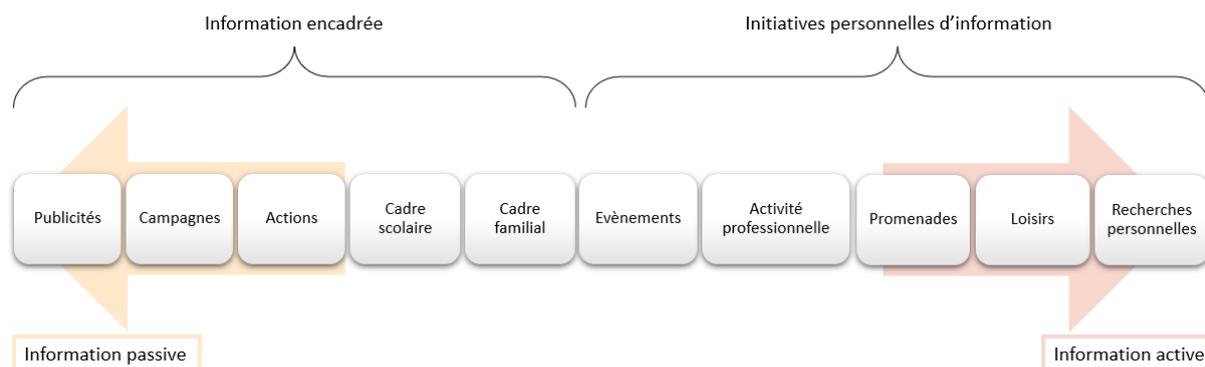


Figure 58 – Catégories d'information (illustration personnelle)

Dans la Figure 59 et le Tableau 11, on peut observer que c'est l'information active qui rencontre le plus de succès car 36% des personnes affirment s'être informées sur le PPPW dans le cadre de leurs loisirs et 42% lors de promenades. 26% des répondants à cette question se sont également informés par des recherches personnelles sur le sujet, et 26% également en participant à des événements organisés autour du PPPW. Finalement, 23% d'entre eux exercent une activité professionnelle qui présente un rapport, de près ou de loin, avec le PPPW, ce qui leur a permis d'en apprendre à ce sujet. Parmi ces personnes, on retrouve principalement des citoyens travaillant dans l'Administration et les Services Publics, mais également des travailleurs dans le domaine de la Construction, de l'Enseignement et de la Recherche, de la Communication et de l'Expertise Paysagère et Territoriale.

A contrario, les contextes d'information encadrée et passive se retrouvent dans le bas de la liste, et sont relativement peu efficaces : 19% des répondants à cette question ont été témoins d'actions d'entretien ou de restauration d'éléments de PPPW qui leur a permis d'en apprendre plus à ce sujet et 18% ont pu profiter de campagnes qui ont été menées pour diffuser des informations sur le PPPW et pour sensibiliser la population à son importance. Ensuite, grâce à leur famille, 15% des répondants à cette question ont pu être informés. L'information dispensée dans les écoles est insuffisante car elle n'a atteint que 11%. Enfin, la publicité est classée bonne dernière, n'ayant touché que 4% des personnes ayant répondu à cette question.

Contexte de l'information	Effectif	Pourcentage
Promenades	228,74	42,13
Loisirs	198,12	36,5%
Recherches personnelles	140,86	25,94%
Évènements	138,68	25,5%
Activité professionnelle	126,56	23,3%
Actions d'entretien ou de restauration	100,5	18,5%
Campagnes d'information et de sensibilisation	98,88	18,2%
Cadre familial	82,49	15,2%
Cadre scolaire	62,63	11,5%
Publicités	20,56	3,8%
TOTAL	965,6	100%

Tableau 11 – Contexte de l'information des citoyens au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

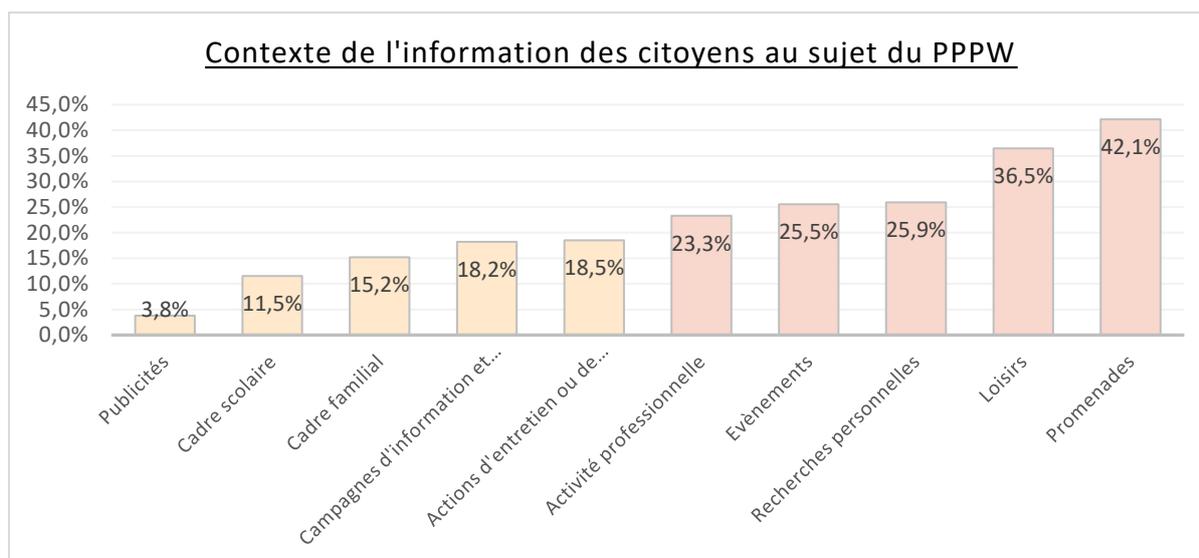


Figure 59 – Graphique des contextes de l'information des citoyens au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Ces observations permettent de poser l'hypothèse que les personnes qui manifestent un certain intérêt pour le PPPW vont avoir tendance à s'informer par elles-mêmes, alors que celles qui ne s'y intéressent pas ont sûrement été informées de manière passive (voire pas du tout informées, mais ce ne sont pas ces personnes qui sont concernées dans cette question). Cette affirmation peut être vérifiée à l'aide d'un tableau (Tableau 12) et d'un graphique (Figure 60) comparant les réponses des personnes intéressées par le PPPW (ayant manifesté un intérêt de niveau 4 ou 5 sur l'échelle Likert) et celles des personnes non intéressées (intérêt de niveau 1 ou 2).

Contexte de l'information	Personnes intéressées par le PPPW (Niveau d'intérêt 4 ou 5)		Personnes non intéressées par le PPPW (Niveau d'intérêt 1 ou 2)	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Promenades	188,29	43,1%	11,94	42,5%
Loisirs	176,52	40,4%	7,53	26,8%
Recherches personnelles	133,85	30,7%	0	0,0%
Evènements	130,61	29,9%	1,4	5,0%
Activité professionnelle	112,1	25,7%	1,4	5,0%
Actions d'entretien ou de restauration	95,93	22,0%	1,28	4,6%
Campagnes d'information et de sensibilisation	89,84	20,6%	2,79	9,9%
Cadre familial	63,99	14,7%	5,42	19,3%
Cadre scolaire	43,79	10,0%	6,22	22,1%
Publicités	17,85	4,1%	1	3,6%
TOTAL	Nombre de personnes intéressées : 436,66		Nombre de personnes non intéressées : 28,1	

Tableau 12 – Contexte de l'information des citoyens en fonction de leur intérêt pour le PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Contexte d'information des personnes qui se sentent suffisamment informées selon leur intérêt pour le PPPW

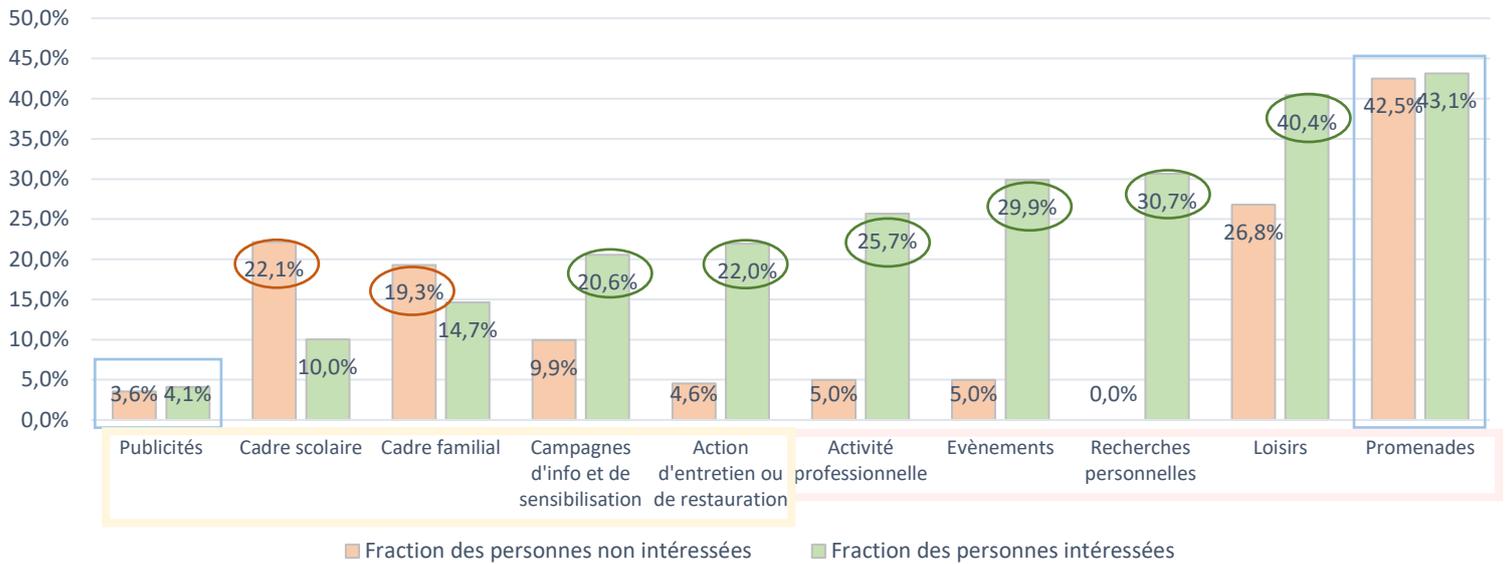


Figure 60 – Graphique du contexte de l'information en fonction de l'intérêt (D'après les résultats de l'enquête)

Ce graphique fait ressortir plusieurs pics de couleur verte, qui correspondent à la fraction de personnes s'intéressant au PPPW qui ont reçu l'information dans le contexte correspondant. Ces pics correspondent aux recherches personnelles, aux événements organisés, à l'activité professionnelle des répondants, aux actions menées sur des éléments de PPPW et aux campagnes d'information et de sensibilisation, ce qui veut dire que les personnes intéressées ont majoritairement été informées du PPPW dans ces contextes (entre 20 et 40% des répondants selon le contexte) alors que très peu de personnes non intéressées ont été touchées dans ces contextes (jusqu'à seulement 10% des répondants).

Par contre, dans le cadre scolaire et familial, ce sont les personnes que le PPPW n'intéresse pas qui ont le plus bénéficié d'une information, de l'ordre de 19% et 22% des répondants contre seulement 15% et 10% des répondants intéressés.

Enfin, les contextes extrêmes, à savoir les promenades et les publicités (encadrées en bleu) ne présentent pas de différence notable, inférieure à 1%, ce qui veut dire que toutes les personnes, qu'elles soient intéressées ou non, ont pu découvrir des informations sur le PPPW au cours de leurs promenades, ce qui en fait un moyen très efficace de faire passer l'information. Par contre, les publicités se révèlent assez peu efficaces.

La possibilité de réponse « Autre : ... » avait été ajoutée à la fin de la liste des réponses au cas où l'un ou l'autre contexte a été omis. Les réponses soumises par le volet « Autre : ... » sont donc indicatives et l'on ne peut pas réaliser de statistiques dessus, simplement par le fait que toutes les personnes n'ont pas été amenées à voter pour cette réponse, et qu'il n'est pas possible de savoir ce qu'elle auraient répondu si la réponse leur avait été proposée. L'analyse des réponses « Autre : ... » permet tout de même d'obtenir des éléments de réponse supplémentaires intéressants.

Au total, 106 réponses « Autres : ... » supplémentaires ont été données par les répondants. Un tel nombre laisserait penser que la liste de réponses proposée aux répondants n'était pas complète, mais

en réalité, ce n'est pas le cas. En effet, parmi les 106 réponses, 51 personnes ajoutent avoir appris sur le PPPW grâce au questionnaire qu'ils ont eu à remplir, ce qui n'est pas une réponse à prendre en compte ici puisque l'objectif est d'évaluer la connaissance générale du PPPW *avant* la prise de connaissance du questionnaire. Ensuite, d'autres réponses avaient pu être regroupées avec des réponses de la liste, comme par exemple une personne affirmant avoir été informée via des associations a été reclassée dans « Campagnes d'information et de sensibilisation ». La réponse « Dans le cadre familial » a également été élargie à tout proche des répondants : les personnes ayant été informées par leurs amis ont aussi été comptabilisées avec celle ayant été informées par leur famille.

Il faut aussi vérifier si la réponse « Autres : ... » constitue un élément de réponse supplémentaire ou s'il s'agit d'une explication à l'une des réponses cochée. Par exemple, une personne a voté « Dans le cadre de mes loisirs », puis dans la réponse « Autres : ... », elle a écrit qu'elle aimait beaucoup faire des photos de potales, chapelles, églises et monuments. Dans ce cas, cette réponse aurait pu être regroupée avec « Loisirs », sauf que comme la personne avait déjà voté pour « Loisirs », sa réponse à « Autre : ... » a donc été ignorée dans le comptage.

Finalement, après l'élimination et le reclassement éventuel des réponses supplémentaires données par les répondants, il ressort un élément de réponse supplémentaire, qui aurait pu être ajouté à la liste : 5 répondants, donc multiplié par leur poids respectif (0,44, 0,44, 0,68, 1,4 et 0,55), 3,5 personnes ont pu recevoir de l'information sur le PPPW via les actions d'inventaire et de recensement dans leur commune.

4.1.2. Information jugée insuffisante

Pour la fraction des personnes ne se sentant pas suffisamment informée au sujet du PPPW, il leur a été demandé d'expliquer selon eux les causes de ce manque d'information, en choisissant parmi une liste de réponses proposées. Certaines réponses, comme « Manque de formation dans les écoles », « Mon activité professionnelle n'a pas de lien avec le PPPW » ou « Mes loisirs ne sont pas en lien avec le PPPW » constituent le penchant des éléments de réponse de la question précédente. Les autres réponses sont propres à cette question en particulier : « Manque d'informations délivrées par ma commune », « Manque d'information de la part des organismes à charge de la gestion du PPPW », « Manque d'évènements sur le thème du PPPW », « Je ne savais pas que ces éléments étaient regroupés sous une appellation spécifique », « Je n'ai pas le temps de me renseigner sur le sujet » et « Je n'ai pas envie de me renseigner sur le sujet ».

A nouveau, on peut regrouper les réponses en deux catégories, représentées à la Figure 61 : les raisons personnelles du manque d'information, c'est-à-dire les causes propres à chaque personne et sur lesquelles on ne peut pas avoir d'influence, comme leur profession ou leurs loisirs, et les raisons extérieures du manque d'information, relatives à un déficit de l'information mise à disposition des citoyens, et sur lesquelles il est possible d'agir pour y remédier.

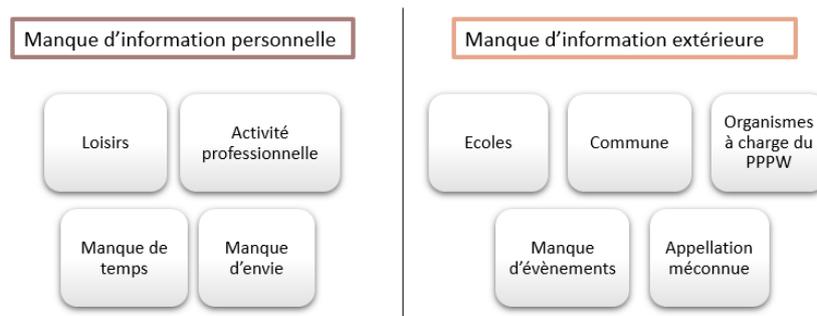


Figure 61 – Catégories des raisons du manque d'information (illustration personnelle)

Le graphique représenté à la Figure 62 et le Tableau 13 illustrent le pourcentage de personnes ayant voté pour chaque proposition de réponse. En lien avec le faible résultat qu'avait obtenu l'encadrement dans le milieu scolaire en matière de PPPW à la question précédente, c'est ici le manque de formation dans les écoles qui est, selon une fraction très importante des répondants, à savoir 83%, la cause principale du déficit d'information. Ensuite, entre 58% et 63% des répondants sont convaincus que les communes et organismes à charge de la gestion du PPPW ne délivrent pas d'information suffisante et qu'il devrait y avoir plus d'évènements organisés dans les villes et villages sur le thème du PPPW. En conséquence de cela, on remarque que 60% des répondants ne savaient pas que ce type d'éléments étaient regroupés sous une appellation spécifique, ce qui témoigne à nouveau d'un gros manque d'information.

L'activité professionnelle des citoyens ainsi que leurs loisirs n'apparaissent comme des raisons au manque d'information que pour respectivement 25% et 21% des répondants. Le manque de temps ne concerne que 9% des personnes, ce qui est un résultat assez faible et encourageant car cela veut dire que 91% des citoyens wallons auraient du temps à consacrer à leur apprentissage du PPPW si on leur en donne l'occasion.

Finalement, le manque d'envie n'est cité que pour 2% des répondants. Ce score peut paraître très faible et donc très encourageant, mais il faut en réalité le considérer avec précaution en prenant un certain recul, car un certain type de biais existe pour intervenir dans ce genre de réponse : le biais de désirabilité sociale, aussi appelé biais de conformité (DIRNA, 2021) (Les 7 types de biais d'échantillonnage et de réponse à éviter dans les enquêtes clients, 2020). Ce biais survient lorsque les individus éprouvent la tendance à vouloir se présenter sous un jour favorable, à se décrire positivement et à écarter dès lors les réponses qui terniraient leur image. Les personnes se conforment aux normes et ne répondent donc pas honnêtement, mais bien selon ce qu'ils jugent être acceptable comme réponse. Certaines personnes auraient donc pu être tentées de dire qu'elles n'avaient pas envie de se renseigner sur le PPPW, mais se sont rétractés par acquis de conscience, et il n'est pas possible d'en estimer le nombre. Cependant, s'il est important de savoir que ce biais existe, il a été minimisé au maximum en informant les répondants que leurs réponses resteront anonymes, ce qui peut les encourager à répondre de manière plus honnête. Un autre type de biais peut également entrer en jeu : le biais d'acquiescement, plus connu sous le nom de « *yea-saying* », qui apparaît lorsque les répondants ont tendance à dire ce que l'enquêteur veut entendre, pour lui faire plaisir, car l'Homme est agréable par nature. (SurveyMonkey, 2022)

On peut remarquer une forte différence entre les résultats obtenus pour les raisons extérieures du manque d'information et les raisons personnelles propres à chaque personne. Ce sont les raisons extérieures qui sont les plus souvent pointées du doigt, ce qui est bon signe et assez prometteur puisqu'il est possible d'améliorer l'information délivrée aux citoyens afin de faire diminuer ces chiffres. Quand aux chiffres obtenus pour les raisons personnelles du manque d'information, il dépendent du caractère et du temps disponible de chacun et n'évolueront pas de manière significative, même si des changements s'opèrent au niveau de la gestion du PPPW : il existera toujours des personnes que ça n'intéressera pas et/ou qui n'auront pas de temps à y consacrer. Néanmoins, il reste possible d'en sensibiliser une partie, en leur faisant prendre conscience de l'importance de ces éléments témoins de leur histoire et de leur identité.

Raisons présumées du manque d'information	Effectif	Pourcentage
Manque de formation dans les écoles	352,18	83,3%
Manque d'information de la part des organismes à charge de la gestion du PPPW	266,06	62,9%
Méconnaissance de l'appellation spécifique « PPPW »	265,71	62,9%
Manque d'évènements sur le PPPW	59,6%	252
Manque d'informations délivrées par la commune	245,51	58,1%
Activité professionnelle pas en lien avec le PPPW	106,43	25,2%
Loisirs pas en lien avec le PPPW	87,52	20,7%
Manque de temps	36,23	8,6%
Manque d'envie	8,52	2%
TOTAL	965,7	100%

Tableau 13 – Raisons présumées du manque d'information des citoyens au PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

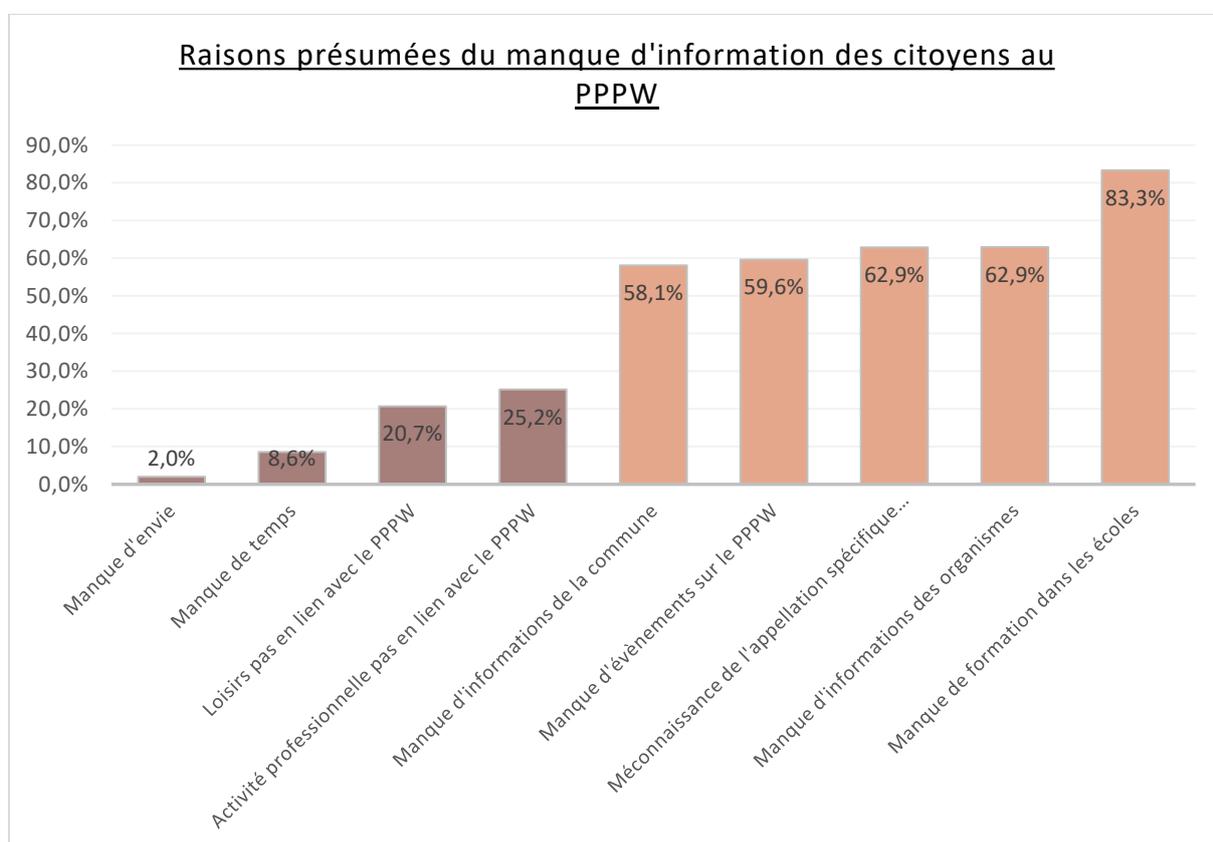


Figure 62 – Graphique des raisons présumées du manque d'informations des citoyens au PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

En plus des réponses proposées, la réponse « Autre : ... » a également permis de recueillir d'autres éléments de réponses, 19 au total. Après avoir trié et regroupé les réponses, il ressort que la dimension sociale exerce un gros impact sur le manque de connaissances et d'information des citoyens : le manque de communication avec les anciens des villages, qui connaissent généralement mieux le PPPW de leur région et qui pourraient potentiellement transmettre leur connaissance aux générations suivantes, ainsi que la diminution de la connaissance de notre culture en général, exercent une

influence négative sur l'information qui pourrait être fournie aux citoyens. De plus, le secteur touristique et la presse sont également pointés du doigt car ils pourraient constituer des sources d'information supplémentaires à développer. Ensuite, une personne suggère plus de variété dans les sources d'information, qui se limitent, selon elle, à des lectures, des reportages photos ou du bouche-à-oreille. Enfin, quelques personnes déplorent le manque de mise en valeur des éléments de PPPW, qui sont abandonnés et tombent dans l'oubli alors qu'ils pourraient par exemple être accompagnés d'une pancarte explicative, tandis qu'une autre met en évidence le manque de visibilité des publications sur le thème du PPPW.

4.2. Intérêt porté au PPPW

Pour cette question, afin de minimiser les biais de désirabilité sociale et d'acquiescement, la question est posée sous une forme neutre, demandant aux personnes leur niveau d'intérêt, plutôt que sous une forme suggérée, comme par exemple « Le PPPW vous intéresse-t-il ? », à laquelle les répondants auraient plus tendance à répondre « Oui » par acquis de conscience ou pour faire plaisir à l'enquêteur. De plus, la question ne propose pas que deux réponses « Oui ça m'intéresse » et « Non ça ne m'intéresse pas », qui ne fourniraient pas assez de nuance, mais se présente sous forme d'une échelle Likert afin de laisser plus de liberté aux répondants (Les 7 types de biais d'échantillonnage et de réponse à éviter dans les enquêtes clients, 2020). Les niveaux d'intérêt sont donc évalués de 1 (*pas du tout intéressé*) à 5 (*très intéressé*). Les résultats sont repris dans le Tableau 14 et à la Figure 63 :

Niveaux d'intérêt	Effectif	Pourcentage
1	6,58	0,68%
2	54,31	5,63%
3	207,57	21,51%
4	355,26	36,81%
5	342,02	35,44%
TOTAL	965,7	100%

Tableau 14 – Niveaux d'intérêt des citoyens au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

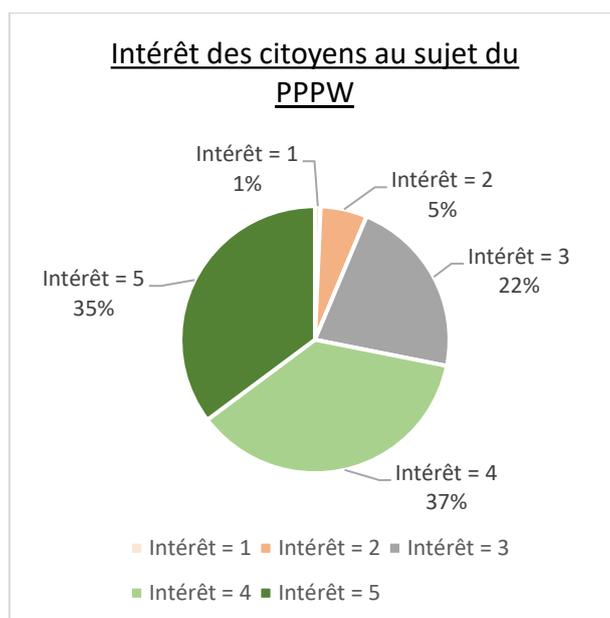


Figure 63 – Graphique de l'intérêt des citoyens au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

L'intérêt que les citoyens accordent au PPPW est globalement assez élevé, car 35% des citoyens se sentent très intéressés (niveau 5) et 37% d'entre eux se sentent intéressés (Niveau 4). 22% ne sont ni intéressés, ni non intéressés (niveau 3). Seulement 5% des citoyens ne sont pas intéressés (niveau 2), et moins de 1% d'entre eux ne sont pas du tout intéressés (niveau 1).

Rappelons que les citoyens manifestant un intérêt de niveau 4 ou 5 sont considérés comme intéressés par le PPPW, ceux manifestant un intérêt de niveau 3 sont considérés comme neutres, et enfin ceux manifestant un intérêt de niveau 1 ou 2 sont considérés comme non intéressés par le PPPW. Nous obtenons donc un total de 72% de personnes intéressées, 22% neutres et 6% non intéressées.

Les thèmes de PPPW qui suscitent le plus d'intérêt chez les citoyens se révèlent être les points d'eau (52%), les arbres remarquables (46%) et le petit patrimoine sacré (43%) (voir Figure 64). Si on se fie aux définitions que les répondants ont dû donner du PPPW, on peut avancer que ce sont également ces types de PPPW qui sont les plus connus des citoyens, car les exemples les plus souvent cités sont les fontaines/pompes à eau (points d'eau) et les potales/croix (petit patrimoine sacré).

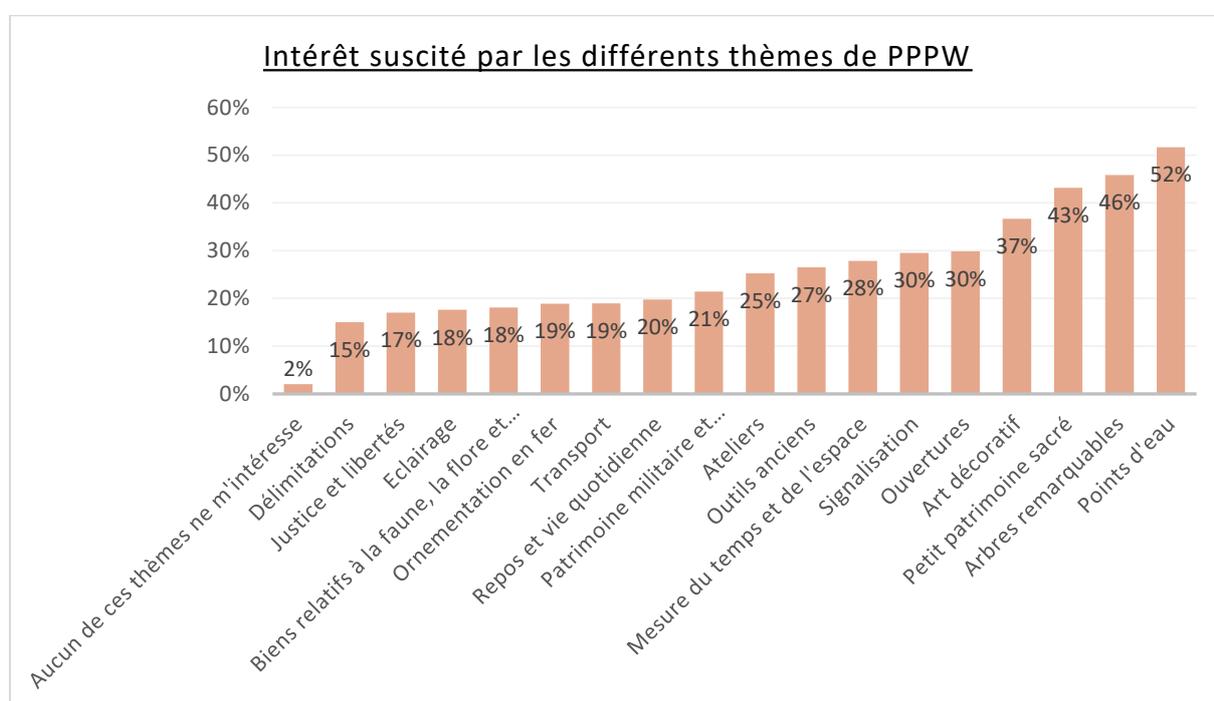


Figure 64 – Graphique de l'intérêt suscité par les différents thèmes de PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

4.3. Information et sensibilisation

La Figure 65 et le Tableau 15 montrent qu'un grand nombre de personnes sont favorables à un renfort des démarches afin de mieux informer et sensibiliser les citoyens au PPPW. En effet, 60% des répondants manifestent une volonté de renfort de niveau 5 (très favorable) et 30% de niveau 4 (favorable). Le pourcentage de personnes neutres s'élève à 8%, et les personnes qui ne sont pas favorables à un renfort des démarches, ayant voté pour 1 ou 2, représentent seulement 2% de la population.

Si, comme dans la section 4.2 « *Intérêt porté au PPPW* », on regroupe les réponses de l'échelle de Likert 4 et 5 en « favorables » et les réponses 1 et 2 en « défavorables », on a donc comme résultat que 90% de la population serait d'accord que les démarches d'information et de sensibilisation au PPPW soient renforcées.

Volonté de renfort des démarches	Effectif	Pourcentage
1	6,61	0,7%
2	12,43	1,3%
3	81,26	8,4%
4	284,53	29,6%
5	580,91	60,2%
TOTAL	965,7	100%

Tableau 15 – Volonté de renforcer les démarches d'information et de sensibilisation (D'après les résultats de l'enquête)

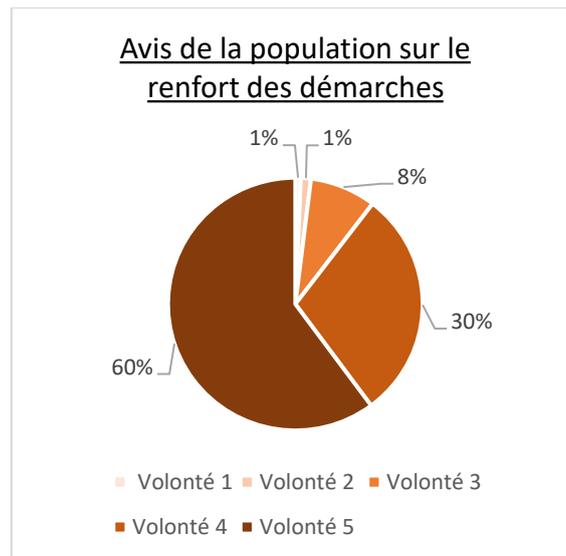


Figure 65 – Graphique de la volonté de renforcer les démarches d'information et de sensibilisation (D'après les résultats de l'enquête)

La question qui se pose dès lors est de savoir pour quelles raisons les citoyens wallons désirent, ou ne désirent pas, voir un renfort de ces démarches. Cette question leur a été posée à la suite, et l'analyse des réponses a permis de mettre en évidence de nombreux éléments qui sont apparus de manière plus ou moins récurrente au sein des réponses. Les deux nuages de mots ci-dessous (Figure 66 et Figure 67) regroupent les éléments de réponses rencontrés.

La plupart des personnes qui sont contre un renfort des démarches en lien avec le PPPW (Figure 66) sont convaincues que ce n'est pas primordial, et que de nombreuses autres actions devraient d'abord voir le jour, notamment au sujet des droits des femmes, des droits des enfants, de la migration ou du racisme, ou bien que ce ne serait pas rentable et que l'argent disponible devrait plutôt être utilisé à des fins plus utiles, comme par exemple la réparation des routes ou l'entretien de monuments plus importants. De plus, une grande proportion de répondants défavorables affirme ne pas être intéressé par ce sujet et pense que cela n'intéressera qu'une faible proportion de la population, qui peut dès lors se renseigner par elle-même. Ils ne trouvent pas le PPPW important et n'en voient pas sa valeur. De plus, une information non désirée pourrait être dérangement. Ils pensent ne pas avoir besoin de formation à ce sujet car c'est à la commune de prendre le PPPW en charge.



Figure 66 – Nuage de mots – Réponses défavorables (D’après les résultats de l’enquête)

Les personnes favorables à un renfort des démarches ont quant à elles eu recours à de nombreux arguments très diversifiés (Figure 67). La plupart des répondants sont convaincus que les éléments de PPPW font partie de notre histoire : ils sont en effet des témoins importants de notre passé et reflètent les coutumes, savoirs et savoir-faire d’hier que nos ancêtres nous ont transmis en héritage, qui nous entourent au quotidien sans que l’on y prête attention, et qu’il convient de transmettre aux générations futures. Les éléments de PPPW participent à la création d’une identité locale et c’est pourquoi c’est notre devoir de les respecter, de les protéger, de les entretenir, de les mettre en valeur et au besoin de les restaurer. Malheureusement, le manque d’information et de sensibilisation ainsi que le manque d’actions sur le PPPW, nourrissent l’ignorance des citoyens et empêchent la conservation de ce patrimoine trop souvent délaissé et méconnu de la plupart des citoyens. Si rien n’est fait pour remédier à cela, le PPPW est voué à disparaître par négligence, méconnaissance ou indifférence, et tombera bientôt dans l’oubli. Il semble donc primordial de conscientiser la population wallonne de la beauté et de la valeur des richesses locales qui nous entourent et qui participent à l’entretien de la mémoire des lieux, afin d’éviter leur destruction et ainsi faire perdurer leur existence dans le temps. De plus, un renfort de l’information au sujet du PPPW permettrait à tout un chacun de découvrir sa région et de mieux la connaître, mais également de mieux comprendre le passé pour bâtir l’avenir.

De nombreuses personnes déplorent le manque d'implication des jeunes et sont convaincues que ce sont les premières personnes à sensibiliser pour garantir la pérennité du PPPW. Ce constat concorde avec le fait que le manque de formation dans les écoles constitue pour 83% des citoyens la raison principale du manque d'information.



Figure 67 – Nuage de mots – Réponses favorables (D’après les résultats de l’enquête)

Par la suite, comme la plupart de la population est favorable à un renfort des démarches, il apparaît utile d'identifier les démarches qui rencontreraient le plus d'acceptation de la part des citoyens, afin de garantir une bonne efficacité et donc un impact important. Différentes démarches ont été proposées aux répondants, et ils ont été amenés, pour chacune d'entre elles, à évaluer à quel point ils seraient prêts à y participer si elles étaient mises en place. Les réponses sont à nouveau exprimées sous forme d'une échelle Likert, où la valeur 1 traduit une démarche non acceptée, et la valeur 5 une démarche très acceptée.

Les démarches proposées sont :

- L'abonnement à un journal mensuel décrivant l'actualité du PPPW de la région ;
- L'organisation d'évènements en lien avec le PPPW ;
- La distribution de publicités comme des flyers mettant en avant le PPPW ;
- L'organisation de conférences ou de séances d'information sur le thème du PPPW ;
- La participation à des parcours-découverte permettant de faire découvrir les éléments de PPPW environnants ;
- Le placement de fiches explicatives à proximité des éléments de PPPW ;
- La création de cartes en ligne permettant à tout moment d'identifier l'emplacement des éléments de PPPW à proximité lors de promenades.

Certaines de ces démarches représentent des actions relativement passives, qui nécessitent simplement de la lecture ou de l'écoute, mais sans forcément inclure de déplacement ou d'activité, comme c'est le cas pour les publicités, les conférences ou les journaux. Les autres démarches sont plus actives et/ou nécessitent une volonté de se déplacer. Elles sont également plus ludiques et plus indiquées pour s'adapter aux enfants. C'est le cas des parcours-découverte, des cartes en ligne et de fiches explicatives à exploiter lors de promenades, et des évènements organisés sur le PPPW (voir Figure 68).

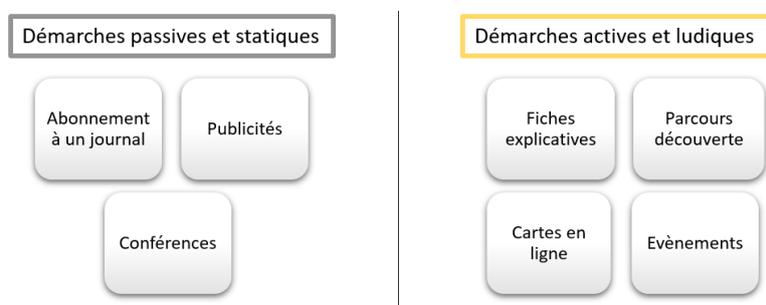


Figure 68 – Catégories de démarches (illustration personnelle)

Les tableaux 16 à 22 regroupent tous les résultats obtenus pour chaque démarche.

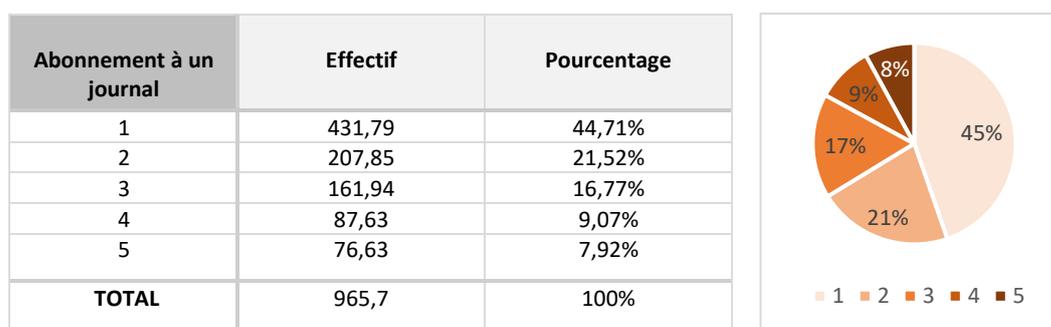


Tableau 16 – Volonté de s'abonner à un journal mensuel décrivant l'actualité du PPPW de la région (D'après les résultats de l'enquête)

Evènements	Effectif	Pourcentage
1	115,23	11,9%
2	168,95	17,5%
3	307,77	31,9%
4	216,6	22,4%
5	157,29	16,3%
TOTAL	965,7	100%

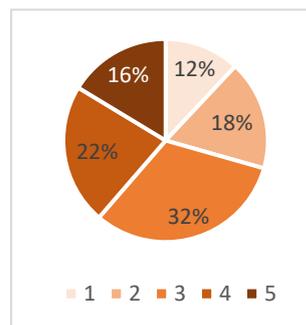


Tableau 17 – Volonté de participer à des évènements en lien avec le PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Publicités	Effectif	Pourcentage
1	258,66	26,8%
2	187,31	19,4%
3	260,46	27%
4	151,96	15,7%
5	107,35	11,1%
TOTAL	965,7	100%

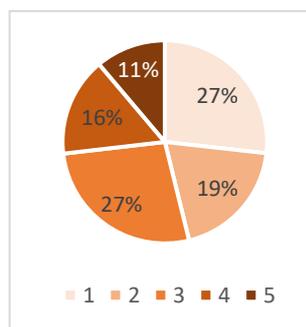


Tableau 18 – Volonté de recevoir des publicités sur le thème du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Conférences	Effectif	Pourcentage
1	253,31	26,2%
2	200,39	20,7%
3	264,82	27,4%
4	139,27	14,4%
5	107,95	11,2%
TOTAL	965,7	100%

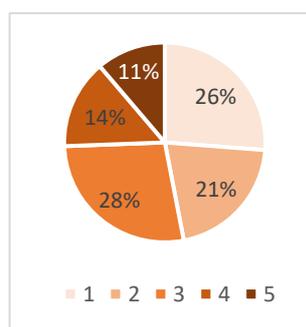


Tableau 19 – Volonté d'assister à des conférences ou des séances d'information au sujet du PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Parcours découverte	Effectif	Pourcentage
1	64,61	6,7%
2	98,49	10,2%
3	302,72	31,3%
4	235,85	24,5%
5	263,07	27,2%
TOTAL	965,7	100%

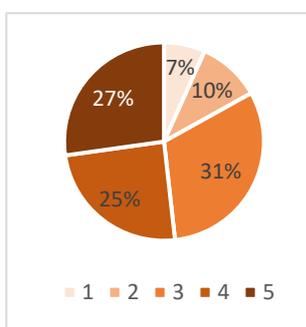


Tableau 20 – Volonté de participer à des parcours pour découvrir le PPPW des environs (D'après les résultats de l'enquête)

Fiches explicatives	Effectif	Pourcentage
1	67,6	7%
2	87,7	9,1%
3	292,4	30,3%
4	238,31	24,7%
5	279,73	29%
TOTAL	965,7	100%

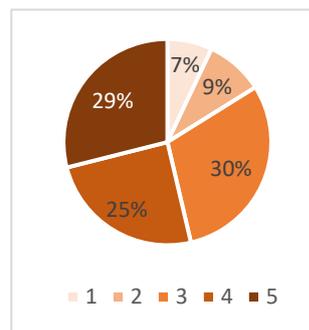


Tableau 21 – Volonté de trouver des fiches explicatives à proximité des éléments de PPPW (D’après les résultats de l’enquête)

Cartes en ligne	Effectif	Pourcentage
1	75,65	7,8%
2	120,76	12,5%
3	280,24	29%
4	221,67	23%
5	267,42	27,7%
TOTAL	965,7	100%

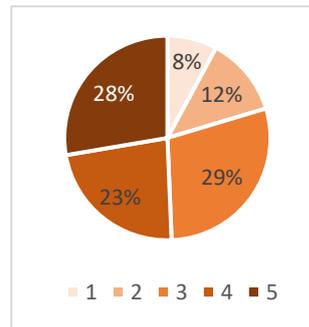


Tableau 22 - Volonté d'utiliser des cartes en ligne qui indique l'emplacement des éléments de PPPW (D’après les résultats de l’enquête)

Si ces tableaux sont utiles pour percevoir la distribution des résultats obtenus pour chaque démarche, ils n’identifient pas de manière claire l’ordre de préférences des démarches selon le point de vue des citoyens. Pour avoir ces résultats, la moyenne des résultats de chaque démarche a été calculée, afin de pouvoir les classer du score le plus élevé au score le moins élevé (voir Tableau 23 et Figure 69).

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent d’observer que ce sont les démarches les plus ludiques et actives qui séduisent le plus les citoyens. Les fiches explicatives placées à proximité des éléments de PPPW plaisent globalement à plus de citoyens, avec une moyenne de 3,6. Cette démarche est suivie de près par les parcours-découverte et les cartes en ligne, avec comme moyenne respective 3,55 et 3,5. Ensuite, les événements en lien avec le PPPW plaisent à hauteur d’une moyenne de 3,14. Finalement, les démarches passives se placent en dernière position, avec une moyenne entre 2,65 et 2,14.

	Démarche	Moyenne
1	Fiches explicatives	3,60
2	Parcours-découverte	3,55
3	Cartes en ligne	3,50
4	Evènements sur le PPPW	3,14
5	Publicités	2,65
6	Conférences	2,64
7	Abonnement à un journal	2,14

Tableau 23 – Score obtenu pour les différentes démarches proposées (D’après les résultats de l’enquête)

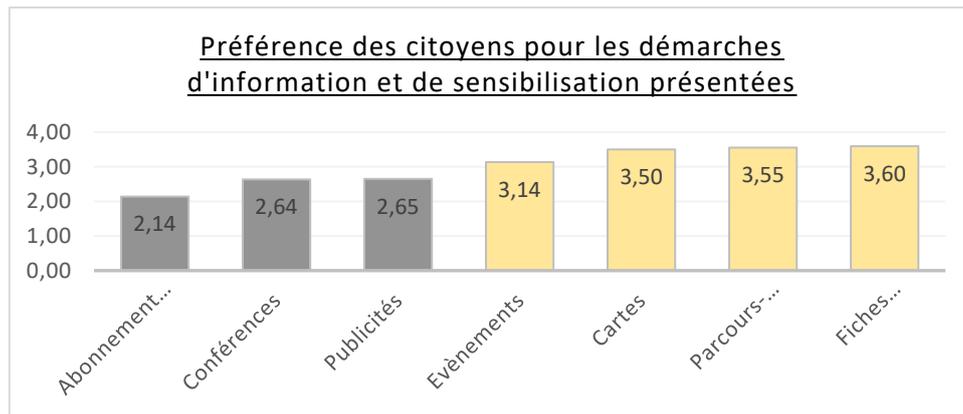


Figure 69 – Graphique de la préférence des citoyens pour les différentes démarches proposées (D'après les résultats de l'enquête)

Les répondants ont ensuite eu la possibilité de s'exprimer à travers une question ouverte afin de donner d'autres idées de démarches qui pourraient selon eux être efficaces et toucher de nombreuses personnes. Cette question, non obligatoire, a reçu un nombre très important de pistes de réflexion à développer. En effet, 528 personnes ont répondu à la question, soit 55% des répondants.

Sans surprise, ce sont les démarches actives, en lien avec les **promenades**, les **activités extérieures** et les **évènements** qui ont été le plus souvent énoncées.

Si certains ont simplement exprimé leur avis sur les **parcours-découverte** et les **fiches explicatives**, qu'ils jugent très pertinents et qui pourraient selon eux rencontrer un franc succès (ce qui confirme les résultats de l'enquête précédemment obtenus), d'autres ont donné de nouvelles idées pour améliorer et compléter ces démarches afin de les rendre encore plus efficaces et attractives pour une grande part de la population. Tout d'abord, les parcours-découverte passant devant les éléments de PPPW de la région peuvent être accompagnés d'un conteur pour les enfants, ou de guides passionnés d'art ou d'histoire, qui pourraient apporter des précisions, répondre aux éventuelles questions des participants et leur faire part de quelques informations insolites ou anecdotes concernant les biens visités. Ils peuvent également être couplés à une marche gourmande, qui permettrait de découvrir à la fois les petits trésors matériels du village et la nourriture locale, en partenariat avec des producteurs et commerçants de proximité. Associer une autre activité, la découverte culinaire par exemple, ouvre également le parcours-découverte à un plus grand public, qui ne serait pas de premier abord très intéressé par le PPPW mais qui pourrait, justement au cours de cette promenade, découvrir une part cachée de son village qu'il ne connaissait pas. Pour impliquer un peu plus les participants, les parcours-découverte peuvent également inclure des questionnaires, des énigmes ou se présenter plutôt sous la forme d'une chasse au trésor, d'un « géocaching » ou d'un « Escape Game » au cours desquels il faudrait récolter un maximum d'indices pour espérer gagner un cadeau ou un prix.

Cependant, selon les répondants, pour ne pas être contraint d'attendre l'organisation de parcours-découverte dans sa région pour en découvrir le PPPW, des moyens **d'information in situ** doivent également être développés. Ce constat va dans la continuité de la popularité reçue par les fiches explicatives lors de l'enquête. Ces fiches pourraient, pour se faire plus discrètes et moins dénaturer le lieu dans lequel elles se trouvent, être remplacées par des QR Codes qui renvoient à ces fiches en ligne. Néanmoins, il est pour l'instant impossible de savoir si cette alternative plaira à la population car elle n'a pas été testée dans l'enquête en ligne. En effet, il est possible que les QR Codes rencontrent moins de succès en pratique que les fiches explicatives réelles installées à côté des biens, simplement par le fait que les promeneurs pourraient ne pas prendre la peine d'aller consulter la fiche en ligne.

Actuellement, les monuments classés à l'échelle de la Wallonie sont indiqués par le symbole du « bouclier bleu », et sont déjà accompagnés d'un QR Code menant à des informations en ligne sur le monument, comme le montre l'exemple à la Figure 70. Il pourrait donc être intéressant de créer un logo ou un signe visuel, au même titre que le bouclier bleu, qui indiquerait la présence des éléments constitutifs du PPPW au sein de l'espace public. Finalement, pour effectuer une promenade de manière indépendante des parcours-découverte organisés, les éléments de PPPW devraient être fléchés de sorte à pouvoir être repérés plus facilement.



Figure 70 – Bouclier bleu – Hôtel de Ville de Charleroi – Monument classé (Wikipedia, 2022)

Le développement **d'applications** en lien avec les promenades et les éléments de PPPW dissimulés tout autour de nous pourrait plaire à de nombreuses personnes. L'idée a été émise d'une application qui composerait des parcours de promenade ou de randonnée, adaptés à tous les niveaux et tous les âges, et qui intégrerait sur ses parcours les points remarquables constitués par les éléments de PPPW. Il pourrait également être intéressant d'intégrer dans les applications GPS, telles que Google Maps ou Waze, un mode « PPPW » qui, une fois activé, signale à ses utilisateurs lorsqu'ils passent à côté d'un élément de PPPW et leur offre la possibilité de recevoir des informations supplémentaires à son sujet.

Ces applications devront fonctionner avec une **base de données** qui pourrait être alimentée par des observations citoyennes en encourageant les promeneurs à intégrer les éléments de PPPW qu'ils croisent sur le chemin et qui ne sont pas encore répertoriés. Une partie des communes de Wallonie a déjà procédé à des recensements des éléments de PPPW sur leur territoire et possède donc déjà une base de données sur le site de l'AWaP (cf. « *Intervenir sur le PPPW – Recensement* ») mais ce n'est malheureusement pas encore le cas pour une bonne partie d'entre-elles.

Les **activités** et les **événements** en lien avec le PPPW ont également été cités de nombreuses fois. Les citoyens suggèrent que le PPPW soit intégré aux *Journées du Patrimoine*, ou pourquoi pas même instaurer une « *Journée du Petit Patrimoine* ». Ils demandent également qu'un point-info sur le PPPW soit installé lors de manifestations locales, où chacun pourrait y recevoir de la documentation et poser des questions sur le sujet. Des activités comme des expositions, des formations ou des ateliers participatifs pourraient également être envisagées. Quelques répondants ont suggéré l'idée de réaliser des spectacles de rue, des petites pièces de théâtre autour des éléments de PPPW afin de les rendre plus vivants et de les placer au centre des regards.

Certains ont émis le souhait de voir apparaître le sujet du PPPW dans des **journaux** locaux ou des bulletins communaux, qui pourraient décrire l'actualité du PPPW de leur région, mettre à l'honneur certains éléments de PPPW sur leur territoire, ou bien communiquer des informations sur les projets en cours. Dans ces journaux, on pourrait retrouver des courtes planches de bandes-dessinées axées sur le PPPW qui permettraient de dispenser l'information de manière plus ludique.

Grâce aux **médias, à Internet et aux réseaux sociaux**, il devient également très facile de transmettre des informations à un public très varié. Premièrement, des documentaires, des reportages vidéo/photo, des émissions télévisées ou encore des podcasts en ligne mettraient ce PPPW en valeur. Deuxièmement, prévoir plus de groupes Facebook ou de forums de discussion favoriserait l'interaction entre les passionnés de PPPW et les amateurs qui cherchent à en savoir plus. Finalement, l'information sur le PPPW devrait être disponible sur les sites communaux qui reprennent tous les éléments de leur entité, dans des newsletters envoyées aux abonnés ou sur des pages Facebook dédiées à la publication de photos et d'informations à ce sujet.

Pour faire connaître le PPPW, il peut aussi être utile de susciter **l'implication** des citoyens, par la création de groupes actifs dans la protection, l'entretien, la mise en valeur et même la restauration du PPPW, mais également par des appels à la participation citoyenne, par exemple lors de la réalisation des recensements par commune. L'organisation de **séances collectives** de nettoyage des éléments de PPPW, auxquelles toute personne qui désire s'investir est invitée à participer, pourrait être doublement bénéfique car elle ferait découvrir certains éléments à la population, tout en entretenant les biens. Un système de parrainage des éléments de PPPW pourrait également voir le jour et permettrait d'entretenir et de restaurer des biens qui n'auraient sinon pas reçu les fonds nécessaires et qui commenceraient à tomber à l'abandon.

L'organisation de différents **concours** avec prix à la clé pourrait également susciter l'implication des citoyens qui ne seraient pas initialement intéressés par le PPPW en tant que tel : concours du plus bel élément de PPPW découvert, concours du plus grand nombre d'éléments de PPPW recensés, concours photo, concours dessin, etc. Les courtes planches de bandes-dessinées évoquées précédemment pourraient aussi être choisies sur base d'un concours.

Une autre approche serait d'impliquer le secteur **touristique** : des informations pourraient être disponibles à l'office du tourisme, et des formations pourraient être dispensées aux guides touristiques afin de pouvoir intégrer le PPPW dans les circuits touristiques et les visites guidées. Il serait également intéressant pour certaines personnes de traduire la documentation, principalement en anglais et en néerlandais, afin de la rendre accessible à nos voisins non-wallons.

Pour finir, en lien avec les résultats obtenus précédemment, de nombreux répondants souhaiteraient voir des modifications du programme **scolaire** afin d'y intégrer des formations et des activités en lien avec le PPPW, comme des sorties scolaires pour découvrir le PPPW des environs, la rencontre avec différents intervenants dans ce domaine, ou même la participation active des élèves dans des actions sur le PPPW. Des activités en classe peuvent également être développées par les enseignant(e)s, comme la réalisation d'un recueil regroupant les biens de PPPW situés dans leur village, ou un cours sur la culture wallonne. Une répondante a même émis l'idée que les enfants pourraient « adopter » un élément de PPPW et veiller à sa préservation, son entretien et sa mise en valeur. Ce serait également bénéfique pour les parents, à qui les enfants raconteront sans doute tout ce qu'ils ont appris. Des activités en lien avec les mouvements de jeunesse pourraient aussi être développées afin de mieux impliquer les jeunes dans les démarches, de même que des activités intergénérationnelles, mêlant personnes âgées et jeunes dans le cadre scolaire ou extrascolaire, pour évoquer ensemble l'histoire du village, les savoirs et coutumes d'autrefois, etc.

Notons finalement que toutes ces démarches doivent être idéalement **gratuites**, dans la mesure du possible, car le PPPW est de l'ordre public, c'est un héritage commun qui doit donc rester accessible pour tous.

4.4. Implication des citoyens dans le PPPW

Pour rappel, selon la Fondation Rurale de Wallonie, les actions possible à effectuer sur les éléments de PPPW sont le recensement, l'entretien, la mise en valeur, la protection, la restauration et la promotion (FRW, 2020). L'idée étant de sonder les citoyens quant à leur implication dans le PPPW, les questions sur les actions de promotion et de protection ont été exclues de l'enquête, car elles ne sont pas vraiment du ressort d'un citoyens individuel mais plutôt des organismes qui s'occupent de la gestion du PPPW. De plus, l'action de recensement a également été exclue, car ce dernier n'ayant pas encore eu lieu dans toutes les communes, tous les citoyens n'ont pas encore eu la possibilité de s'impliquer à ce niveau, alors que certains l'auraient peut-être fait s'ils en avaient eu l'occasion. L'enquête a donc cherché à déterminer le pourcentage de personnes ayant déjà réalisé des entretiens (nettoyage, arrachage de mauvaises herbes, ...), des mises en valeur (fleurissement, éclaircissement, arrivée d'eau dans une fontaine, ...) ou des restaurations (peinture, consolidation, ...) d'éléments de PPPW. Notons que le degré d'implications de ces 3 actions est croissant, comme illustré à la Figure 71 : entretenir un bien nécessite moins d'investissement, de connaissance, de techniques et de moyens matériels et financiers que de le restaurer. Le mettre en valeur est un intermédiaire.



Figure 71 - Schéma du degré d'implication croissant des actions testées dans l'enquête (illustration personnelle)

On remarque grâce au Tableau 24 et à la Figure 72 que, si 30% des citoyens ont déjà participé à l'entretien d'un bien de PPPW, seule un peu plus de la moitié d'entre eux a déjà mis en valeur ou restauré un élément. Les résultats obtenus pour l'entretien et la restauration sont assez logiques : il est en effet plus aisé pour un citoyen d'entretenir que de se lancer dans des travaux plus longs/coûteux.

Il est cependant surprenant que le nombre de personnes ayant réalisé des mises en valeur soit plus ou moins égal au nombre de personnes ayant réalisé des restaurations, en sachant qu'une mise en valeur est un niveau d'action moins contraignant, plus simple et moins impliquant qu'une restauration. On aurait attendu une distribution plus linéaire et croissante entre ces trois actions. On peut tenter d'expliquer ce constat par le fait que, pour les personnes qui réalisent des entretiens, c'est assez simple et elles savent qu'elles peuvent par exemple arracher les mauvaises herbes autour d'un bien, elles savent que c'est autorisé et elles savent le faire. Les personnes qui réalisent des restaurations ont déjà une connaissance de base dans le domaine et savent les procédures qu'elles doivent mettre en place pour y arriver. Entre les deux, la mise en valeur nécessite des travaux mais moins poussés qu'une restauration. Comme c'est un juste milieu, les personnes n'ayant pas de connaissance se limitent à l'entretien, alors que celles qui ont la connaissance vont jusqu'à la restauration, la mise en valeur est donc moins effectuée que ce que l'on pourrait attendre.

Actions sur le PPPW	Effectif	Pourcentage
Entretien	302,74	31,3%
Mise en valeur	167,12	17,3%
Restauration	167,31	17,32%

Tableau 24 – Implication des citoyens dans des actions liées au PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

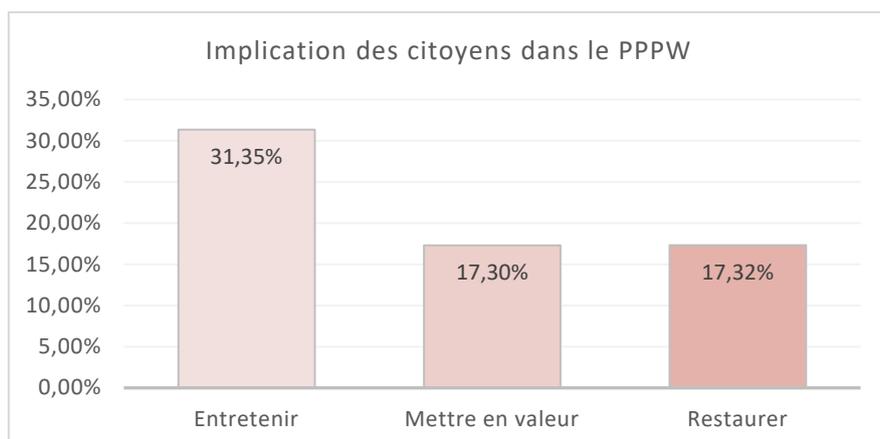


Figure 72 – Graphique de l'implication des citoyens dans des actions liées au PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

Les répondants ont ensuite été amenés à expliquer les freins à un investissement plus important de leur part. Une liste de réponses est proposée, ainsi que la réponse « Autre : ... » afin de laisser la possibilité aux personnes ne se retrouvant pas dans les réponses de s'exprimer. Les réponses proposées sont les suivantes :

- Manque de connaissances des principes de restauration
- Manque de connaissance des procédures administratives
- Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine
- Manque d'accompagnement dans les démarches
- Crainte de "mal faire"
- Manque d'envie

Notons que la réponse « Manque de temps » aurait dû être présente dans la liste. 113 personnes, c'est-à-dire 12% des répondants, l'ont tout de même mentionnée dans la catégorie « Autres : ... ». Ce ne sont cependant pas des chiffres fiables, et ils pourraient être revus à la hausse car la réponse n'a pas été proposée à tous.

Différentes catégories de raisons au manque d'implication des citoyens se distinguent (voir Figure 73). Les deux premières peuvent être regroupées en « Manque de connaissance », les deux suivantes en « Manque d'encadrement » et les deux dernières en « Raisons propres au caractère de l'individu » (le manque d'assurance lié à la crainte de mal faire les choses, et le manque d'envie).

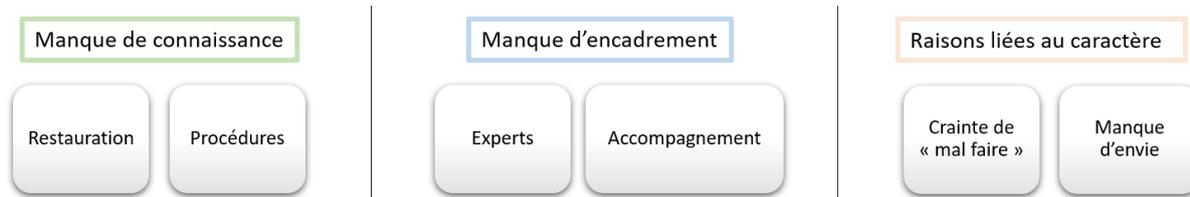


Figure 73 - Catégories de raisons du manque d'implication (illustration personnelle)

Le Tableau 25 et la Figure 74 montrent que c'est principalement le manque de connaissances qui freine les citoyens dans leur implication dans le PPPW. En effet, 48% d'entre eux estiment que le manque de connaissance des principes de restauration les empêche de s'impliquer, et 42% trouvent que le

manque de connaissance des procédures administratives joue un rôle. Ensuite, ce sont les causes dues au manque d'encadrement qui posent problème, car 40% des citoyens ont trop peu de contacts avec des experts dans le domaine, et 36% trouvent le manque d'accompagnement insuffisant. Enfin, la crainte de mal faire les choses que peuvent ressentir 32% des personnes, et le manque d'envie de 16% d'entre elles, place les raisons liées au caractère des citoyens en dernière position dans le classement.

Volonté de renfort des démarches	Effectif	Pourcentage
Manque de connaissance des principes de restauration	465,47	48,2%
Manque de connaissance des procédures administratives	403,83%	41,8%
Manque de contact avec des experts et professionnels dans le domaine	388,79	40,3%
Manque d'accompagnement dans les démarches	342,51	35,5%
Crainte de « mal faire »	305,42	31,6%
Manque d'envie	149,28	15,5%

Tableau 25 – Raisons du manque d'implication des citoyens dans le PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

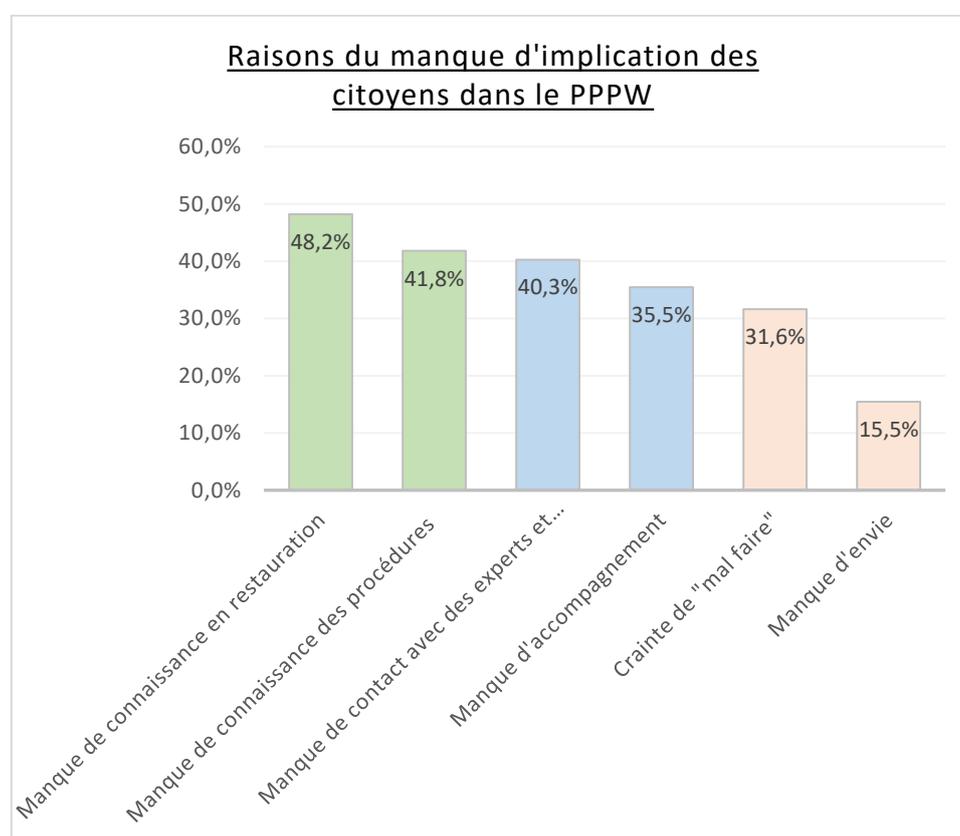


Figure 74 – Raisons du manque d'implication des citoyens dans le PPPW (D'après les résultats de l'enquête)

En plus du manque de temps précédemment énoncé, certains répondants ont émis d'autres explications quant à leur manque d'implication dans la réponse « Autre : ... ». Certains d'entre eux ne sont simplement plus capables de s'investir car leurs capacités physiques sont limitées (âge ou handicap) ou car ils rencontrent d'autres soucis de santé qui les en empêchent. Pour d'autres, leur manque d'implication s'explique par le fait qu'il n'y a pas, à leur connaissance, d'éléments de PPPW proches de chez eux.

4.5. Facteurs influençant les résultats – Croisement des variables d’enquête avec les variables de profil

Les sections 4.1 à 4.4 détaillaient de manière descriptive les résultats obtenus au cours de l’enquête. A présent, il apparaît important de tester si ces résultats dépendent du profil des répondants ou s’ils sont une généralité pour toute la population. Pour ce faire, les variables de profil « âge », « genre », « province », « zone d’habitat » et « niveau de diplôme » sont chacune croisées avec les différentes variables principales de l’enquête à savoir « connaissance », « intérêt », « volonté de renfort des démarches », « volonté de participation à des démarches » et « implication dans des actions en lien avec le PPPW ». Afin de déterminer si deux variables sont dépendantes, il faut calculer la valeur p entre les deux. La manière dont la valeur p a été calculée pour chaque couple de variables est détaillée à l’annexe 3.b. Si cette valeur p est inférieure au seuil de signification $\alpha = 0,05$, il existe un lien entre les variables, qu’il sera donc nécessaire de mettre en avant et de détailler.

Le Tableau 26 reprend les valeurs p pour chaque couple de variable d’enquête – variable de profil. Les valeurs p inférieures à 0,05 sont indiquées en rouge. Il existe donc différents liens entre les résultats obtenus pour une variable d’enquête et certaines caractéristiques des profils des répondants.

Premièrement, l’âge des participants influence tous les résultats, à l’exception de la connaissance et de la participation aux démarches. En particulier, la valeur p associée à l’intérêt est très inférieure à 0,05, ce qui indique un lien assez fort avec l’âge. Ensuite, le genre des répondants n’influence que leur participation aux démarches et leur implication. La province, quant à elle, n’a aucun lien avec les variables d’enquête, excepté l’intérêt des citoyens, ce qui veut dire que peu importe le lieu où elles habitent, les personnes répondront globalement de la même manière. Si l’enquête avait été restreinte à une seule province, elle aurait donc obtenu les mêmes résultats, excepté pour l’intérêt, que l’enquête à l’échelle de la Wallonie. La zone d’habitat dans laquelle habitent les citoyens joue un rôle sur leur intérêt, leur volonté de renfort des démarches et leur implication. Finalement, les résultats de la connaissance, de l’intérêt et de la participation aux démarches dépendent du niveau de diplôme des répondants.

Si l’on connaît à présent les liens entre les variables, il reste encore à déterminer comment le profil agit sur les résultats, ce que n’indique pas la valeur p, qui se limite uniquement à déterminer si un lien existe. Les sections 4.5.1 à 4.5.5 détaillent plus précisément ces observations et la tendance des résultats en fonction des caractéristique des profils. Notons que dans le cadre de ce travail, on se limite au constat, sans déterminer la cause et l’explication des observations.

Valeur p	Connaissance	Intérêt	Renfort	Participation	Implication
Tranches d’âge	0,22	1,20E-14	3,40E-06	2,90E-01	1,87E-04
Genre	0,28	1,60E-01	1,10E-01	2,00E-03	1,20E-10
Province	0,11	7,6E-03	1,99E-01	7,20E-01	1,60E-03
Zone d’habitat	0,85	3,40E-03	4,00E-03	4,20E-01	1,80E-03
Diplôme	9,99E-04	3,40E-02	7,75E-01	5,70E-03	8,80E-01

Tableau 26 – Tableau des valeurs p entre les variables d’enquête (1^{ère} ligne) et les variables de profil (1^{ère} colonne) (D’après les résultats de l’enquête)

4.5.1. Influence de l'âge

4.5.1.1. Intérêt

Une moyenne des résultats obtenus pour chaque tranche d'âge (entre 1 et 5) a été calculée. Il a donc ensuite été possible, via un graphique, de comparer ces moyennes.

Une légère tendance peut être observée : l'intérêt des citoyens pour le PPPW augmente avec l'âge. Cette tendance est représentée graphiquement à la Figure 75.

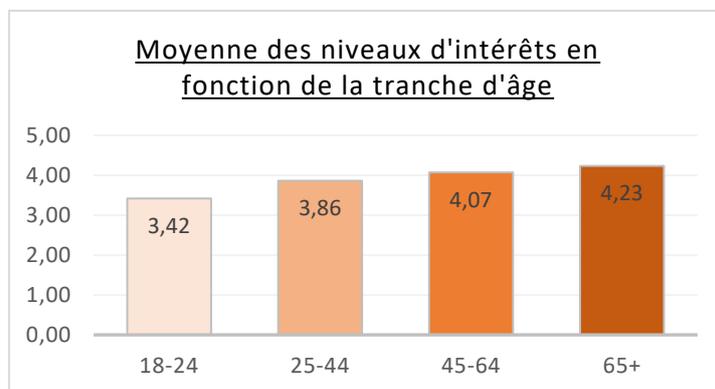


Figure 75 – Evolution de l'intérêt en fonction de l'âge (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.1.2. Volonté de renfort

Les moyennes ont été calculées de la même manière que pour la variable « intérêt ». Plus la tranche d'âge augmente, plus les personnes sont en moyenne favorables à un renfort des démarches d'information et de sensibilisation au PPPW. A partir de la tranche d'âge 45-64 ans, l'intérêt est constant. La Figure 76 illustre cette légère tendance.

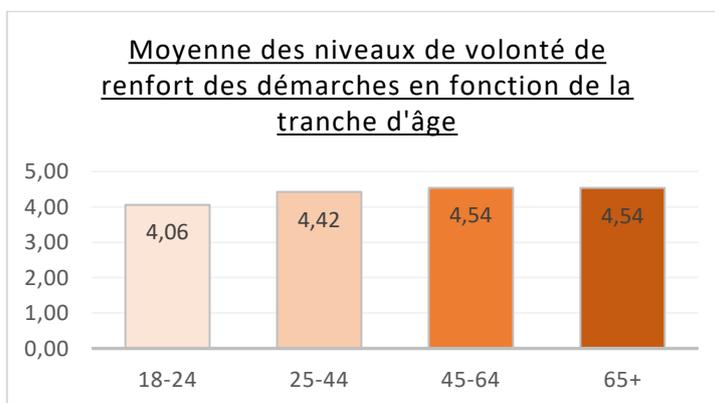


Figure 76 – Evolution de la volonté de renfort en fonction de l'âge (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.1.3. Implication

La Figure 77 illustre, pour chacune des trois actions en lien avec le PPPW (entretien, mise en valeur, restauration), le pourcentage de personnes les ayant déjà réalisées, selon leur âge.

On remarque que ce sont les personnes plus âgées qui sont les plus nombreuses, proportionnellement à leur nombre dans la population, à avoir réalisé chacune de ces actions. Ce constat est logique, car au-delà du fait que les personnes âgées s'intéressent plus au PPPW que les jeunes, ils ont aussi eu plus d'occasion, car ils ont eu une vie plus longue que les jeunes qui n'en sont qu'au commencement et qui n'ont pas encore rencontré le temps ou la possibilité de réaliser de telles actions.

Cependant, si la tendance générale des résultats pour toute la population montre une égalité presque parfaite entre le nombre de personnes ayant réalisé une mise en valeur et une restauration, la distribution est tout autre si on se focalise sur chaque tranche d'âge séparément. A la fois pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les jeunes de 18 à 24 ans, le pourcentage de personnes diminue, plus l'action nécessite de l'investissement, des connaissances et du savoir-faire. En particulier au niveau des jeunes, la différence se marque de manière significative entre les actions. Il s'agit de la distribution que l'on se serait attendu à avoir comme résultat global. Par contre, pour les deux tranches d'âge médianes, le pourcentage de personnes ayant réalisé une mise en valeur et une restauration sont plus semblables, avec tout de même une légère prédominance de la restauration, ce qui fait remonter la note globale et crée l'équilibre entre les deux actions de mise en valeur et d'entretien.

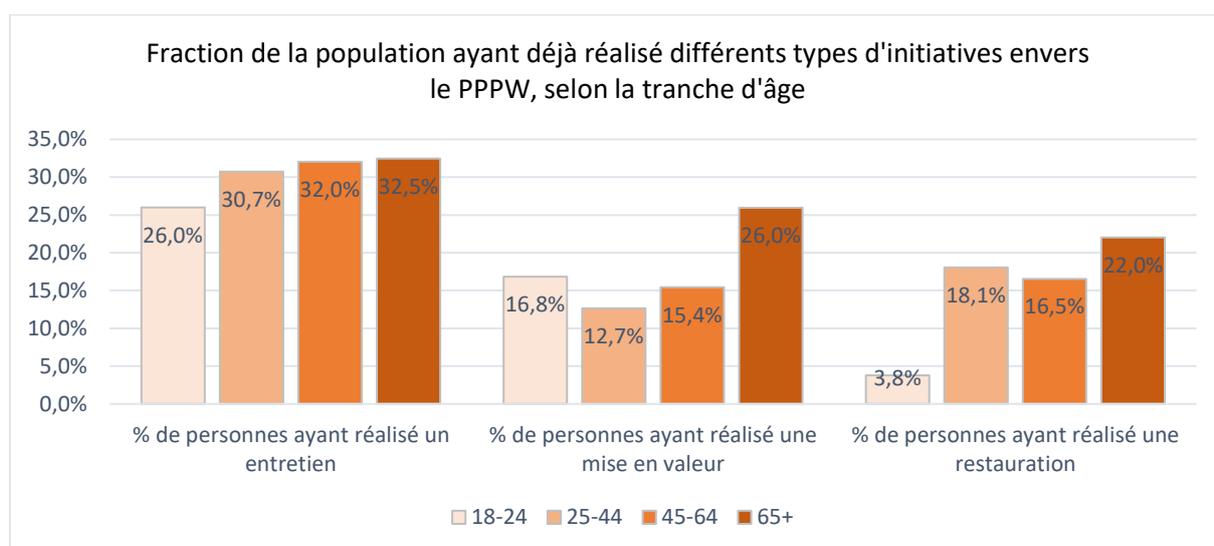


Figure 77 – Fraction de la population ayant déjà réalisé différents types d'initiatives envers le PPPW, en fonction de l'âge (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.2. Influence du genre

Remarque : Dans le cadre de ce travail, seuls les genres « femmes » et « hommes » ont été considérés, pour des raisons purement statistiques. En effet, le nombre de personnes non-genrées étant très faible par rapport aux personnes s'identifiant comme un homme ou une femme, il aurait été difficile de le comparer les résultats.

4.5.2.1. Participation aux démarches

Le Tableau 27 et la Figure 78 permettent d'observer la distribution des démarches selon le genre des citoyens. Pour rappel, de manière globale, pour toute la population, la répartition totale présente un ordre de préférences sous la forme présentée à la première colonne du tableau ci-dessous. Si on observe cette fois la répartition des préférences pour chaque genre, on remarque que cet ordre diffère légèrement selon si les répondants sont des hommes ou des femmes. En effet, pour les femmes, un parcours-découverte aurait plus de succès que chez les hommes, qui placent cette démarche en troisième position et qui préfèrent, eux, les cartes en ligne. Les hommes émettent également une

légère préférence pour les conférences par rapport aux publicités, alors que chez les femmes c'est l'inverse qui se manifeste.

Ordre global de préférence	Ordre de préférence chez les femmes	Ordre de préférence chez les hommes
1. Fiches	1. <i>Parcours</i>	1. <i>Cartes</i>
2. Parcours	2. <i>Fiches</i>	2. Fiches
3. Cartes	3. Cartes	3. Parcours
4. Evènements	4. Evènements	4. Evènements
5. Publicités	5. Publicités	5. <i>Conférences</i>
6. Conférences	6. Conférences	6. <i>Publicités</i>
7. Abonnement	7. Abonnement	7. Abonnement

Tableau 27 – Ordre de préférence des démarches selon le genre (D'après les résultats de l'enquête)

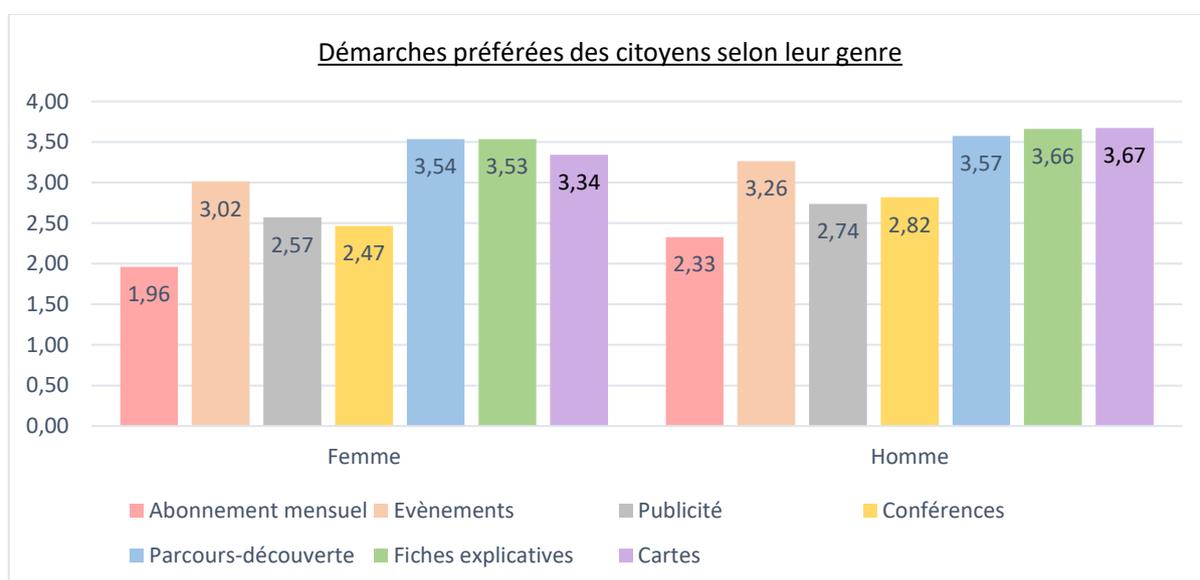


Figure 78 – Démarches préférées des citoyens selon leur genre (D'après les résultats de l'enquête)

Si le graphique de la Figure 78 est utile pour comparer les résultats entre les différentes démarches selon le genre, un zoom sur chaque démarche permet de découvrir si certaines démarches sont plus appréciées par un genre ou par l'autre. Les graphiques représentés à la Figure 79 montrent qu'en réalité, les hommes auront tendance à mieux participer à chacune des démarches, sans exception, que les femmes.

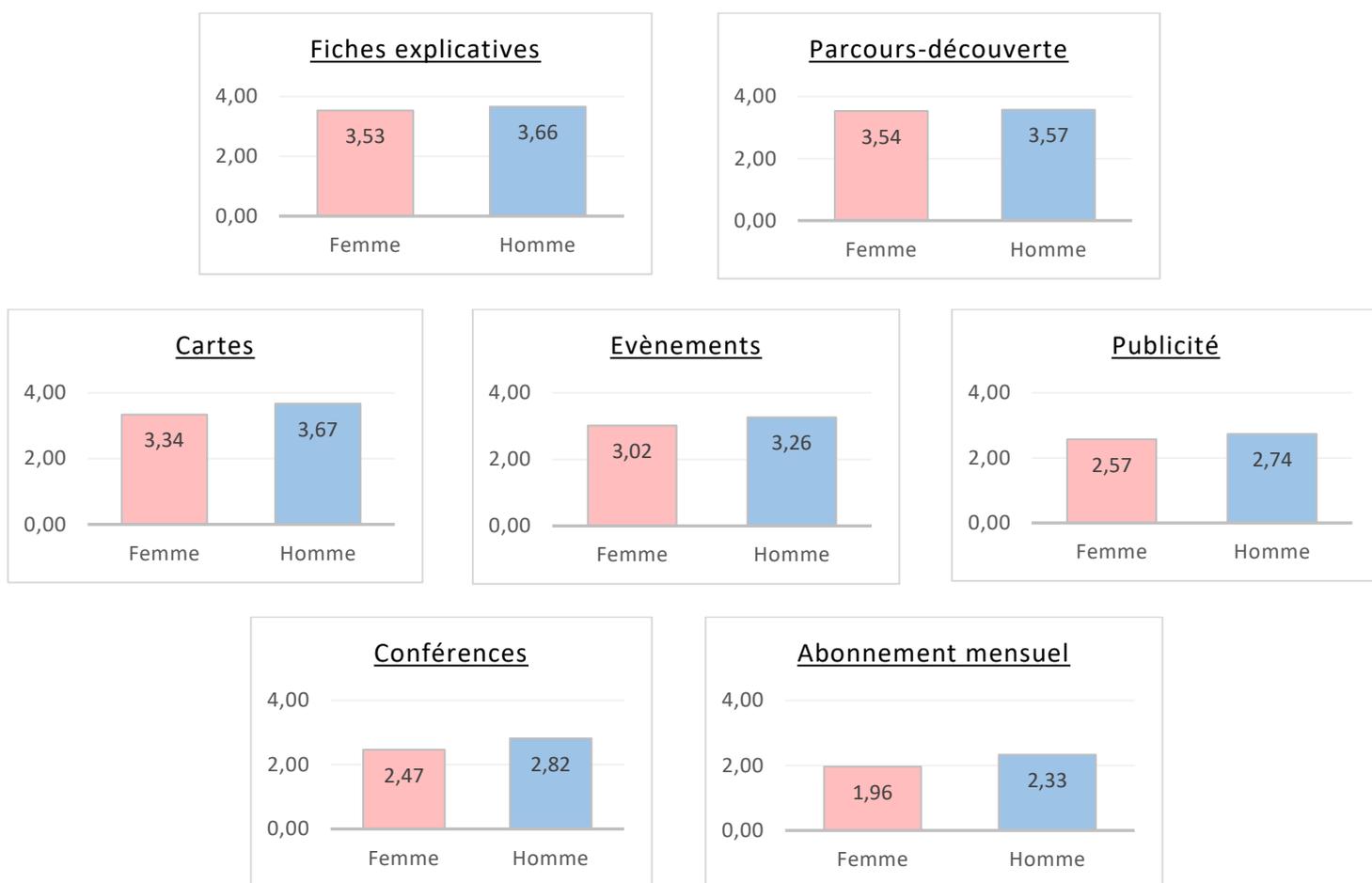


Figure 79 - Répartition de la volonté de participation des citoyens à des démarches en lien avec le PPPW en fonction du genre (D'après les résultats de l'enquête)

Le Tableau 28 constitue un récapitulatif des valeurs moyennes obtenues, et permet finalement de dresser des conclusions quant à l'efficacité des différentes démarches. Pour ce faire, 3 niveaux ont été définis :

- Moyenne > 3,5 : succès
- Moyenne $\in [2,5 ; 3,5]$: neutre
- Moyenne < 2,5 : pas de succès

Les fiches explicatives et les parcours-découverte rencontrent du succès, peu importe le genre.

Les cartes en lignes ont quant à elles un impact neutre chez les femmes, alors qu'elles rencontreraient du succès chez les hommes.

Ensuite, les évènements et les publicités ont un impact neutre pour les deux genres.

Si les conférences ont un impact neutre chez les hommes, elles ne rencontrent par contre pas de succès chez les femmes.

Enfin, l'abonnement à des journaux mensuels décrivant l'actualité du PPPW de la région reste la démarche qui rencontre le moins de succès, peu importe le genre des citoyens.

	Femme	Homme
Fiches explicatives	3,53	3,66
Parcours-découverte	3,54	3,57
Cartes	3,34	3,67
Evènements	3,02	3,26
Publicités	2,57	2,74
Conférences	2,47	2,82
Abonnement mensuel	1,96	2,33

Tableau 28 - Tableau récapitulatif des moyennes obtenues pour chaque démarches selon le genre (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.2.2. Implication

Le genre joue également un rôle sur l'implication des citoyens. La Figure 80 affiche clairement une différence entre les hommes et les femmes : en effet, une fraction presque deux fois plus importante d'hommes a déjà réalisé chacune des trois actions. Pourtant, les autres variables ne sont pas dépendantes du genre des individus. On ne peut donc pas expliquer cette différence d'implication par une différence de connaissance ou d'intérêt pour le PPPW.

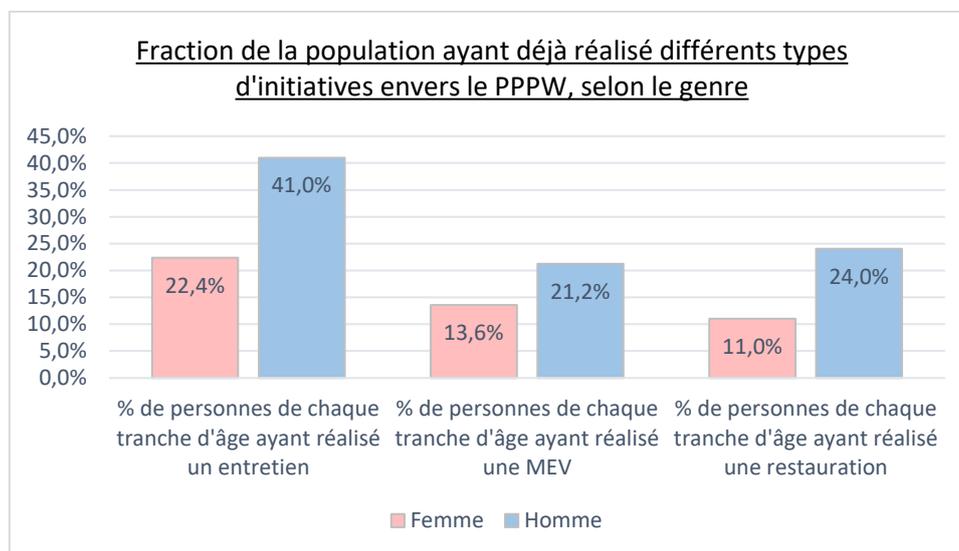


Figure 80 – Fraction de la population ayant déjà réalisé différents types d'initiatives envers le PPPW, en fonction du genre (D'après les résultats de l'enquête)

Une hypothèse quant à l'explication de ce constat pourrait être le fait que les métiers en lien avec le patrimoine, à savoir pour rappel les domaines de l'Administration et les Services Publics, de la Construction, de l'Enseignement et de la Recherche, de la Communication et de l'Expertise Paysagère et Territoriale, sont exercés par un nombre plus important d'hommes que de femmes. Pour vérifier ceci, on comptabilise le nombre d'hommes et le nombre de femme qui ont affirmé que leur activité professionnelle avait un lien avec le PPPW. Les résultats sont repris dans le Tableau 29.

Nombre d'hommes ayant une activité professionnelle en lien avec le PPPW	Nombre de femmes ayant une activité professionnelle en lien avec le PPPW
68,31	58,25

Tableau 29 – Nombre de personnes exerçant une activité professionnelle en lien avec le PPPW selon le genre (D'après les résultats de l'enquête)

On observe donc une différence entre les hommes et les femmes d'environ 10 personnes. Cependant, la valeur p entre la variable « activité professionnelle en lien avec le PPPW » et le genre est égale à 0,086 soit une valeur supérieure au seuil de signification 0,05. Il n'existe donc pas de réelle dépendance entre le fait d'être un homme et le fait d'exercer un métier en lien avec le PPPW.

4.5.3. *Influence de la province*

4.5.3.1. Intérêt

Selon la province dans laquelle ils habitent, les citoyens wallons manifestent un intérêt différent pour le PPPW. En effet, comme l'illustre la Figure 81, les habitants de la province de Liège sont ceux qui s'intéressent le moins au PPPW, suivis des habitants du Luxembourg puis ceux du Brabant Wallon. Les habitants de Namur, puis en seconde position les habitants du Hainaut sont ceux qui s'y intéressent le plus.

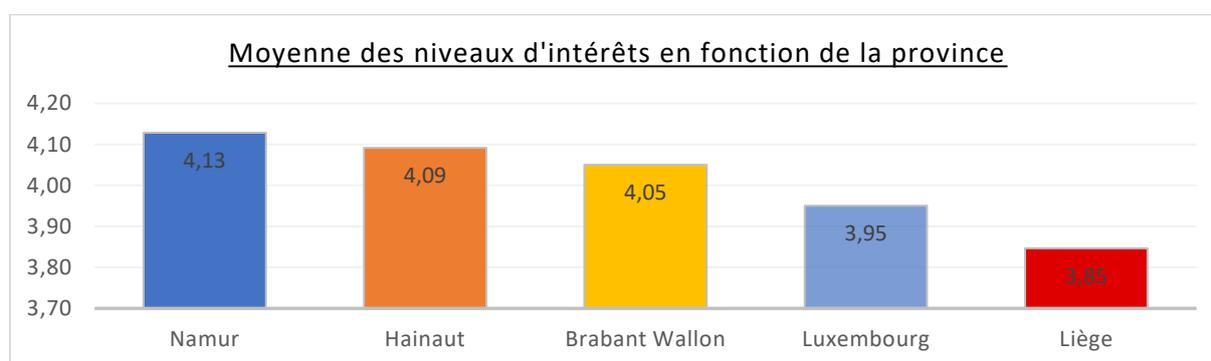


Figure 81 – Intérêt en fonction de la province (D'après les résultats de l'enquête)

Un entretien avec Isabelle DALIMIER, Présidente de QVW, a permis de comprendre une partie de ces résultats et d'émettre quelques hypothèses quant aux explications les plus probables. Pour ce faire, une grille a été établie, regroupant les différents critères qui pourraient expliquer les variations d'intérêt porté au PPPW entre les différentes provinces. Ces critères concernent à la fois les caractéristiques des provinces et la présence ou non d'associations en lien avec le patrimoine.

- Critère 1 : la proportion de communes ayant participé au recensement des éléments de PPPW par rapport au nombre total de communes que contient chaque province [/] ;
- Critère 2 : le nombre d'éléments de PPPW recensés par unité de surface [/km²] ;
- Critère 3 : la densité d'habitants de chaque province [habitants/km²] ;
- Critère 4 : la localisation des différentes fonctions de l'AWaP ;
- Critère 5 : la localisation de QVW ;
- Critère 6 : la localisation d'Espace Environnement ;
- Critère 7 : la localisation des différentes équipes de la FRW ;
- Critère 8 : la présence d'un coordinateur de projets dans l'asbl QVW : QVW propose quatre coordinateurs de projets, chacun assigné à une province, Namur, Liège, Luxembourg et Hainaut. Aucun coordinateur de projet n'est donc associé au Brabant Wallon, dans lequel les actions sur des éléments de PPPW sont assez rares.

Cette liste de critères n'est bien évidemment pas exhaustive, mais permet déjà d'établir des premières pistes d'explication. Le Tableau 30 reprend les résultats de chaque critère pour toutes les provinces.

Province	Critère 1 Commune	Critère 2 Eléments	Critère 3 Densité	Critère 4 AWaP	Critère 5 QVW	Critère 6 EE	Critère 7 FRW	Critère 8 Coord.
Namur	9/38 = 0,24	3737/3666 = 1,02	108,35	9	0	0	3	1
Hainaut	20/69 = 0,29	7349/3786 = 1,94	282,51	2	0	1	1	1
Brabant Wallon	8/27 = 0,3	2465/1090 = 2,26	297,6	0	0	0	1	0
Luxembourg	14/44 = 0,32	2971/4440 = 0,67	51,14	0	0	0	3	1
Liège	16/84 = 0,19	10538/3862 = 2,73	228,73	5	1	0	2	1

Tableau 30 – Critères pour chaque province (Wikipédia, 2022) (Portail Wallonie, s.d.) (AWaP, s.d.) (QVW, 2022) (Espace Environnement, s.d.) (FRW, 2020)

Ensuite, pour chacun des critères 1 à 3, un score est attribué à chaque province, selon son ordre : 5 pour la province qui obtient le meilleur résultat au critère, et 1 pour la province qui obtient le résultat le plus bas. Par exemple, les habitants d'une province dans laquelle beaucoup d'éléments de PPPW ont été recensés, proportionnellement à sa superficie, auraient probablement tendance à s'intéresser d'avantage au PPPW et obtiennent donc le score de 5, alors que ceux habitant dans une province qui en contient peu s'y intéresseront probablement moins, et obtiendront le score de 1. Ces résultats sont exprimés dans le Tableau 31.

Province	Critère 1 Commune	Critère 2 Eléments	Critère 3 Densité	Critère 4 AWaP	Critère 5 QVW	Critère 6 EE	Critère 7 FRW	Critère 8 Coord.	TOTAL
Namur	2	2	2	9	0	0	3	1	19
Hainaut	3	3	4	2	0	1	1	1	15
Brabant Wallon	4	4	5	0	0	0	1	0	14
Luxembourg	5	1	1	0	0	0	3	1	11
Liège	1	5	3	5	1	0	2	1	18

Tableau 31 – Classement des provinces selon leur intérêt présumé pour le PPPW, obtenu grâce aux critères établis

Le Tableau 31 permet d'obtenir les mêmes résultats qu'à la Figure 81, à une exception près : la province de Liège, dans laquelle l'intérêt porté au PPPW est le plus faible, alors que ce tableau la place en seconde position. Proportionnellement à son nombre total de communes, c'est Liège qui a le moins de communes ayant participé au recensement, ce qui peut expliquer la faible popularité du PPPW dans cette province.

Notons tout de même que selon l'échelle établie précédemment (< 2,5 = pas intéressé ; [2,5 ; 3,5] = moyennement intéressé ; > 3,5 = intéressé), toutes les provinces présentent une moyenne supérieure à 3,5, donc les habitants s'intéressent globalement suffisamment bien au PPPW, peu importe la province.

4.5.4. Influence de la zone d'habitat

4.5.4.1. Intérêt

La zone d'habitat dans laquelle habitent les citoyens influence l'intérêt porté au PPPW. La Figure 82 montre une prédominance très légère de l'intérêt des citoyens habitant dans les zones rurales.

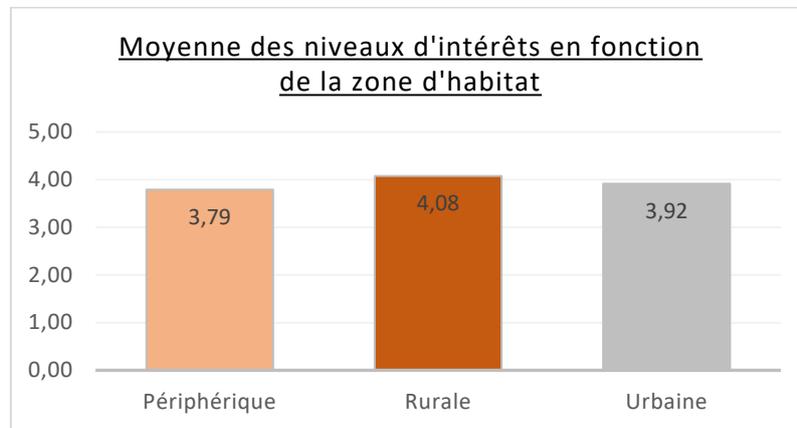


Figure 82 – Intérêt en fonction de la zone d'habitat (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.4.2. Volonté de renfort

De la même manière, les personnes habitant en zone rurale sont aussi très légèrement plus favorables à un renfort des démarches d'information et de sensibilisation, comme l'illustre la Figure 83.

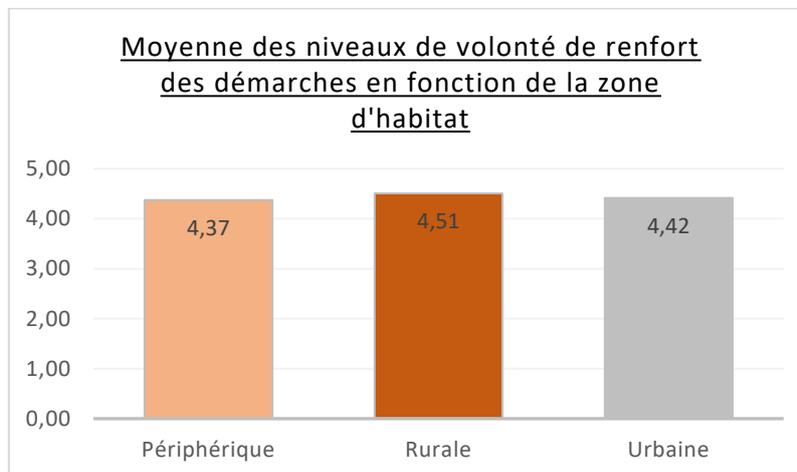


Figure 83 – Volonté de renfort des démarches en fonction de la zone d'habitat (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.4.3. Implication

Le graphique représenté à la Figure 84 illustre clairement une différence notable entre les zones rurales et les zones périphériques et urbaines. Pour chaque action, la fraction de la population issue du milieu rural les ayant réalisées vaut presque le double de la fraction de la population issue des milieux urbains et périphériques.

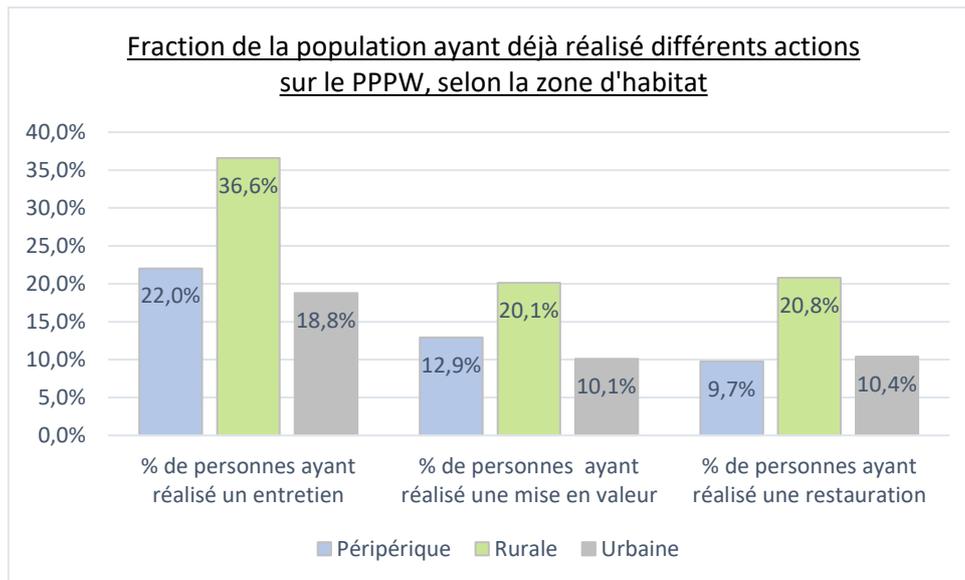


Figure 84 - Fraction de la population ayant déjà réalisé des actions sur le PPPW, en fonction de la zone d'habitat (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.5. Influence du niveau de diplôme

Il est difficile de se fier aux résultats liés au niveau de diplôme, car certains profils sont sous-représentés parmi les répondants (cf. annexe 3.b). Les résultats suivants sont donc purement indicatifs et pourraient varier si un autre échantillon était interrogé.

4.5.5.1. Connaissance

La Figure 85 montre que les personnes sans diplôme, ou ayant obtenu seulement le diplôme de l'enseignement primaire, constituent le profil dont la plus grande proportion de personnes connaissent le PPPW (plus de 40%). Ce constat est dû au fait que seules 5 personnes de ce type ont été interrogées et que, parmi elles, 2 personnes connaissaient le PPPW, ce qui peut très vite augmenter le score total. A part ceci, on peut voir que *globalement*, plus les études sont longues, plus la connaissance du PPPW augmente, à l'exception des personnes ayant obtenu un diplôme de secondaire inférieur, qui elles, dépassent le score des personnes ayant obtenu un diplôme de secondaire supérieur. De plus, le score pour les personnes ayant réalisé un doctorat est assez semblable à celui des personnes ayant obtenu un diplôme universitaire.

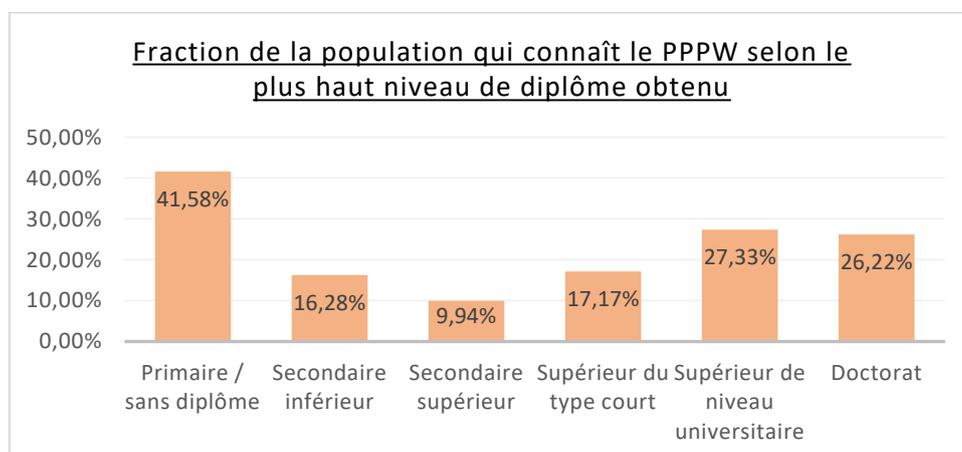


Figure 85 - Fraction de la population qui connaît le PPPW, en fonction du niveau de diplôme (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.5.2. Intérêt

A nouveau, ce sont les personnes sans diplôme, ou ayant obtenu seulement le diplôme de l'enseignement primaire (pour les mêmes raisons qu'à la section 4.5.5.1 « *Connaissance* »), qui s'intéressent le plus au PPPW. Ensuite, plus les études réalisées sont longues, plus l'intérêt grandit légèrement, à l'exception du doctorat, dont le score diminue par rapport au diplôme universitaire.

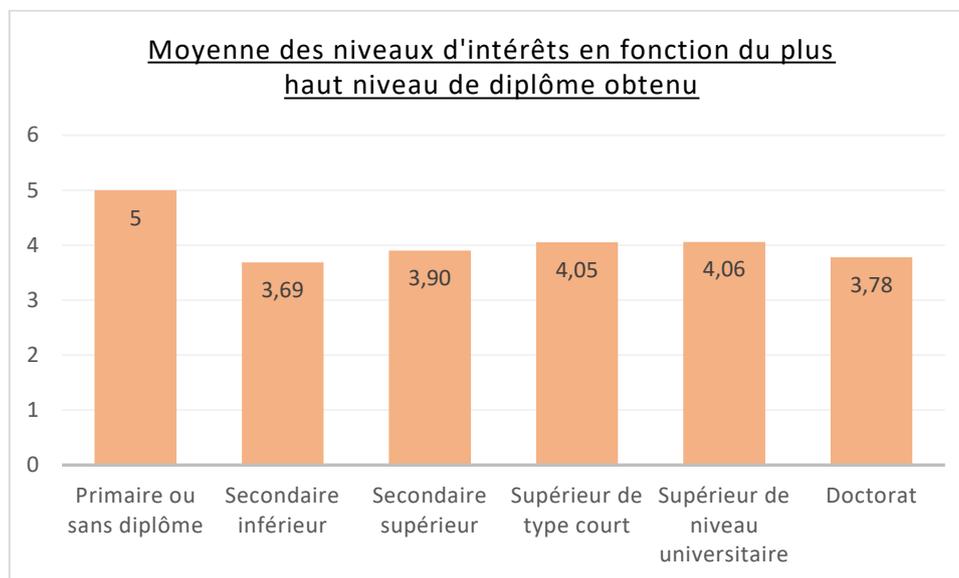


Figure 86 - Intérêt en fonction du niveau de diplôme (D'après les résultats de l'enquête)

4.5.5.3. Participation aux démarches

Les personnes sans diplôme ou ayant obtenu uniquement le diplôme de l'enseignement primaire présentent des avis très tranchés en regard des différentes démarches proposées : la moyenne correspondant à chaque démarche n'est jamais neutre, et ils ne sont favorables qu'aux cartes en ligne et fiches explicatives. Les personnes de diplôme secondaire inférieur ne sont quant à elles favorables à aucune des démarches proposées. Pour les personnes de diplôme secondaire supérieur, supérieur de type court, supérieur de type universitaire et doctorat, les avis sont plus nuancés. Tous les résultats sont repris dans le Tableau 32.

	Primaire ou sans diplôme	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur de type court	Supérieur de type universitaire	Doctorat
Fiches explicatives	3,83	3,16	3,50	3,61	3,7	3,43
Parcours	2,42	3,07	3,38	3,62	3,69	3,29
Cartes	3,83	2,99	3,44	3,43	3,66	3,5
Evènements	1,00	2,73	3,08	3,15	3,27	2,75
Publicités	2,17	2,89	2,72	2,74	2,51	2,43
Conférences	1,00	2,19	2,4	2,66	2,82	2,77
Abonnement	1,00	1,93	2,20	2,06	2,22	2,31

Tableau 32 - Tableau récapitulatif des moyennes obtenues pour chaque démarche selon le niveau de diplôme (D'après les résultats de l'enquête)



5. Discussion

- 5.1. Information à améliorer
- 5.2. Mesures à développer
- 5.3. Implication citoyenne à encourager
- 5.4. Comparaison avec le travail de recherche sur le patrimoine local
- 5.5. Vérification des hypothèses

5. Discussion

Les résultats décrits dans le chapitre précédent peuvent à présent être croisés entre eux et utilisés afin d'établir des pistes d'amélioration de la gestion actuelle du PPPW, en s'adaptant au mieux aux attentes et aux volontés des citoyens wallons.

5.1. Information à améliorer

Le fait que 54 % des citoyens n'ont jamais entendu parler de PPPW, et que 63% peuvent connaître l'existence de certains éléments de leur environnement sans savoir qu'ils sont regroupés sous l'appellation spécifique « Petit Patrimoine Populaire de Wallonie », reflète un cruel manque d'information, néfaste pour la conservation du PPPW car, si les gens ne connaissent pas son existence, ils ne peuvent pas s'investir et ainsi le protéger dans le futur. De plus, au vu de ces résultats, obtenus pour le critère « connaissance », il apparaît nécessaire de renforcer les mesures d'information auprès des citoyens afin de rétablir la vérité sur ce qu'est, et ce que n'est pas, le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie. En effet, de nombreuses personnes se trompent sur la signification du terme sans le savoir. Si l'analyse des réponses de l'enquête permet de mettre en lumière l'insuffisance de l'information dispensée aux citoyens, les questions ouvertes ont permis de récolter l'avis spontané des citoyens qui, de façon très encourageante, va dans le même sens : la plupart d'entre eux sont d'avis de renforcer les mesures d'information car trop peu de personnes ne connaissent pas réellement l'existence du PPPW, ce qui n'est pas bénéfique pour la conservation de ces biens et pourrait accélérer leur disparition. Pourtant, selon la plupart des répondants, ces traces de notre passé commun méritent toute notre attention et notre respect .

De manière très encourageante, le nombre de personnes intéressées par le PPPW est très important (72%), ce qui ouvre les portes pour une meilleure protection et une amélioration de l'implication des citoyens. Un classement a été établi pour les différents thèmes de PPPW, allant de celui qui suscite l'intérêt d'une grande partie des citoyens (Points d'eau, 52%) à celui qui intéresse le moins de personnes (Délimitations, 15%). Comme il n'est pas suffisant de se limiter aux quelques thèmes auxquels les citoyens wallons s'intéressent le plus, il est également important de les informer sur les thèmes jugés selon eux moins intéressants, afin justement d'essayer de développer leur intérêt et de leur prouver qu'ils ne sont pas moins intéressants que les autres, mais que chaque élément du PPPW a sa valeur et ses caractéristiques propres. Rappelons que, selon son profil, un citoyen aura tendance à s'intéresser ou non au PPPW. Il paraît donc primordial de privilégier une meilleure information et un meilleur encadrement des profils les moins intéressés afin que le PPPW touche le plus de monde possible. Les résultats indiquent que, dans un premier temps, ce sont donc les personnes jeunes, les personnes habitant en province de Liège et Luxembourg, ainsi que les personnes habitant dans des zones d'habitat périphériques ou urbaines qu'il va falloir cibler.

Il faut également garder à l'esprit qu'il est important de rendre l'information beaucoup plus accessible, et pour ce faire, augmenter le nombre de « spots » d'information (à l'office du tourisme, dans des manifestations locales, etc.) et varier la forme sous laquelle elle est transmise (journaux, bulletins communaux, émissions de télévision, Internet, réseaux sociaux, etc.).

5.2. Mesures à développer

Du point de vue des démarches d'information et de sensibilisation au PPPW, 90% des wallons se disent (très) favorables à un renfort de ces démarches, ce qui est très encourageant pour le succès des futures mesures qui seront mises en place : en effet, un tel résultat assure que, si de nouvelles démarches voient le jour, elles rencontreront une bonne réponse de la part des citoyens. Rappelons tout de même que les biais d'acquiescement et de désirabilité sociale sont présents et pourraient fausser une partie des résultats, dans la mesure où certaines personnes se disent favorables en théorie, alors qu'en pratique elles n'apporteront pas le répondant attendu. Il faut donc être conscient que le pourcentage de 90% est *théorique*, et pourrait en *pratique* être revu à la baisse.

De plus, nous avons pu observer que les citoyens qui s'intéressent au PPPW trouvent par eux-mêmes les moyens de s'informer sur le sujet, en ayant recours à ce que l'on appelle dans le cadre de cette recherche les « initiatives personnelles d'information » (recherches personnelles, loisirs, promenades, activité professionnelle, évènements sur le PPPW). Par contre, « l'information encadrée » (publicités, campagnes, actions sur le PPPW, cadre scolaire et cadre familial) touche surtout les personnes non intéressées, qui n'ont pas nécessairement souhaité recevoir cette information. Nous avons remarqué que ce sont les initiatives personnelles d'information qui sont le plus souvent citées par les citoyens. Il pourrait donc être utile de les développer, afin de les rendre plus nombreuses et plus accessibles, pour faciliter l'information personnelle des citoyens. Quant aux informations délivrées dans des contextes encadrés, si elles rencontrent moins de succès et touchent moins de monde, cela est dû soit au fait que les contextes d'information encadrée correspondent pour la plupart à des informations passives (publicités, abonnements, conférences), auxquelles les répondants ont affirmé être moins favorables. Il est donc moins utile de développer l'information via ces voies, en sachant que cela touche peu de monde. Un système d'information est donc plus efficace auprès des citoyens s'il est actif, ludique et dynamique, plutôt que s'il nécessite uniquement la concentration lors de conférences, de formations ou de lectures.

Cependant, un certain contexte d'information mérite tout de même une attention particulière. Il s'agit du cadre scolaire, qui constitue la cause principale du déficit de connaissance du PPPW selon 83% des citoyens qui ne se sentent pas suffisamment informés à ce sujet. Développer une meilleure formation au PPPW dans les écoles est par conséquent important afin de former les générations futures à l'importance de la gestion et de la protection du PPPW de leur région. Il est par exemple possible d'organiser des sorties scolaires pour découvrir ce PPPW de manière ludique et de mettre en relation les enfants avec les différents acteurs du PPPW ou avec des personnes âgées qui en ont une meilleure connaissance. Les enseignant(e)s pourraient également organiser des activités ou des bricolages pendant les cours. Intégrer les enfants et les jeunes dans des actions serait aussi très bénéfique car ils apprécieraient sans doute de découvrir les différentes façons d'entretenir ou de restaurer un bien, ou bien de réaliser un recensement par exemple. L'idée d'organiser des « adoptions » des biens de PPPW par des enfants semble tout indiquée car elle entraîne un investissement actif et installe un certain respect des enfants pour ces éléments du patrimoine proche de chez eux. De ce fait, l'information est aussi reléguée aux parents.

Finalement, bien que certaines démarches soient plus appréciées par certains profils de citoyens, selon le genre et le plus haut niveau de diplôme obtenu, les résultats sont relativement stables et semblables, il n'existe aucune démarche parmi celles proposées dans l'enquête, qui serait adorée par un groupe et détestée par un autre, ce qui est positif car il est par conséquent aisé de choisir les démarches qui satisferaient le plus grand nombre de citoyens. La solution qui apparaît comme la meilleure lors de cette enquête, et qui permettrait de contenter une grande part des citoyens

intéressés ou non par le PPPW, est de développer l'information délivrée lors de promenades car, d'après l'enquête, il s'agit du contexte d'information le plus souvent cité par les répondants (42% des répondants qui se sentent suffisamment informés au sujet du PPPW). Ce résultat correspond à ceux obtenus pour la volonté de participation des citoyens à plusieurs démarches proposées : les fiches explicatives, les parcours-découverte et les cartes en ligne sont en effet les démarches qui pourraient rencontrer le plus de succès. Comme la majorité (plus de 50%) des répondants affirme être intéressée par ces différentes démarches, ces dernières constituent donc des pistes intéressantes d'amélioration de l'information. De plus, les promenades sont gratuites, accessibles à tous, et à tout moment, ce qui en fait un moyen très efficace pour informer la population sur le PPPW de manière ludique. En regroupant les idées de démarches proposées aux répondants de l'enquête avec celles énoncées par les répondants eux-mêmes, de nombreuses pistes de réflexion quant aux futures démarches à mettre en œuvre ont pu être établies. Dans un premier temps, il paraît nécessaire de renforcer les activités mettant en valeur le PPPW, à savoir les promenades organisées (jeux de piste, chasses au trésor, « géocaching », marches gourmandes, etc.), les promenades libres (application de cartographie des biens, repérage *in situ* par un fléchage, un logo, des fiches explicatives ou un QR Code, etc.), les parcours touristiques (formation des guides et intégration du PPPW dans les circuits) et les événements organisés (Journées du Petit Patrimoine à envisager, expositions, spectacles de rue, etc.).

5.3. Implication des citoyens à encourager

Si l'information des citoyens est le premier pas vers une meilleure protection des éléments du PPPW, il est également primordial d'encourager par la suite l'implication active des citoyens dans des initiatives liées à la protection du PPPW. Les réseaux sociaux sont utiles pour véhiculer les appels à la participation citoyenne, par exemple pour recruter des personnes désireuses de faire partie d'un groupe axé sur la protection du PPPW, de réaliser un recensement ou de participer à des séances collectives d'entretien du PPPW. Les concours sont également une bonne manière d'intéresser et d'impliquer un plus grand panel de citoyens.

Pour favoriser l'implication des citoyens, il faut aussi remédier aux problèmes qui en constituent des freins. Pour rappel, ces freins sont surtout dus au manque de connaissance et au manque d'encadrement. Il ressort donc qu'une bonne information entraînera une meilleure implication de la part des habitants, ce qui paraît logique puisque sans savoir ce qu'est le PPPW, ou même sans savoir que cette appellation existe, il est impossible pour eux de s'impliquer de manière active. Pour résoudre le problème du manque d'encadrement, outre l'information des citoyens au sujet des procédures à mettre en place et des techniques pour entretenir ou restaurer un bien, c'est au niveau des autorités régionales et communales ou des associations que l'amélioration de l'encadrement des citoyens désireux d'agir sur le PPPW peut être effectuée. Néanmoins, chacun doit pouvoir être au courant de l'aide et des outils mis à sa disposition, d'où l'importance d'une bonne information, qui apparaît donc comme le plus gros problème actuellement, mais qui constitue également la solution pour garantir la protection des éléments de PPPW. Le manque d'envie est le frein le moins présent (pour seulement 15,5% des répondants) ; ce résultat est prometteur car il assure que si de nouvelles actions nécessitant un appel aux citoyens sont menées, elles rencontreront une réponse favorable.

5.4. Comparaison avec le travail de recherche de PEPE & SCHMITZ

Certains résultats obtenus au cours de cette enquête peuvent être comparés avec ceux énoncés par PEPE & SCHMITZ (PEPE & SCHMITZ, 2020), bien que ces derniers prennent en compte le patrimoine local et pas uniquement le Petit Patrimoine, afin de déterminer si certaines discordances ou concordances existent.

Dans l'étude sur le patrimoine local, les profils des répondants influencent les réponses. Là, certaines concordances avec les résultats obtenus dans cette enquête apparaissent : les personnes âgées s'investissent plus que les jeunes, et il en va de même pour les personnes vivant en milieu rural par rapport à celles vivant en milieu urbain.

De plus, PEPE & SCHMITZ mettent en évidence quelques raisons expliquant le manque d'implication des citoyens, qui concordent également avec les résultats de cette enquête. En effet, le manque de connaissance, tant des procédures que du patrimoine en général, fait partie des réponses les plus fréquemment citées par les répondants. De plus, la réponse la plus souvent citée chez PEPE & SCHMITZ est le manque de temps, élément de réponse qui n'a pas été intégré dans cette recherche sur le PPPW. Pour rappel, 12% des répondants avaient émis cette réponse dans la catégorie « Autre : ... », mais au regard des résultats de l'enquête de PEPE&SCHMITZ, on peut raisonnablement avancer que si cette réponse avait été proposée aux répondants, elle aurait obtenu un score très élevé. En réalité, le manque de temps pourrait donc constituer un grand frein à l'implication d'une majorité des citoyens. Rétrospectivement, cet élément de réponse aurait dû être intégré au questionnaire.

5.5. Vérification des hypothèses

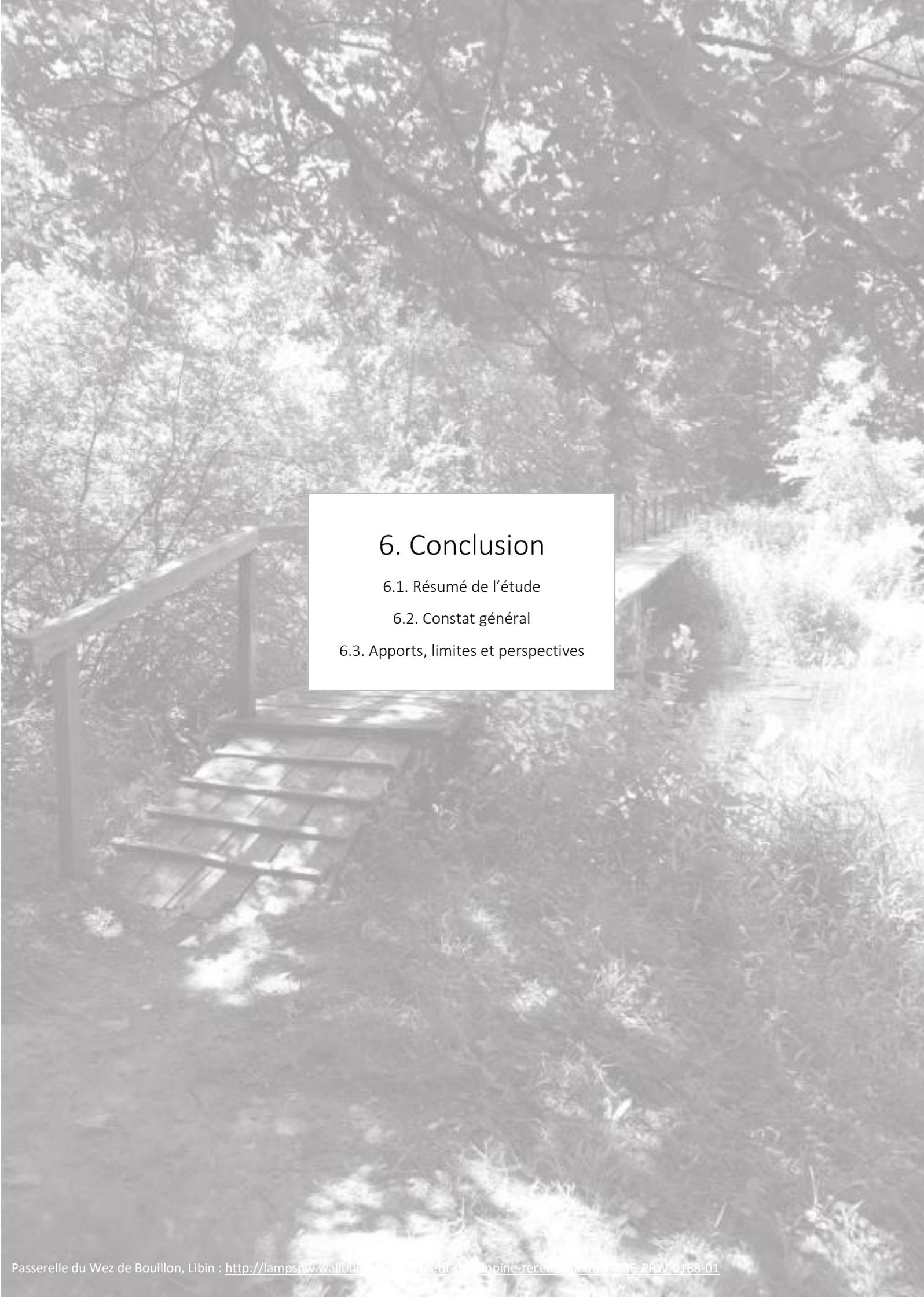
Au début de l'étude, des hypothèses ont été effectuées quant aux différents facteurs qui pourraient influencer la tendance des résultats : âge, genre, province, zone d'habitat et niveau de diplôme. Ces facteurs ont été établis sur base de l'intuition, mais leur pertinence a pu être vérifiée. En effet, chaque facteur exerce une influence sur au moins une des variables d'enquête. Certains facteurs, comme l'âge, la zone d'habitat et le diplôme, impactent plus de variables (3 variables impactées) que les autres : genre (2 variables impactées) et province (1 variable impactée). Les interdépendances entre deux variables déterminées dans cette enquête sont rappelées dans le Tableau 33.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais permet d'identifier certaines tendances entre différents groupes au sein de la population.

	Connaissance	Intérêt	Renfort	Participation	Implication
Âge	Indépendance	Dépendance	Dépendance	Indépendance	Dépendance
Genre	Indépendance	Indépendance	Indépendance	Dépendance	Dépendance
Province	Indépendance	Dépendance	Indépendance	Indépendance	Indépendance
Zone d'habitat	Indépendance	Dépendance	Dépendance	Indépendance	Dépendance
Diplôme	Dépendance	Dépendance	Indépendance	Dépendance	Indépendance

Tableau 33 - (In)dépendance entre les différentes variables (D'après les résultats de l'enquête)

Il est tout de même important de noter que, si des interdépendances existent, les différences observées sont assez légères, il n'y a pas de différence **majeure** entre les réponses correspondant aux différents profils de répondants.

A photograph of a wooden walkway with stairs leading through a dense forest. The walkway is made of wooden planks and has a simple wooden railing. The forest is lush with green trees and undergrowth, and the sunlight filters through the canopy, creating dappled shadows on the ground.

6. Conclusion

6.1. Résumé de l'étude

6.2. Constat général

6.3. Apports, limites et perspectives

6. Conclusions

6.1. Résumé de l'étude

A travers ce mémoire centré sur le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie, plusieurs aspects ont été abordés : le niveau de connaissance des citoyens, leur niveau d'intérêt, leur répondant face à la mise en place de certaines démarches d'information et de sensibilisation et enfin leur degré d'implication dans certaines actions en lien avec le PPPW.

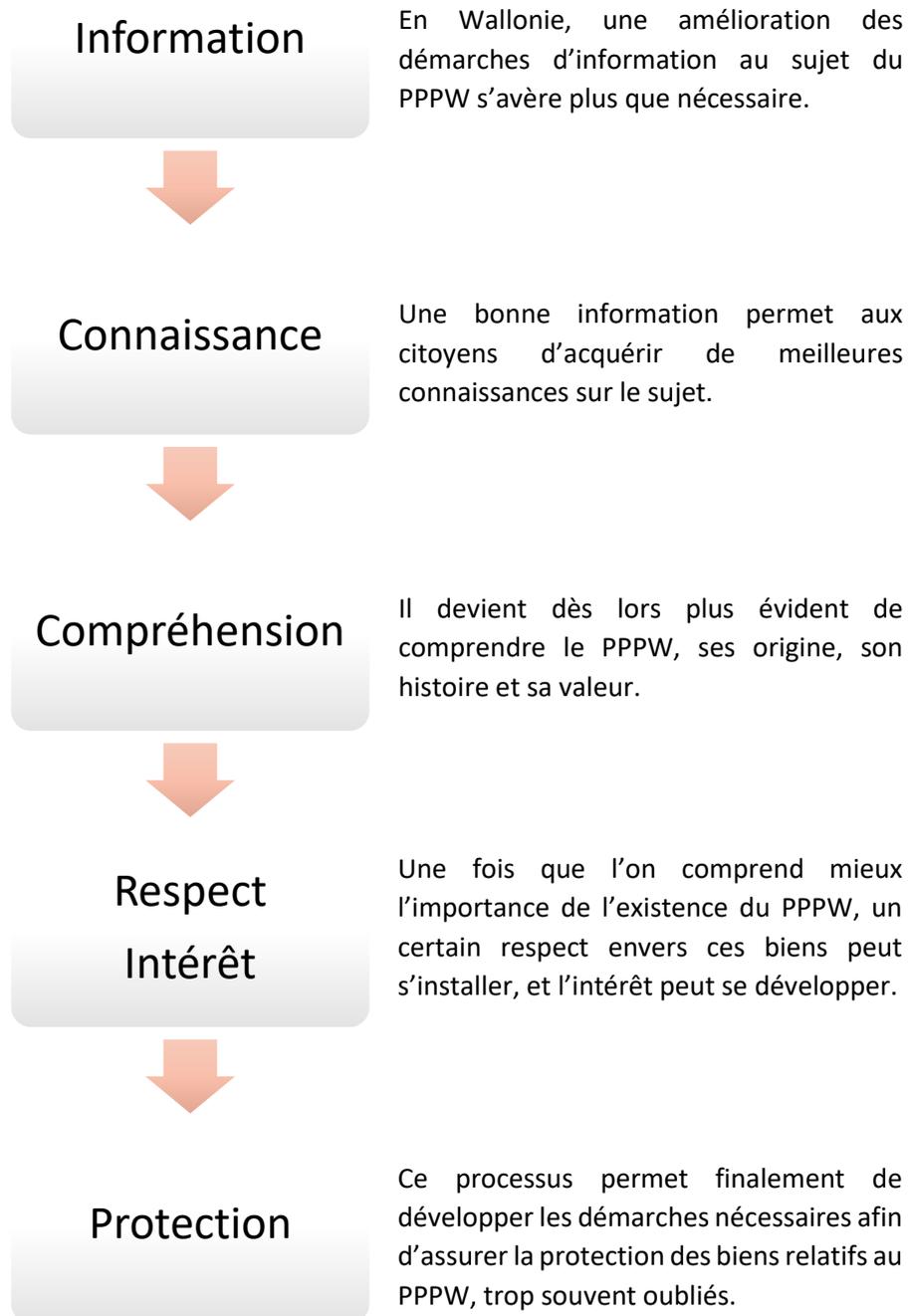
Les objectifs de cette étude étaient multiples : dans un premier temps, le but était de déterminer la part de la population qui connaît le PPPW, qui s'y intéresse et qui serait prête à s'y investir, afin d'évaluer la tendance globale en Wallonie. Dans un second temps, nous avons cherché à évaluer l'influence des différentes caractéristiques de profils des citoyens sur les réponses, en vue de déterminer si des profils spécifiques différents présentent des avis significativement différents. Enfin, dans un troisième temps, les données récoltées ont été utilisées pour identifier les différentes pistes d'amélioration qui peuvent être apportés quant à la gestion actuelle du PPPW.

Pour ce faire, un questionnaire en ligne a été développé. Ce dernier a été diffusé principalement *via* les réseaux sociaux, car il s'agit aujourd'hui du moyen le plus efficace pour toucher un maximum de personnes correspondant à des profils variés. L'enquête a collecté 965 réponses, ce qui est plus que le nombre minimum de réponses requis, qui s'élevait à 385. Ce nombre élevé de réponses a permis de réaliser une analyse statistique poussée des données et d'obtenir des résultats relativement fiables et représentatifs de la population totale.

A la suite de l'enquête en ligne auprès d'un échantillon de citoyens représentatif de toute la Wallonie, il apparaît que, si de nombreuses personnes s'y intéressent, voient de nombreux avantages au fait de renforcer les mesures d'information et seraient prêtes à participer de manière active à certaines démarches, ce qui est assez encourageant, le niveau de connaissance est par ailleurs très faible, ce qui empêche également les individus de mieux s'investir. La Wallonie présente donc actuellement un besoin crucial d'information, apportée sous une meilleure forme qui s'adapte mieux aux volontés et aux centres d'intérêt des citoyens, à savoir principalement des démarches d'information active (événements, promenades-découverte avec cartes en ligne et fiches explicatives) permettant aux habitants d'en apprendre d'avantage sur le PPPW de manière ludique et dynamique, plutôt que par des moyens passifs dans lesquels ils reçoivent l'information sans même la retenir, comme des publicités ou des conférences. La formation des plus jeunes dans les écoles est également primordiale et doit être développée, car les enfants d'aujourd'hui sont les gardiens du PPPW de demain.

L'enquête réalisée par Serge SCHMITZ et Lauriano PEPE (PEPE & SCHMITZ, 2020) a mis en évidence le fait que « *la commune peut être le niveau approprié pour s'occuper du patrimoine local, mais elle ne dispose guère des revenus nécessaires pour couvrir ces dépenses et de toutes les compétences. Il est de ce fait nécessaire d'impliquer les citoyens s'ils veulent préserver le patrimoine local. En effet, ils ont la possibilité de s'approprier symboliquement certains lieux en investissant du temps, des compétences et de l'argent* ». Ceci prouve bien l'importance non négligeable de l'implication citoyenne, d'autant plus qu'une grande majorité de personnes pensent qu'il est fondamental de préserver le Petit Patrimoine Populaire de Wallonie.

6.2. Constat général



6.3. Apports, limites et perspectives

6.3.1. *Apports de l'étude*

L'étude présentée dans ce document permet de connaître l'avis des citoyens au sujet du PPPW et de l'amélioration de sa gestion, ainsi que leur niveau de volonté de participation à certaines démarches, de façon à identifier les mesures qui seraient les plus efficaces pour renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens wallons au sujet des éléments de PPPW qui les entoure. Les citoyens sont en réalité les acteurs de première ligne en matière de protection du PPPW, et il est donc plus qu'impératif de mettre en place des nouvelles mesures qui les touchent, afin de leur faire découvrir le PPPW, de développer leur intérêt et qu'ils se sentent concernés par sa protection, de manière à garantir une meilleure gestion de ces éléments trop souvent oubliés et négligés.

6.3.2. *Limites de l'étude*

Dans la partie du questionnaire collectant les données personnelles, il a été choisi dans le cadre de cette enquête de ne pas poser de questions sur le **revenu** des participants, afin de ne pas mettre certains répondants dans une situation délicate et non désirée.

De plus, comme énoncé lors de la présentation de l'enquête, les **caractéristiques psychologiques** et le **passé** des répondants pourraient influencer les résultats. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes limités aux caractéristiques géographiques et sociales, afin de rester dans une étude de faits et non pas dans une étude psychologique, qui pourrait également mettre certains répondants mal à l'aise. Par exemple, si une personne accorde de l'importance à certains éléments de PPPW car ils lui rappellent un proche décédé, elle n'aura pas forcément envie de l'évoquer.

Ensuite, avec le recul, certaines questions auraient pu être posées dans le questionnaire et auraient permis d'obtenir des éclaircissements et des **données supplémentaires**. Par exemple, le choix avait été fait de ne questionner les répondants que sur leur implication au niveau des entretiens, des mises en valeur et des restaurations sur le PPPW. Cependant, savoir le nombre de personnes ayant participé à des **recensements/inventaires** d'éléments de PPPW dans leur région aurait pu aussi être intéressant.

D'autres éléments de réponse auraient également pu être ajoutés aux **questions à choix multiples**, comme le démontre les quelques réponses « Autre : ... » qui ont été collectées. Si ces réponses « Autre : ... » permettent d'obtenir de nouvelles pistes qui n'avaient pas été envisagées, elles ne donnent pas le pourcentage exact des personnes qui auraient pu voter pour ces réponses si elles avaient été proposées. Ce sont donc des résultats purement indicatifs. C'est le cas notamment de la question « Pourquoi ne vous investissez-vous pas plus dans le PPPW ? », à laquelle seulement 12% des répondants ont affirmé manquer de temps à travers la réponse « Autre : ... », alors qu'une fraction plus importante de la population pourrait être concernée. C'est également le cas pour la question « Avez-vous d'autres idées de démarches qui pourraient être mises en œuvre ? », à laquelle de nombreuses pistes supplémentaires ont été récoltées.

Les résultats sont également dépendants de la diffusion de l'enquête. En effet, puisqu'elle a globalement été diffusée sur les **réseaux sociaux**, les personnes fort âgées peuvent être sous-représentées. En effet, la personne la plus âgée ayant répondu au questionnaire a 83 ans. Les avis des personnes plus âgées n'ont donc pas du tout été pris en compte.

Lors de la publication de l'enquête sur les groupes Facebook, une **légende** expliquant le thème et les objectifs de l'enquête accompagnait le lien vers le questionnaire. Il faut donc être conscient que les personnes qui ont répondu au questionnaire étaient au courant qu'il concernait le PPPW, et se sentaient peut-être concernées par la problématique, alors que d'autres personnes auraient pu voir

l'enquête mais sans y répondre car elle ne savent pas ce qu'est le PPPW, ou ne s'y intéressent pas. Pour limiter ce problème, la légende précisait que le questionnaire était ouvert à tous, que l'appellation « Petit Patrimoine Populaire de Wallonie » leur parle ou non.

Enfin, pour rappel, les résultats de toute enquête en ligne peuvent être biaisés car ils sont basés sur ce que les gens déclarent faire ou penser, et non pas sur ce qu'ils font ou pensent réellement. En effet, deux types de **biais** peuvent particulièrement s'appliquer à cette enquête : le biais d'acquiescement et le biais de désirabilité sociale. Il faut donc être conscient que les résultats peuvent être faussés par la tendance de certaines personnes à répondre pour avoir bonne conscience ou pour faire plaisir à l'enquêteur.

6.3.3. Perspectives liées à l'étude

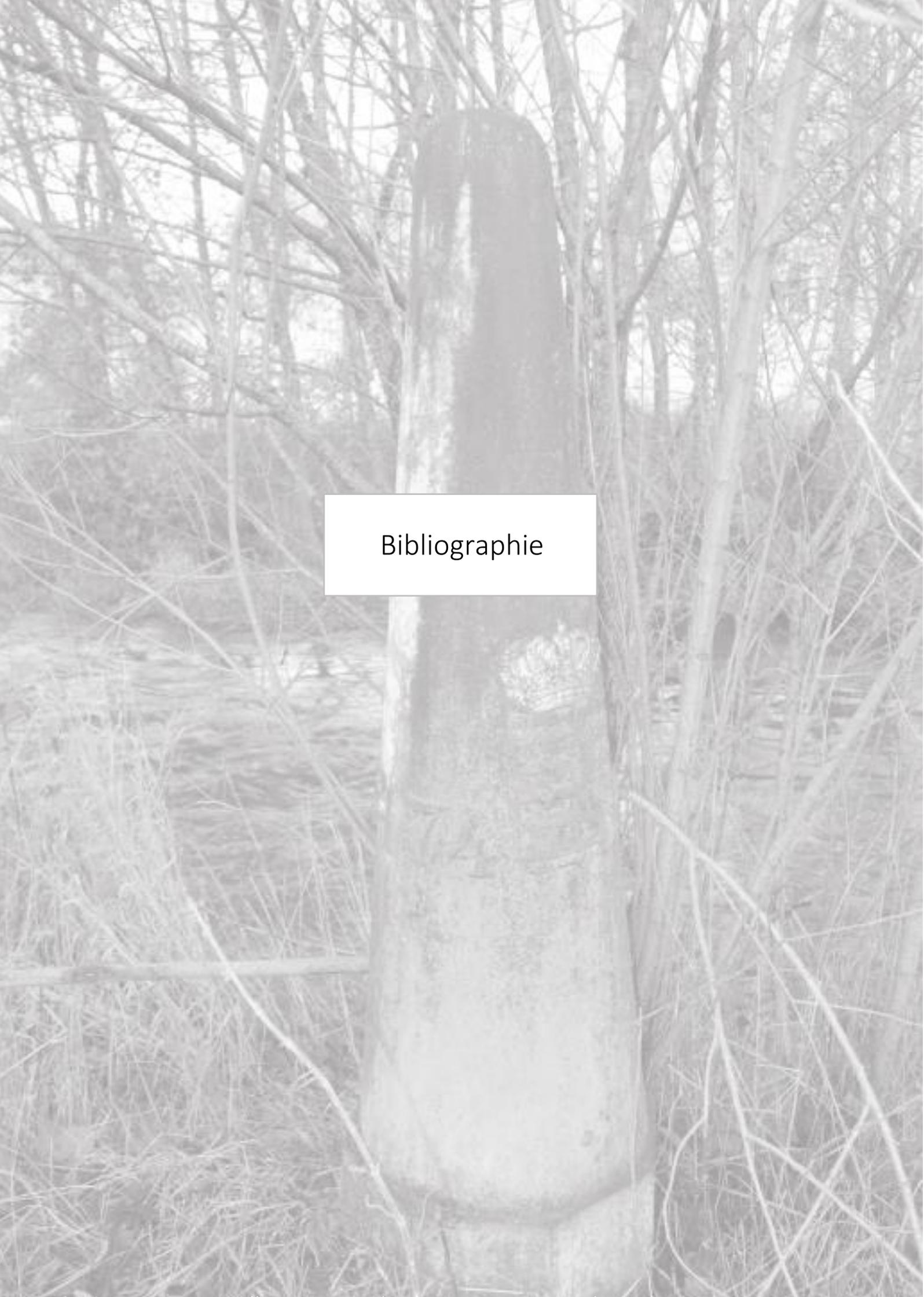
Il pourrait être intéressant de poursuivre l'étude dans sa lancée en interrogeant cette fois les personnes sur les démarches qui ont été proposées par les répondants dans la section « Autre : ... » afin, pourquoi pas, d'identifier d'autres mesures intéressantes qui pourraient bien fonctionner auprès des citoyens, mais qui n'auraient pas été envisagées dans le cadre de cette étude.

Une recherche et une analyse plus poussée des raisons qui empêchent les citoyens de se lancer dans des actions sur la préservation du PPPW pourraient être réalisées, par exemple en interrogeant des personnes ayant réalisé les différents types d'interventions (entretien, mise en valeur, inventaire, restauration, etc.) et en leur demandant de faire part de leur ressenti, les points positifs, les points négatifs, les problèmes et les freins rencontrés, leur retour d'expérience, etc. Ceci permettrait de cerner comment faciliter et rendre plus abordables les actions à réaliser sur un bien de PPPW et d'assurer un meilleur encadrement pour un citoyen lambda qui désire se lancer dans l'aventure du PPPW mais qui n'a pas forcément de connaissance poussée du sujet.

La réalisation d'une étude testant cette fois non pas les facteurs géographiques et sociaux mais bien les facteurs psychologique pourrait apporter de nouvelles précisions sur la place du PPPW dans le cœur des wallons : « Que représente le PPPW aux yeux des citoyens ? », « A-t-il une signification particulière pour certaines personnes en fonction de leur vécu ? », « Un élément particulier du passé de l'individu peut-il entraîner une meilleure appréciation du PPPW, ou au contraire une certaine aversion ? ».

Finalement, la prochaine étape serait de déterminer comment mettre en œuvre les démarches identifiées, tant au niveau régional, que communal ou même à l'échelle d'une ville ou d'un village. Par exemple, « comment faire en sorte que des formations sur le PPPW soient intégrées dans les programmes scolaires ? » ou bien « Comment développer des promenades-découverte du PPPW et quel pourraient être leurs tracés ? », ou encore « Comment mettre les citoyens au courant des nouvelles démarches qui seraient mise en place ? ».

Beaucoup de questionnements voient le jour à la suite de cette enquête, car le thème du Petit Patrimoine Populaire de Wallonie reste encore aujourd'hui trop peu développé dans la société wallonne actuelle. Ces problématiques sont cependant fondamentales dans l'optique d'un développement de la politique de gestion du Petit Patrimoine. Les solutions à ces problématiques permettraient sans doute au PPPW d'intégrer une place beaucoup plus importante dans le quotidien des citoyens de Wallonie.

A grayscale photograph of a stone monument in a wooded area. The monument is a tall, rectangular stone pillar with a rounded top, standing in a field of tall grass and surrounded by bare trees. A white rectangular text box is overlaid in the center of the image, containing the word "Bibliographie" in a black serif font.

Bibliographie

Bibliographie

- APROA. (2022). Consulté le 13 mars, 2022, sur Association Professionnelle des Conservateurs-Restaurateurs d'Oeuvres d'Art: <https://aproa-brk.org/>
- Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du Code wallon du Patrimoine. (2019, 31 janvier). Consulté le 21 mai, 2022, sur Wallex: <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2019/01/31/2019201068/2019/06/01>
- AWaP. (s.d.). *Accueil*. Consulté le 13 mars, 2022, sur Agence Wallonne du Patrimoine: <https://agencewallonnedupatrimoine.be/>
- AWaP. (s.d.). *Demander une subvention pour la protection du petit patrimoine wallon*. Consulté le 15 février, 2022, sur Le site officiel de la Wallonie: <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-subvention-pour-la-protection-du-petit-patrimoine-wallon>
- AWaP. (s.d.). *Les 17 thèmes du petit patrimoine populaire wallon*. Consulté le 5 mars, 2021, sur Agence Wallonne du Patrimoine: <https://agencewallonnedupatrimoine.be/les-17-themes-du-petit-patrimoine-wallon/>
- AWaP. (s.d.). *Petit patrimoine - Appel à projet 2019 - Recensement*. Consulté le 15 février, 2022, sur Agence Wallonne du patrimoine: <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/carte>
- AWaP. (s.d.). *Protéger le petit patrimoine populaire wallon*. Consulté le 5 mars, 2021, sur Agence Wallonne du Patrimoine: <https://agencewallonnedupatrimoine.be/proteger-le-petit-patrimoine-populaire-wallon/>
- AWaP. (s.d.). *Subsides*. Consulté le 10 février, 2022, sur Agence Wallonne du Patrimoine: <https://agencewallonnedupatrimoine.be/subsides-2/>
- BENHAMOU, F., & THESMAR, D. (2011). *Valoriser le patrimoine culturel de la France*. Paris. Consulté le 8 mars, 2022
- Charte de Venise, Article 9. (1964). Consulté le 13 mars, 2022
- CheckMarket, Medallia. (2021). *Calculateur de taille d'échantillon*. Consulté le 20 février, 2022, sur CheckMarket: <https://fr.checkmarket.com/calculateur-taille-echantillon/>
- Commune de Hamois. (2022). *Aidez-nous à recenser le petit patrimoine populaire wallon !* Consulté le 4 mars, 2021, sur Commune de Hamois: <https://www.hamois.be/loisirs/petit-patrimoine-populaire-wallon>
- Conseil de l'Europe. (2005). *Convention de Faro sur la valeur du Patrimoine culturel pour la société. Portugal*. Consulté le 21 mai, 2022
- CoPat. (2018, 26 avril). *Code Wallon du Patrimoine*. Consulté le 5 février, 2022
- DEGRAUX, X. (2022). *Réseaux sociaux en Belgique : toutes les statistiques 2022 (étude)*. Consulté le 27 février, 2022, sur Xavier Degraux: <https://www.xavierdegraux.be/reseaux-sociaux-belgique-statistiques-2022-etude>
- DGO4. (s.d.). *Petit Patrimoine - Appel à projets 2019 - Recensement*. Consulté le 5 mars, 2022, sur Portail Wallonie.be: <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/>

- DIRNA, Y. (2021, 18 novembre). *Le biais de désirabilité sociale*. Consulté le 19 avril, 2022, sur Prezi: <https://headinghometodinner.org/fr/les-7-types-de-biais-d%C3%A9chantillonnage-et-de-r%C3%A9ponse-%C3%A0-%C3%A9viter-dans-les-enqu%C3%AAtes-clients/>
- ELLISTAT. (2022). *ELLISTAT*. Consulté le 11 avril, 2022, sur Guide d'utilisateur - Tests paramétriques VS tests non paramétriques: <https://ellistat.com/guide-utilisateur/statistiques-inferentielles/tests-parametriques-vs-non-parametriques>
- Espace Environnement. (s.d.). Consulté le 20 janvier, 2022, sur Espace Environnement: <https://www.espace-environnement.be/>
- FRW. (2020). *LA FRW*. Consulté le 11 mars, 2022, sur Fondation Rurale de Wallonie: <https://www.frw.be/presentation.html>
- FRW. (2020). *Le Petit Patrimoine Populaire*. Consulté le 11 mars, 2022, sur Territoires FRW: <https://territoires.frw.be/patrimoine-petit-patrimoine.html>
- Groupe de Travail Patrimoine. (s.d.). *Réverbère*. Consulté le 15 décembre, 2021, sur Bibliotheca Couvin: <https://bibliotheca.couvin.be/dossiers/petit-patrimoine-wallon/6-eclairage/6-1-reverberes/reverbere>
- La Libre. (2019, 8 août). *Dix-sept communes de la province vont recenser leur petit patrimoine*. Consulté le 5 avril, 2021, sur La Libre: <https://www.lalibre.be/regions/liege/dix-sept-communes-de-la-province-vont-recenser-leur-petit-patrimoine-5d4c5027f20d5a58a8df13d3>
- La Ville de Liège. (2021). *Petit Patrimoine Populaire Wallon*. Consulté le 3 avril, 2021, sur Ville de Liège: <https://www.liege.be/fr/decouvrir/plein-air/art-public/petit-patrimoine-populaire-wallon>
- LAFONT, F. (2016, 24 novembre). *Longueur optimale du questionnaire*. Consulté le 27 février, 2022, sur Questio - Methodes, conseils, astuces & pratiques des professionnels des études web: <https://blog.questio.fr/longueur-optimale-du-questionnaire?cn-reloaded=1>
- Larousse. (s.d.). Consulté le février 5, 2022, sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/conserver/18378>
- Les 7 types de biais d'échantillonnage et de réponse à éviter dans les enquêtes clients*. (2020, 31 mai). Consulté le 19 avril, 2022, sur Heading - Just another blog: <https://headinghometodinner.org/fr/les-7-types-de-biais-d%C3%A9chantillonnage-et-de-r%C3%A9ponse-%C3%A0-%C3%A9viter-dans-les-enqu%C3%AAtes-clients/>
- Les potales*. (s.d.). Consulté le 2 mai, 2022, sur Liège City: <https://liegecity.tumblr.com/post/8823606876/les-potales>
- LETRILLIART, L., BOURGEOIS, I., VEGA, A., CITTÉE, J., & LUTSMAN, M. (2009). *Un glossaire d'initiation à la recherche qualitative - Première partie : d'"Acteur" à "Interdépendance"*. Consulté le 21 février, 2022
- Loi Monuments Historiques. (2015, 12 mars). *Réhabilitation ou restauration d'un monument historique ?* Consulté le 5 février, 2022, sur Défiscalisation - Loi Monuments Historiques: <https://www.defiscalisation-monuments-historiques.info/rehabilitation-ou-restauration-d-un-monument-historique-379.php>
- NOULIN, J. (2021). Travail de fin d'études - Adaption des habitations face aux risques d'inondations. Consulté le 26 février, 2022
- NuagesDeMots.fr*. (2022). Consulté le 11 mai, 2022, sur <https://www.nuagesdemots.fr/>

- PAQUET, P. (2020). ARCH0027-B-a, Uliège : Conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier. Consulté le 15 février, 2022
- PEPE, L., & SCHMITZ, S. (2020). *Les citoyens et leur patrimoine local en Wallonie*. Université de Liège, Service de géographie rurale - Laboratoire pour l'analyse des lieux, des paysages et des campagnes européennes (Laplec). Consulté le 15 février, 2022
- Portail Wallonie. (s.d.). *Petit patrimoine populaire*. Consulté le 15 décembre, 2021, sur Portail Wallonie: <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/categorie-de-lieu-de-memoire/pppw-petit-patrimoine-populaire-wallon#.YeE7V4hKhPZ>
- QVW. (2022). *Accueil*. Consulté le 13 mars, 2022, sur Qualité-Village-Wallonie: <https://www.qualitevillagewallonie.be/>
- R++*, *the Next Step*. (2018). Consulté le 12 avril, 2022, sur R++: <https://rplusplus.com/>
- Recommandations*. (s.d.). Récupéré sur Conseil de l'Europe: <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/recommendations>
- Région Wallonne. (2006 - 2022). *La Lettre du Patrimoine*. Consulté le 9 mars, 2022, sur <https://agencewallonnedupatrimoine.be/la-lettre-du-patrimoine/>
- RTL. (2022). *Thuin: le Chêne Maillard s'est effondré sous la force des vents*. Consulté le 9 mars, 2022, sur RTL Info: <https://www.rtl.be/info/video/804925.aspx>
- RUFF, B. (s.d.). *Comment évaluer la signification statistique ?* Consulté le 12 avril, 2022, sur Wiki How: <https://fr.wikihow.com/%C3%A9valuer-la-signification-statistique>
- SOLAG. (2017, 2 juin). *Réhabiliter, restaurer, rénover : quelle différence ?* Consulté le 5 février, 2022, sur SOLAG: <https://www.solag-sols.com/fr/rehabiliter-restaurer-renover/>
- STATBEL. (2021). *Population par lieu de résidence, nationalité (Belge/non-Belge), état civil, âge et sexe*. Consulté le 15 mars, 2022, sur STATBEL: <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?datasource=65ee413b-3859-4c6f-a847-09b631766fa7>
- STATBEL. (2021, 16 juin). *Structure de la population*. Consulté le 20 février, 2022, sur STATBEL - La Belgique en chiffres: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>
- STATISTICA. (2013). *Statistica*. Consulté le 11 avril, 2022, sur Statistiques fondamentales - Tests non paramétriques: <http://www.statsoft.fr/concepts-statistiques/test-non-parametriques/test-non-parametriques.htm#.YIQnWYgzZPZ>
- Statistical Topics*. (s.d.). Consulté le 12 avril, 2022, sur Tests of Significance: <http://www.stat.yale.edu/Courses/1997-98/101/sigtest.htm>
- SurveyMonkey. (2022). *Qu'est ce qu'une échelle de Likert ?* Consulté le 26 février, 2022, sur SurveyMonkey: <https://fr.surveymonkey.com/mp/likert-scale/>
- Syndicat d'initiative de Silly. (2022). *Petit Patrimoine Populaire Wallon - Recensement du Petit Patrimoine Populaire Wallon*. Consulté le 25 mai, 2022, sur Bienvenue à Silly: <https://tourisme.silly.be/actualites/petit-patrimoine-populaire-wallon>
- UAP. (2019). Consulté le 13 mars, 2022, sur Union des Artisans du Patrimoine: <http://www.uniondesartisansdupatrimoine.be/>

- Université de Liège - LEPUR, Université Libre de Bruxelles - IGEAT, Université Catholique de Louvain - CREAT. (2016). Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT). *Recherche R1 : Analyse contextuelle du SDT - Partie 2 : Dynamiques sectorielles territorialisées - Secteur "Patrimoine bâti"*. Consulté le 8 mars, 2022
- VILATTE, J.-C. (2007). Méthodologie de l'enquête par questionnaire. Laboratoire Culture & Communication Université . Consulté le 11 février, 2022
- Wikipedia. (2022, 29 avril). Consulté le 24 mai, 2022, sur Patrimoine culturel immobilier classé de la Wallonie:
https://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_culturel_immobilier_class%C3%A9_de_la_Wallonie
- Wikipédia. (2022, 2 janvier). *Rénovation*. Consulté le 5 février, 2022, sur Wikipédia:
<https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9novation>
- Wikipédia. (2022, 4 janvier). *Sensibilisation*. Consulté le 5 février, 2022, sur Wikipédia:
<https://fr.wiktionary.org/wiki/sensibilisation>
- Wikipedia. (2022, 30 mars). *Test du χ^2* . Consulté le 12 avril, 2022, sur Wikipédia:
https://fr.wikipedia.org/wiki/Test_du_%CF%87%C2%B2
- Wiktionnaire. (2021, 28 décembre). *Mise en valeur*. Consulté le 21 mar, 2022, sur Wiktionnaire:
https://fr.wiktionary.org/wiki/mise_en_valeur

Annexes

Annexe 1 : Etat de l'art

Annexe 2 : Questionnaire

Annexe 3 : Traitement
des données

1.a. Liste détaillée des 17 thèmes du PPPW selon la Région Wallonne

La liste des biens qui relèvent du PPPW est établie et mise à jour par le Ministre du Patrimoine et figure à l'annexe 2 de l'Arrêté ministériel relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine du 31 janvier 2019, ainsi que sur le site internet de l'Agence Wallonne du Patrimoine.

(AWaP, s.d.) (Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du Code wallon du Patrimoine, 2019)

1. Les points d'eau

- 1.1. Les fontaines : constructions d'où l'eau se déverse en permanence dans un bassin ou une vasque.
- 1.2. Les perrons-fontaines : monuments à colonne entourés d'un bassin de même plan parfois subdivisé, souvent ornementés de statues, bas-reliefs, motifs.
- 1.3. Les pompes : appareils, souvent colonnes en fonte ou édicules en pierre, munis d'un mécanisme permettant à l'aide d'un levier-piston d'extraire l'eau.
- 1.4. Les puits : cavités maçonnées et creusées dans le sol afin de puiser l'eau dans les nappes souterraines.
- 1.5. Les lavoirs : constructions à usage collectif aménagées pour laver le linge dans un ou plusieurs bassins reliés à une source ou à une arrivée d'eau.
- 1.6. Les abreuvoirs : bacs maçonnés, taillés ou assemblés, destinés au cheptel.
- 1.7. Les sources : points d'émergence pour la distribution collective d'eau. Endroits où une eau souterraine se déverse à la surface du sol, recueillie ou non sous forme d'une pièce d'eau.
- 1.8. Les roues à aube : rappel d'une ancienne activité économique pour laquelle il y a lieu de prendre en considération la roue à aube dans son ensemble, à savoir la roue et son mécanisme.
- 1.9. Les gargouilles et les cracheurs : ouvrages sculptés d'évacuation des eaux de pluie.

2. Le petit patrimoine sacré

- 2.1. Les croix : expressions de la piété populaire matérialisée par une croix (en bois, en métal, en pierre, ...).
- 2.2. Les calvaires : croix dont l'iconographie commémore la passion du Christ. Le Christ en croix est ici accompagné de la Vierge, d'autres saints ou de symboles religieux.
- 2.3. Les potales : niches creusées dans un mur et abritant la statue d'un saint, généralement fermées par une grille ou une vitre, et placées le plus souvent au-dessus d'une porte ou à l'angle d'un bâtiment. Par analogie, toute petite chapelle en bois fixée au mur dont elle se dégage, voire à un arbre.
- 2.4. Les bornes-potales: les potales sont dites bornes-potales lorsqu'elles sont posées sur un piédestal. Il s'agit alors d'édicules en pierre ou en métal qui sont soit adossés à un mur, soit isolés sur le bord d'une route ou d'un chemin.
- 2.5. Les reposoirs fixes : petites constructions élevées jadis au bord des routes pour le repos et la prière des voyageurs. Eléments bâtis (briques, moellons, ...) destinés aujourd'hui à contenir statue et divers objets de culte.
- 2.6. Les clochetons d'appel : petits clochers à usage fonctionnel pour l'alarme et l'appel.
- 2.7. Les cloches (de la clochette au bourdon).
- 2.8. Les carillons et les carillons mobiles.

- 2.9. Les orgues.
- 2.10. Les chars de procession.

3. Les ouvertures

- 3.1. Les portes : ouvertures spécialement aménagées dans un mur d'une partie construite pour permettre le passage.
- 3.2. Les portails : compositions monumentales, par la dimension ou la décoration, à une ou plusieurs portes.
- 3.3. Les portiques : galeries en rez-de-chaussée, soutenues par deux rangées de colonnes ou par un mur et une rangée de colonnes.
- 3.4. Les préaux,
- 3.5. Les balcons.
- 3.6. Les loggias et les oriels : ouvrages vitrés, en surplomb, formant une sorte de balcon clos sur un ou plusieurs étages.
- 3.7. Les marquises et les auvents
- 3.8. Les anciennes boîtes aux lettres.

4. La signalisation

- 4.1. Les enseignes suspendues : objets en terre cuite, en bois ou en métal, peints ou travaillés, suspendus à une attache (hampe) perpendiculairement à la façade.
- 4.2. Les enseignes en pierre : motifs sculptés en bas-relief, le plus souvent de forme rectangulaire ou carrée, peints ou non, intégrés à l'architecture, images taillées identifiant la maison d'un artisan, d'un négociant ou d'un bourgeois.
- 4.3. Les colonnes Morris : édicules cylindriques sur lesquels on affiche les programmes de spectacle, d'expositions, etc.
- 4.4. Les panneaux de signalisation : éléments supportant un ou des panneaux de signalisation (surfaces planes de bois, de métal, ...) servant de supports à des inscriptions. Anciens poteaux indicateurs avec bras directionnels mentionnant destinations routières et directions.
- 4.5. Les balises : dispositifs mécaniques, optiques, sonores ou radioélectriques destinés à signaler un danger ou à délimiter une voie de circulation.
- 4.6. Les anciennes devantures de magasins.
- 4.7. Les anciennes publicités de marques disparues.

5. La délimitation

- 5.1. Les bornes-frontières : pierres plantées dans le sol, comportant souvent des inscriptions afin de délimiter le territoire entre Principautés, Duchés ou Etats.
- 5.2. Les bornes de limite : bornes délimitant une propriété, un domaine, une seigneurie, une paroisse, un terrain, ... souvent décorées d'armoiries ou d'initiales.
- 5.3. Les bornes topographiques : bornes descriptives du relief d'un lieu, d'un terrain, d'une portion de territoire ou d'un Etat. Indispensables pour les levées de cartes, les plans de terrains, la fixation des cotes de nivellement.
- 5.4. Les bornes géodésiques : bornes divisant la planète afin d'en permettre la mesure et en déterminer la forme.
- 5.5. Les bornes postales : édicules rouges installés sur les trottoirs et ornés du cornet postal qui sont destinés à recueillir la correspondance.
- 5.6. Les chasse-roues : bornes ou arcs métalliques pour protéger des roues des voitures les murs d'angle d'un portail ou d'une porte cochère.

6. L'éclairage

- 6.1. Les réverbères : appareils destinés à l'éclairage de la voie publique.
- 6.2. Les candélabres : colonnes métalliques ornementées et portant un dispositif d'éclairage public, à l'image d'un grand chandelier à plusieurs branches et sources lumineuses.
- 6.3. Les consoles appliquées : organes fixés en saillie sur un mur et destinés à porter un appareil d'éclairage public, à une ou plusieurs sources lumineuses.
- 6.4. Les lanternes anciennes.

7. La mesure du temps et de l'espace

- 7.1. Les horloges : appareils fixes de mesure du temps, intégrés au mur des maisons communales, des gares, des beffrois, des églises, ...
- 7.2. Les cadrans solaires : horloges solaires, de forme carrée ou ronde, au cadran gravé ou dessiné à même la façade d'un bâtiment.
- 7.3. Les tables d'orientation : tables circulaires de pierre sur lesquelles sont figurés les points cardinaux et les principales caractéristiques topographiques.
- 7.4. Les appareils extérieurs et fixes de mesure météorologique :
 - baromètre: instrument qui sert à mesurer la pression atmosphérique.
 - thermomètre: instrument qui sert à mesurer la température.
 - anémomètre : instrument qui sert à mesurer la vitesse d'écoulement d'un fluide gazeux en particulier la vitesse du vent.
- 7.5. Les girouettes.

8. La justice et les libertés

- 8.1. Les perrons : colonnes de pierre érigées sur un socle à plusieurs degrés, symbolisant les libertés.
- 8.2. Les croix de justice : croix servant à marquer l'endroit où la justice était rendue et les sentences proclamées.
- 8.3. Les piloris : piliers, colonnes, poteaux, petits mâts auxquels on attachait les condamnés pour les exposer à l'indignation publique. Parfois, ils portent une roue sur laquelle étaient fixés et torturés les malfaiteurs.

9. Le repos et la vie quotidienne

- 9.1. Les anciens petits abris de bus, tram, train.
- 9.2. Les fabriques de jardin.
- 9.3. Les gloriottes : pavillons de jardin.
- 9.4. Les kiosques : petites boutiques sur la voie publique, édicules pour la vente de journaux, de fleurs, ... pavillons ouverts de tous côtés, installés dans les jardins, sur les promenades publiques.
- 9.5 Les vespasiennes et empêches-pipi installés sur la voie publique.

10. L'ornementation en fer

- 10.1. Les pièces ouvragées de consolidation, de soutien et de rotation : ancrs (ouvrages métalliques destinés à consolider un mur), pentures (bandes de fer fixées sur les battants d'une porte), ferrures (pièces d'assemblage métallique) et les épis.
- 10.2. Les pièces ouvragées de protection : garde-corps de balcons et fenêtres (ouvrages à hauteur d'appui devant un vide), grilles (ouvrages à claire-voie destinés à protéger ou à

interdire l'accès à un lieu), grilles de rampes d'escalier, auvents (couvertures en surplomb d'un espace à pair libre, devant une baie ou une façade).

10.3. Les pièces ouvragées de sécurité : serrures, gonds, heurtoirs, chaînes d'entrave.

11. Le patrimoine militaire et la commémoration

11.1 Les postes et tours de guet : petites constructions en vue d'abriter un guetteur pour surveiller des parcelles ou biens publics ou privés.

11.2 Les monuments aux morts : monuments édifiés en hommage aux morts des guerres et autres conflits notamment les monuments en pierre, plaques commémoratives, sépultures militaires ou de victimes civiles, stèles, édicules, ...

11.3. Les témoins d'évènements du passé : monuments, statues ou plaques commémoratives concernant un personnage illustre, un évènement culturel ou un fait historique.

11.4. Les sépultures d'importance historique locale, comme définies à l'article 41 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 pour autant qu'elles aient une valeur architecturale.

12. Les arbres remarquables, ainsi que leur espace vital en surface et en sous-sol, comprenant notamment leur système racinaire et le périmètre nécessaire pour le développement et la sauvegarde de l'arbre

12.1. Les arbres liés à des croyances populaires ou à des pratiques religieuses : arbres à clous, arbres à loques, arbres vénérés sur lesquels sont apposés des symboles religieux, arbres intimement liés à un lieu de culte, ...).

12.2. Les arbres liés au folklore, à des légendes ou des traditions : arbres liés à des processions, arbres aux sorcières, ...

12.3. Les arbres limites (qui font office de borne) et arbres repères (dont la localisation est liée à leur caractère imposant et leur position dominante, notamment sur la ligne d'horizon).

12.4. Les arbres de justice, arbres des plaids et arbres gibet.

12.5. Les arbres commémoratifs plantés à l'occasion d'un évènement mémorable (arbres du centenaire de l'indépendance belge, ...), ou rappelant un fait historique (arbres Napoléon, ...)

12.6. Les arbres présentant un intérêt dendrologique particulier, qui doivent être considérés comme patrimoniaux en raison de leur exceptionnelle longévité, de leurs dimensions extraordinaires ou du fait qu'ils présentent une curiosité biologique remarquable.

13. Les outils anciens

13.1. Les alambics : appareils servant à distiller, en particulier l'alcool.

13.2. Les meules.

13.3. Les pressoirs : machines servant à presser certains fruits pour en extraire le jus.

13.4. Les machines à tordre.

13.5. Les moulins à vents dans leur ensemble.

13.6. Les fours (à pain, à boulets, à chaux, à chanvre, ...).

13.7. Les travaux à ferrer : dispositifs conçus pour maintenir de grands animaux, en particulier lors du ferrage.

13.8. Les gabarits : outils d'une forme déterminée auxquels on fait référence pour assurer la conformité de la chose construite.

14. l'art décoratif

- 14.1. Les mosaïques : pièces multicolores de matériaux durs assemblées et juxtaposées pour former un dessin.
- 14.2. Les peintures murales.
- 14.3. Les vitraux.
- 14.4. Les rosaces : figures symétriques formées de courbes inscrites dans un cercle à partir d'un point ou du bouton central ayant plus ou moins la forme d'une rose ou d'une étoile
- 14.5. Les trompe-l'œil.
- 14.6. Les panneaux décoratifs.
- 14.7 Les sgraffites.

15. Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux

- 15.1. Les nichoirs.
- 15.2. Les pigeonniers.
- 15.3. Les colombiers.
- 15.4. Les poulaillers.
- 15.5. Les volières publiques.
- 15.6. Les canardières.
- 15.7. Les pédiluves.
- 15.8. Les petites serres anciennes.
- 15.9. Les pergolas : petites constructions faites de poutrelles reposant sur des piliers légers.
- 15.10. Les murs de jardinets clos.
- 15.11. Les murs en pierres sèches : murs réalisés selon la technique de construction consistant à assembler, sans aucun mortier, des moellons, des plaquettes, des blocs, des dalles brutes ou ébauchées.

16. Le transport

- 16.1. Les petits éléments du patrimoine ferroviaire et vicinal.
- 16.2. Les ponts-bascules : dispositifs de pesage, du type bascule.
- 16.3. Les petits embarcadères.
- 16.4. Les tourniquets.
- 16.5. Les barrières.

17. Les ateliers

- 17.1. Les bergeries.
- 17.2. Les petites briqueteries.
- 17.3. Les ardoisières.
- 17.4. Les cabanes de cantonniers.
- 17.5. Les cabanes en pierres sèches.
- 17.6. Les petites forges (les "macas").
- 17.7. Les glacières.
- 17.8. Les faïenceries.
- 17.9. Les saboteries.
- 17.10. Les ateliers de vanniers.
- 17.11. Les ateliers de tonneliers.

1.b. Formulaire de demande de subvention PPPW à la Région Wallonne

(AWaP, s.d.)



OGO4 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Agence Wallonne du Patrimoine – PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION (ne pas remplir)

Date de réception :	
Réf. Dossier :	/

FICHE DE DEMANDE DE SUBSIDE

A. Renseignements relatifs à l'élément faisant l'objet de la demande

Objet de la demande :

Appellation courante :

Province :

Commune :

Adresse :

Code postal :

Ancienne commune :

Hameau ou lieu-dit :

Travaux de restauration

Action de promotion

Mesures de conservation d'un arbre remarquable

B. Demandeur

M. :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél :

Courriel :

Télécopie :

C. Renseignements relatifs au propriétaire

Le demandeur est :

Propriétaire

Porteur du projet

Si le demandeur n'est pas propriétaire, le propriétaire est :

M. :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Courriel :

D. Photos récentes

Nombre de photos **numériques en format JPeg, Gif ou autre (pas de fichier PDF):**
(A envoyer par courriel à l'adresse suivante ou sur CD : philippe.buxant@awap.be)

E. Description de l'élément

Etat de conservation :

Matériaux et dimensions :

Inscription, libellé, date éventuelle sur l'élément :

Description de l'élément et de ses abords :

Bref historique :

F. Synthèse du projet et descriptif des travaux à effectuer

Montants des devis détaillés en annexe :

-€ TVAC.
-€ TVAC
-€ TVAC.

Taux de TVA applicable

6 %

21%

G. Bénéficiaire de la subvention

N° de compte bancaire du bénéficiaire (obligatoire) :

Titulaire officiel du compte bancaire (nom+adresse) :

Demandeur **ou** propriétaire (biffer la mention inutile)

Assujetti à la TVA oui non partiellement

H. Annexes

1. Situation : **extrait carte ou plan au 1/10.000** : oui non
Ou extrait du plan cadastral : oui non

2. Autorisation du propriétaire (copie en annexe) : oui non

3. Photographies : oui non

4. Divers (à préciser) :

Fait à _____, le _____

(Signature)

1.c. Formulaire de recensement des éléments de PPPW – Commune de Hamois

(Commune de Hamois, 2022)

21/10/2021 Fiche - Petit patrimoine populaire wallon — Hamois

Fiche - Petit patrimoine populaire wallon

Fiche de recensement

Date de repérage
-- / -- / -- : --

Auteur de la fiche (Requis)

Votre adresse courriel (Requis)

1. Identification de l'élément

Appellation courante (Requis)

2. Localisation de l'élément

Province : NAMUR Commune : HAMOIS

Entité

Quartier / Lieu-dit / Hameau

Adresse actuelle (Requis)

Coordonnées GPS

Latitude

Longitude

Situation cadastrale

Div.

Sect.

Numéro

3. Données relatives au propriétaire (rubrique facultative)

Type de propriété
 Privé
 Public

Nom du propriétaire / de l'organisme

Adresse

Code postal

Entité - commune

Courriel

Tél. / GSM

<https://www.hamois.be/loisirs/petit-patrimoine-populaire-wallon/petit-patrimoine-populaire-wallon> 1/3

4. Statut de l'élément

Statut

- Points d'eau
- Petit patrimoine sacré
- Ouverture
- Signalisation
- Délimitation
- Éclairage
- Mesure de l'espace et du temps
- Justice et liberté
- Repos
- Ornementation en fer
- Patrimoine militaire et commémoration
- Arbres remarquables
- Outils anciens
- Art décoratif
- Biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux
- Transport
- Ateliers
- Éléments d'architecture

5. Description de l'élément

Description

Longueur

Largeur

Hauteur

Matériau(x)

Inscription(s) - datation

Contexte urbanistique et abords

Visible depuis le domaine public

- Oui
- Non

Accessibilité directe

- Oui
- Non

6. État de conservation de l'élément

État général de l'élément

- Bon
- Moyen
- Mauvais

Dégradations constatées

Projet de conservation / réaffectation en cours

- Oui
 Non

7. Historique / anecdotes

Historique / anecdotes

8. Remarques

Remarques

9. Photos (élément et abords)

Les photos seront en format JPEG et feront au maximum 6 mb.

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Merci de cocher la case suivante. (Requis) Ce champ nous permet de vérifier que vous n'êtes pas un robot.

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

1.d. Exemple de fiche de recensement – Kiosque à Durbuy

(DGO4, s.d.)



Petit patrimoine - Appel à projet 2019 - Recensement

Identification de l'élément



Appellation courante : [le kiosque de Durbuy](#)

Catégorie principale selon l'AM du 21-05-2019 : [9. Repos et vie quotidienne](#)

Catégorie secondaire selon l'AM du 21-05-2019 : [9.4 Les kiosques](#)

Localisation

Entité : [Durbuy \(83012\)](#)

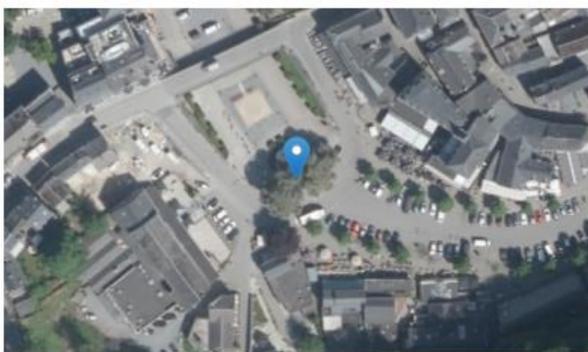
Commune avant fusion : [Durbuy](#)

Quartier/Lieu-dit/Hameau : -

Adresse actuelle : [Place aux Foires](#)

Visibilité depuis le domaine public : [oui](#)

Accessibilité directe : [oui](#)



Description

Description : édifice à 8 côtés au bout de la place côté agglomération, entrée vers l'Ourthe, entouré de buissons de buis protégés par une barrière, accessible via des escaliers, surélevé du sol à une hauteur de 1 mètre. Chaque côtés est clos par une barrière garde corps

Dimension(s) : largeur des côtés 250 cm hauteur édifice sous corniche: 200 cm hauteur total: 400 cm hauteur garde corps 80 cm

Matériau(x) : soubassement: pierre garde-corps et poteaux: bois toit: ardoises

Inscription(s) - datation : -

Contexte urbanistique et abords : Place au centre de Durbuy non loin du pont en bordure de voirie

Autre statut éventuel de protection ou de reconnaissance patrimoniale du bien

Aucun

Etat de conservation

Etat général de l'élément : moyen

Dégradations constatées : Boiserie à entretenir, végétation (buissons) trop importante

Projet de conservation/réaffectation en cours : non

Historique / Anecdotes

Construit entre les deux guerres, deux canons ont été placés de part et d'autre. A la guerre 40 les allemands ont emporté les canons. Il a été rénové en 1992

Photos - Iconographies



Identification de la fiche

Numéro de la fiche : 83012-PPW-0001-01 | Date du repérage : 07-04-2020

1.e. Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du Code wallon du Patrimoine, 31 janvier 2019

(Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du Code wallon du Patrimoine, 2019)

Chapitre II **De l'inventaire régional du patrimoine, des inventaires communaux et de la carte archéologique**

Section 1^{ère} - De l'inventaire régional du patrimoine

Art. R. 11-1. Le Ministre établit ou met à jour la liste des catégories de biens qui relèvent du petit patrimoine populaire.

AM.11-1. Les catégories des biens qui relèvent du petit patrimoine populaire visées à l'article R.11-1 et R. 43-17 figurent à l'annexe 2 de cet arrêté.

Art. R. 11-2. Le Ministre publie sur le portail cartographique de la DGO4 et, par référence, au *Moniteur belge*, l'inventaire du patrimoine culturel immobilier et la liste des biens relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficient ou ont bénéficié de l'intervention financière de la Région.

Sur la proposition de l'AWaP, le Ministre met à jour l'inventaire et la liste sur la base des modalités de reconnaissance, de protection et de mise en valeur arrêtées par le Gouvernement.

Section 2 - Des inventaires communaux

Art. R. 12-1. 1er. Sur la base méthodologique établie par le Ministre, le collège communal ou la commission communale dresse le projet d'inventaire communal et, à cet effet, sollicite l'accompagnement de l'AWaP.

§2. Le conseil communal adopte provisoirement le projet d'inventaire.

Le projet d'inventaire ou de mise à jour de l'inventaire est soumis par le conseil communal, pour avis, à la commission communale ainsi qu'aux personnes et instances qu'il juge nécessaire de consulter. L'avis est transmis dans les quarante-cinq jours de l'envoi de la demande du conseil communal. À défaut d'envoi de l'avis dans le délai imparti, la procédure d'adoption ou de mise à jour de l'inventaire peut être poursuivie.

§3. Hormis pour les biens relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficient ou ont bénéficié de l'intervention financière de la Région, le collège communal procède à une enquête publique dont la durée est de trente jours et informe, par envoi, le ou les propriétaires des biens concernés.

Le projet est accessible à la maison communale les jours ouvrables et, au moins, un jour jusqu'à vingt heures ou le samedi matin. L'enquête publique est annoncée par voie d'affiches à la maison communale et publiée le site internet de la commune.

L'avis indique l'objet de l'enquête et signale que le dossier peut être consulté à la maison communale. L'enquête publique est suspendue du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.

Avant l'expiration de l'enquête publique, tout réclamant peut adresser, par envoi au collège communal, ses remarques et, le cas échéant, faire état de son opposition.

Dans les quinze jours suivant l'expiration du délai de l'enquête publique, le collège communal ou l'un de ses membres qu'il délègue à cet effet tient une séance publique où sont entendues les personnes qui le désirent.

À l'issue de cette séance, il est dressé un procès-verbal de clôture de l'enquête publique.

AM.12-1. La base méthodologique pour l'élaboration du projet d'inventaire communal visée au paragraphe 1^{er} est établie par l'AWaP.

Art. R. 12-3. Le conseil communal:

1° adopte définitivement l'inventaire dans les nonante jours du procès-verbal de l'enquête publique;

2° dans les quinze jours de sa décision, envoie à l'AWaP le dossier qui comprend les avis des personnes et instances consultées, les observations ou réclamations formulées au cours de l'enquête publique, le procès-verbal de clôture de l'enquête publique et la décision prise;

3° dans les quinze jours de sa décision, informe les propriétaires des biens concernés, hormis pour les biens relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficient ou ont bénéficié de l'intervention financière de la Région.

(NDLR: l'AGW du 31 janvier 2019 exécutant le CoPat ne crée pas d'article R.12-2)

Art. R. 12-4. Hormis pour les biens relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficient ou ont bénéficié de l'intervention financière de la Région, dans les quarante-cinq jours de la réception de la décision d'adoption définitive par le conseil communal, tout propriétaire d'un bien visé par le projet peut adresser, par envoi au conseil communal, un recours contre la décision prise relative au bien, sur la base de considérations patrimoniales. Simultanément, le propriétaire envoie à l'AWaP une copie du recours.

Le conseil communal statue sur tout recours visé à l'alinéa 1er dans les quarante-cinq jours de la réception du recours et en informe, dans les cinq jours, l'AWaP.

Art. R. 12-5. Dans les cent-vingt jours de la réception de la décision du conseil communal, visée à l'article R. 12-3, 1°, l'AWaP envoie au Ministre le dossier complet de l'inventaire, accompagné de son avis et de la proposition de décision.

Dans les trente jours de la réception de l'inventaire par l'AWaP, sur la base des éléments du dossier, le Ministre approuve ou refuse l'inventaire.

Art. R. 12-6. L'AWaP publie les inventaires communaux sur le portail cartographique de la DGO4 et, par référence, au *Moniteur belge*.

Art. R. 12-7. Le conseil communal procède à la mise à jour de l'inventaire sur la base des dispositions visées aux articles R.12-1 et suivants.

Par dérogation, le Ministre peut établir une procédure simplifiée pour la mise à jour des inventaires communaux, pour autant qu'elle porte sur un nombre de biens limité par rapport à l'inventaire communal.

La procédure simplifiée comprend l'information des propriétaires des biens concernés par la mise à jour.

AM.12-7. En application de l'article R.12-7, les dispositions visées à l'article R.12-1 et suivants, sont applicables aux seuls biens qui font l'objet d'un projet d'inscription à la mise à jour de l'inventaire ou d'un retrait de leur inscription.

En vigueur du 01/06/19 au 31/12/19 page 8 / 56

Art. R. 12-8. Dans la limite des crédits disponibles à cette fin au budget de la Région wallonne, le Ministre peut accorder une subvention maximale de dix mille euros par commune pour la réalisation de tout ou partie de l'inventaire communal.

La liquidation de la subvention s'effectue comme suit:

1° soixante pourcent de la subvention à l'envoi de l'arrêté octroyant la subvention et pour autant que la déclaration de créance y relative soit introduite dans un délai de six mois à dater de l'envoi de l'arrêté octroyant la subvention;

2° quarante pourcent de la subvention sur la production des pièces justificatives y relatives des dépenses effectuées par la commune.

Chapitre VII

Des dispositions opérationnelles

Section 4 - Des actes et travaux relatifs au petit patrimoine populaire

Art. R. 43-17. §1er. Dans la limite des crédits disponibles à cette fin au budget de la Région wallonne et dans le cadre d'un appel à projet qu'il décide, le Ministre peut accorder, à la commune, une subvention maximale de dix mille euros pour la réalisation d'un recensement du petit patrimoine populaire communal.

§2. Dans la limite des crédits disponibles à cette fin au budget de la Région wallonne et sur la base de la procédure qu'il arrête, le Ministre peut accorder une subvention d'un montant maximal de sept mille cinq cents euros pour des actes et travaux de restauration ou de mise en valeur de biens relevant du petit patrimoine populaire. Par dérogation à l'alinéa 1er, dans le cadre d'appels à projets thématiques définis par le Ministre, le montant maximal de la subvention est porté à quinze mille euros.

§3. Dans la limite des crédits disponibles à cette fin au budget de la Région wallonne et sur la base de la procédure qu'il arrête, le Ministre peut accorder une subvention d'un montant maximal de deux mille cinq cents euros pour toute action collective de mise en valeur et de promotion du petit patrimoine populaire.

§4. Le Ministre établit le formulaire de demande des subventions visées aux paragraphes 2 et 3.

AM. 43-17. § 1 er. La commune transmet à l'AWaP une copie du recensement. La subvention est liquidée à la commune dès l'approbation, par l'AWaP, du recensement et, le cas échéant, de la procédure d'attribution de marché public, sur la base des factures, des preuves de paiement et d'une déclaration de créance originale signée que la commune envoie à l'AWaP.

§ 2. Au terme de l'exécution des actes et travaux de restauration et de mise en valeur des biens relevant du petit patrimoine populaire, le demandeur invite l'AWaP à procéder à leur vérification.

Si l'AWaP considère que les actes et travaux visés au paragraphe, alinéa 1 sont exécutés, elle en informe le demandeur qui procède à leur régularisation, sous le contrôle de l'AWaP, dans le délai qu'elle fixe. La subvention est liquidée au demandeur dès l'approbation, par l'AWaP, des actes et travaux sur la base des factures, des preuves de paiement et d'une déclaration de créance originale signée qu'il envoie à l'AWaP. »

Art. R. 43-18. La subvention visée à l'article R.43-17 peut être accordée par le Ministre à toute personne, physique ou morale, de droit privé ou de droit public, sur la base d'un dossier d'actes et travaux de mise en valeur et de promotion comprenant les documents qui suivent:

1° un plan de situation de l'élément patrimonial qui indique que celui-ci est visible depuis l'espace public ou accessible au public;

2° la description de l'élément, accompagnée d'un reportage photographique pertinent permettant de situer l'élément dans son contexte

3° l'indication, détaillée et chiffrée, des actes et travaux ou des actions de mise en valeur et de promotion de l'élément sur la base de devis estimatifs;

4° tout renseignement relatif au statut de propriété de l'élément et de gestion ou d'entretien; au cas où le demandeur de la subvention n'est pas propriétaire du bien ou titulaire de droits réels sur le bien, l'autorisation de ce dernier est jointe au dossier, si la subvention demandée porte sur des actes et travaux.

Art. R. 43-19. L'arrêté de subvention est adressé, par envoi, au demandeur; les actes et travaux de mise en valeur et de promotion ne peuvent pas débiter avant la réception de l'envoi et sont réalisés dans un délai de douze mois.

La moitié du montant de la subvention est liquidée à la notification de l'arrêté d'octroi de la subvention. Au terme de l'exécution des actes et travaux de mise en valeur et de promotion, le demandeur adresse, par envoi à l'AWaP, les factures accompagnées de tout document utile permettant de vérifier la réalisation des actes et travaux.

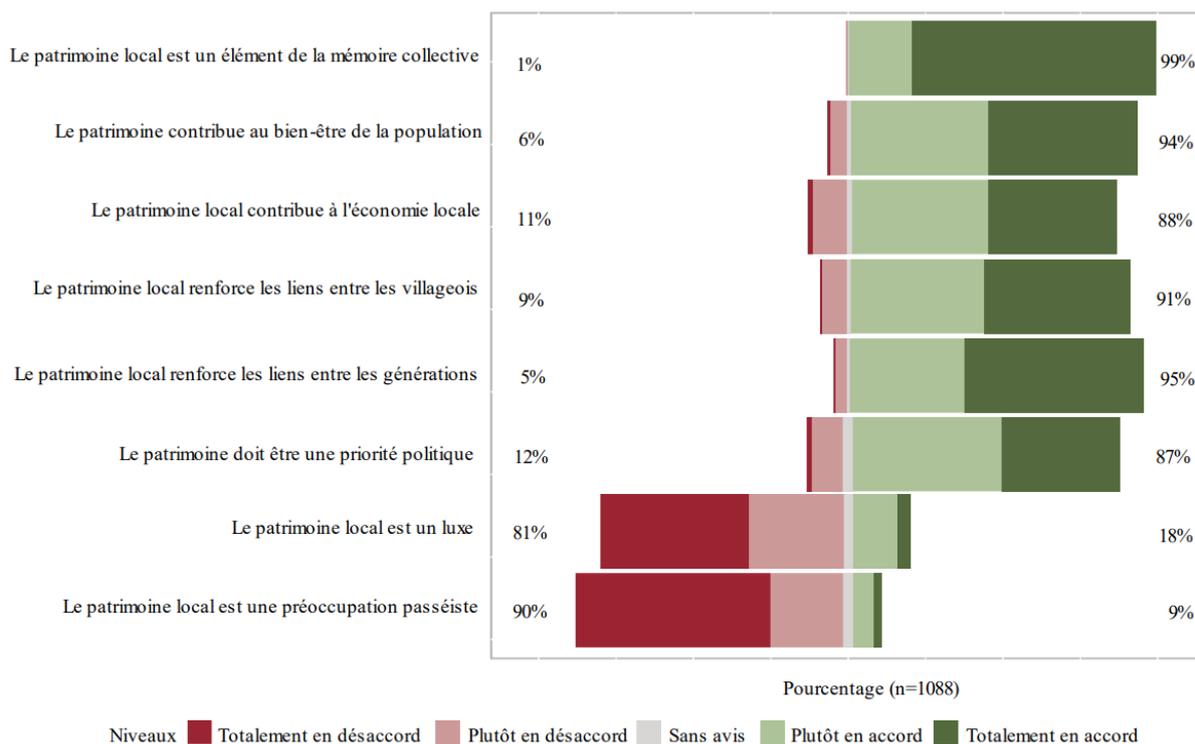
Après un contrôle sur place, le solde du montant de la subvention est liquidé sur la base des factures TVA comprise. En cas d'utilisation non conforme de la subvention, le montant de l'avance visé à l'alinéa 2 est récupéré à l'initiative de l'AWaP et le droit à la subvention est éteint.

1.f. Résultats de l'enquête sur le patrimoine local

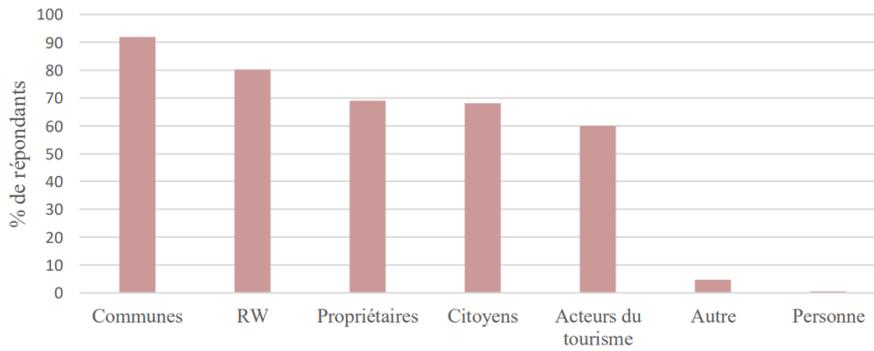
(PEPE & SCHMITZ, 2020)

Rangs	Catégories	%
Rang 1	Patrimoine religieux (<i>églises, chapelles, cathédrales, abbayes, cimetières, etc.</i>)	25,5
Rang 2	Châteaux et forts (<i>châteaux, forts, citadelles, tours, etc.</i>)	14,6
Rang 3	Patrimoine naturel (<i>réserves naturelles, vallons et vallées, grottes, bois et forêts, fleuves, ruisseaux, etc.</i>)	13,5
Rang 4	Patrimoine architectural civil (<i>bâti rural, bâtiments art-nouveau, villas, gares, maisons communales, écoles, etc.</i>)	9,7
Rang 5	Patrimoine agricole (<i>terres agricoles, prairies, fermes, etc.</i>)	7,6
Rang 6	Petit patrimoine (<i>potales, croix, fontaines, etc.</i>)	6,2
Rang 7	Patrimoine industriel et minier (<i>sites industriels, anciennes usines, terrils, charbonnages, carrières, etc.</i>)	4,1
Rang 8	Lieux culturels et récréatifs (<i>musées, théâtres, opéras, etc.</i>)	3,8
Rang 9	Patrimoine immatériel (<i>fêtes, carnivals, gastronomie, etc.</i>)	3,7
Rang 10	Places et quartiers (<i>places du village/ville, centres historiques, quartiers, etc.</i>)	3,6
Rang 11	Monuments commémoratifs (<i>monuments aux morts, statues, etc.</i>)	2,4
Rang 12	Jardins et parcs (<i>jardins suspendus, parcs communaux, etc.</i>)	1,7
Rang 13	Points de vue (<i>points de vue et paysages remarquables</i>)	1,5
Rang 14	Villages et hameaux	1,4
Rang 15	Traces archéologiques (<i>tumulus, dolmens, Oppidums, etc.</i>)	0,7

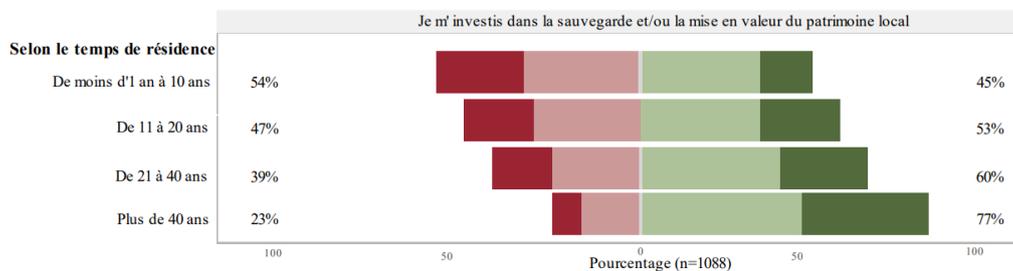
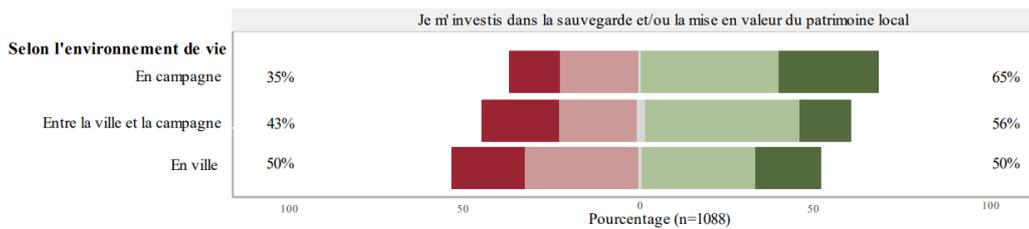
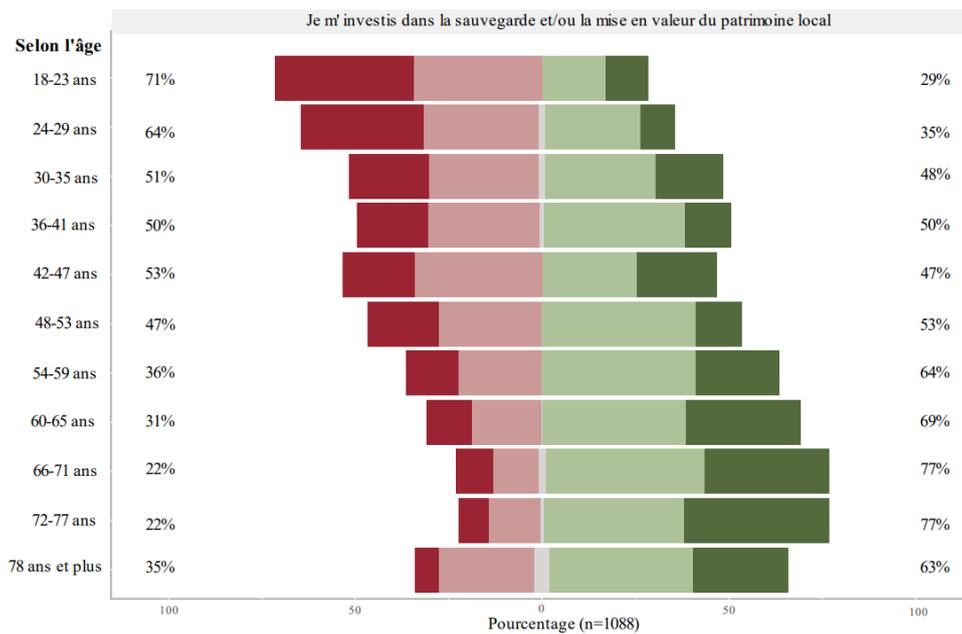
Classement des éléments patrimoniaux les plus cités



Raisons qui expliquent l'intérêt des citoyens pour le patrimoine local

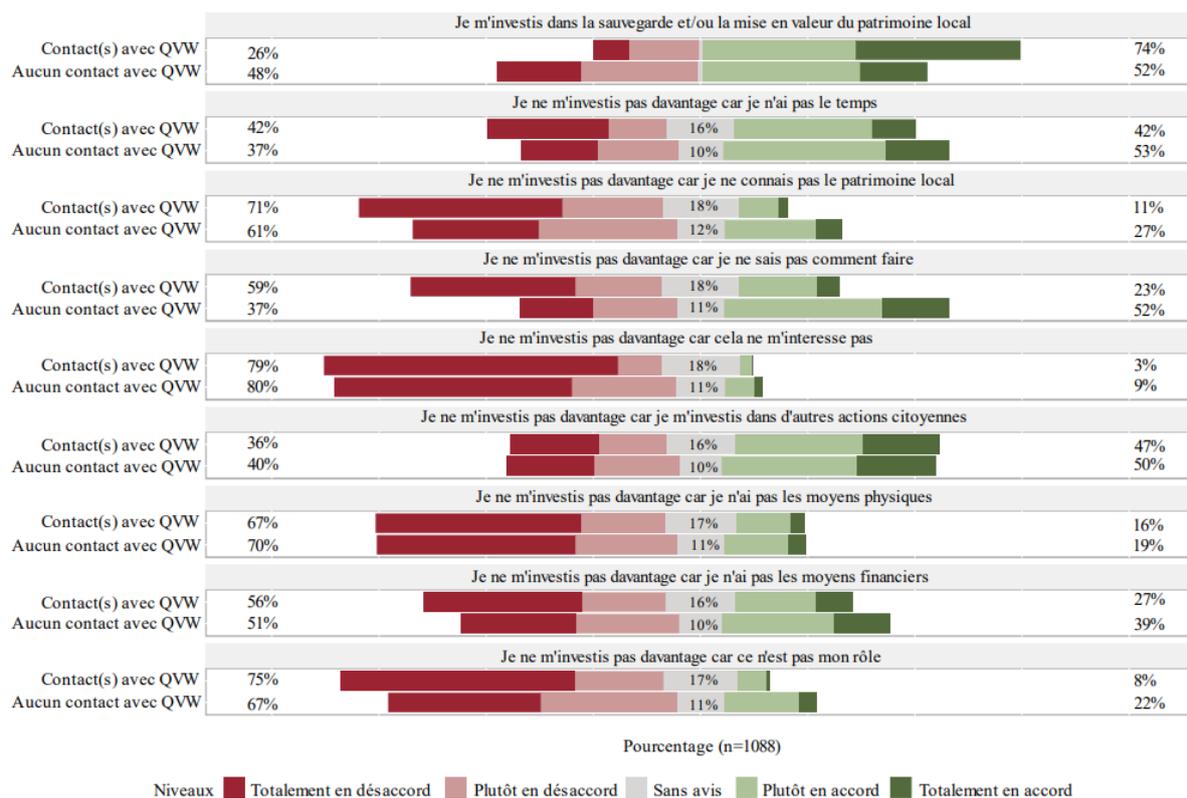


Acteurs concernés par la gestion du patrimoine local selon les répondants



Niveaux ■ Totalemment en désaccord ■ Plutôt en désaccord ■ Sans avis ■ Plutôt en accord ■ Totalemment en accord

Niveaux d'investissement des répondants selon leur âge, leur environnement de vie et leur temps de résidence



Niveaux d'investissement des répondants et les raisons d'une absence d'investissement ou d'un investissement plus modéré



Etude sur le Petit Patrimoine Populaire Wallon : connaissance, intérêt et volonté d'implication des citoyens

Madame, Monsieur, dans le cadre de mon travail de fin d'études (TFE) centré sur le Petit Patrimoine Populaire Wallon, je réalise une enquête auprès de la population habitant en Wallonie, afin d'évaluer la connaissance, l'intérêt et la volonté d'implication des citoyens en matière de Petit Patrimoine Populaire Wallon.

Il s'agit d'une enquête qualitative et je vous encourage donc fortement à répondre aux questions de manière sincère. Toute réponse est la bienvenue et me sera utile.

Ce questionnaire constitue la base principale de la réalisation de mon TFE. N'hésitez donc pas à le partager autour de vous ! Il est important pour moi de cibler la portion la plus large possible de la population wallonne afin que les résultats récoltés soient les plus représentatifs.

Les réponses à ce questionnaire seront traitées dans le respect de l'anonymat et de la vie privée, et les données récoltées seront exclusivement utilisées dans le cadre de la rédaction de mon TFE.

Cette enquête se clôture le 14 mars.

Je vous remercie vivement de votre participation.

VANHOVE Emilie, Master II, Ingénieur Civil Architecte, Université de Liège
e.vanhove@student.uliege.be

 emilievanhove@yahoo.fr (non partagé) [Changer de compte](#)



1) Etude de la connaissance du Petit Patrimoine Populaire Wallon - 1

La 1ère partie de ce questionnaire porte sur l'évaluation de la connaissance des citoyens wallons en matière de Petit Patrimoine Populaire Wallon afin de déterminer s'il s'agit d'une notion connue ou non au sein de la population.

Avez-vous déjà entendu parler du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon" ? *

Oui

Non

Quelle est selon vous la signification du terme "Petit Patrimoine Populaire Wallon"? (Définissez avec vos propres mots)

Votre réponse

1) Etude de la connaissance du PPPW - 2

Le Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW) est constitué de petits éléments qui agrémentent notre cadre de vie et constituent des points d'intérêt et repères dans notre environnement. Ces éléments possèdent une valeur patrimoniale en raison de leur ancienneté, leur qualité, leur originalité ou leur rareté. Les populations locales confèrent généralement à ces petits éléments une certaine valeur affective.

Exemples : fontaines, lampadaires, ferronneries, pompes à eau, potales, etc.

Exemples d'éléments de PPPW :



Réverbère, Brûly

<https://bibliotheca.couvin.be/dossiers/petit-patrimoine-wallon/6-eclairage/6-1-reverberes/reverbere>



Pompe à eau, Philippeville

<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/categorie-de-lieu-de-memoire/pppw-petit-patrimoine-populaire-wallon#.YeE7V4hKhPZ>



Potale, Liège

<https://www.liege.be/fr/decouvrir/plein-air/art-public/petit-patrimoine-populaire-wallon>

Après avoir pris connaissance de cette définition et de ces quelques exemples, pensez-vous être bien informés au sujet du PPPW ? *

- Oui
- Non

Si la réponse à la question précédente est « oui » :

Dans quel contexte avez-vous été informés de l'existence du PPPW ? (Plusieurs réponses possibles) *

- Dans le cadre scolaire
- Dans le cadre familial
- Dans le cadre de mon activité professionnelle
- Dans le cadre de mes loisirs
- Dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation au PPPW
- Par des publicités (flyers, affiches)
- Par des activités/événements organisées dans mon village
- Par une action d'entretien / de restauration d'un élément du PPPW
- Lors de promenades
- Par des recherches personnelles
- Autre...

Si la réponse à la question précédente est « non » :



Selon vous, parmi les éléments de réponses suivants, quelles sont les raisons de votre manque * de connaissances en matière de PPPW ? (Plusieurs réponses possibles)

- Manque de formation dans les écoles
- Mon activité professionnelle n'a aucun lien avec le PPPW
- Mes loisirs ne sont pas en lien avec le PPPW
- Manque d'informations délivrées par ma commune
- Manque d'informations de la part des organismes en charge de la gestion du PPPW
- Manque d'évènements sur le thème du PPPW
- Je ne savais pas que ces éléments étaient regroupés sous une appellation spécifique
- Je n'ai pas le temps de me renseigner sur le sujet
- Je n'ai pas envie de me renseigner sur le sujet
- Autre...

2) Etude de l'intérêt porté au PPPW

La 2e partie du questionnaire a pour but de déterminer si le PPPW suscite un certain intérêt auprès des citoyens.

Quel intérêt portez-vous au PPPW ? *

- 1 2 3 4 5
- Pas du tout intéressé par le sujet Très intéressé par le sujet

Choisissez les 3 thèmes de PPPW qui vous intéressent le plus : *

- Points d'eau (fontaines, pompes, puits, lavoirs, ...)
- Petit patrimoine sacré (croix, potales, orgues, calvaires, ...)
- Ouvertures (portes, balcons, portails, loggias, ...)
- Signalisation (enseignes suspendues, anciennes devantures de magasins, ...)
- Délimitation (bornes-frontières, bornes de limite, ...)
- Eclairage (réverbères, lanternes, candélabres, ...)
- Mesure du temps et de l'espace (horloges, cadrans solaires, girouettes, ...)
- Justice et libertés (perrons, croix de justice, piloris, ...)
- Repos et vie quotidienne (anciennes aubettes de bus, kiosques, ...)
- Ornementation en fer (ancres, garde-corps, serrures, ...)
- Patrimoine militaire et commémoration (tours de guet, monuments aux morts, ...)
- Arbres remarquables (arbres liés au folklore, arbres commémoratifs, arbres repères, ...)
- Outils anciens (meules, fours, roues de moulins, ...)
- Art décoratif (mosaïques, vitraux, peintures murales, ...)
- Biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux (nichoirs, volières, serres anciennes, ...)
- Transport (ponts-bascules, barrières, embarcadères, éléments ferroviaires, ...)
- Ateliers (forges, ardoisières, bergeries, saboteries, ...)
- Aucun de ces thèmes ne m'intéresse

Pourriez-vous, en quelques mots, expliquer vos choix ?

Votre réponse

3) Etude de la volonté d'implication - Démarches d'information et de sensibilisation au PPPW

Le but de cette 3e partie est de déterminer si les citoyens sont réceptifs aux démarches d'information et de sensibilisation au PPPW. Sur base des résultats de ce TFE, les différentes démarches les plus efficaces seront identifiées en termes d'impact sur les populations locales.

Êtes-vous d'accord avec le fait qu'il serait important de renforcer les démarches d'information et de sensibilisation des citoyens au PPPW ? *

1 2 3 4 5

Pas du tout d'accord Tout à fait d'accord

Pourquoi ?

Votre réponse

A quel point seriez-vous prêt à vous investir et à participer si les différentes démarches ci-dessous étaient mises en place ? *

1 2 3 4 5

Abonnement à des journaux mensuels décrivant l'actualité du PPPW de votre région :

Participer à des événements sur le thème du PPPW dans votre village :

Recevoir des flyers faisant la publicité du PPPW :

Assister à des conférences et/ou séances d'information sur le thème du PPPW de votre région :

Participer à des « parcours-découverte » pour vous faire découvrir le PPPW de votre village :

Lire des fiches explicatives placées à côté des éléments de PPPW :

Utiliser une carte en ligne reprenant les points de PPPW situés dans les environs :

Auriez-vous d'autres idées de démarches à mettre en place pour informer et sensibiliser les citoyens au PPPW ?

Votre réponse

4) Etude de la volonté d'implication - Initiatives citoyennes

Cette 4e partie a pour but de récolter des faits relatant des initiatives de mise en valeur ou de restauration d'éléments de PPPW qui ont bien fonctionné, permettant à ces éléments de revivre et de susciter à nouveau un intérêt auprès des citoyens.

Avez-vous déjà réalisé l'une ou l'autre des initiatives suivantes ? *

	Non	Oui
Entretien un élément de PPPW (nettoyage, arrachage de mauvaises herbes, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en valeur un élément de PPPW (fleurissement, éclairage, arrivée d'eau dans une fontaine, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Restaurer un élément de PPPW (peinture, consolidation, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pour quelles raisons n'intervenez-vous pas davantage sur le PPPW de votre région ? (Plusieurs réponses possibles) *

- Manque de connaissances sur les principes de restauration
- Manque de connaissance des procédures administratives
- Manque de contact avec des experts et des professionnels dans le domaine
- Manque d'accompagnement dans les démarches
- Crainte de "mal faire"
- Manque d'envie
- Autre : _____

Connaissez-vous un ou plusieurs cas d'initiative de mise en valeur ou de restauration d'un élément de PPPW (par une commune, une ASBL ou des citoyens) qui a porté ses fruits et dont vous voudriez me faire part ? * (***)

- Oui
- Non

Si la réponse à la question précédente est « oui » :

Pouvez-vous me décrire brièvement cette initiative ? (Objet de la mise en valeur/restauration, actions réalisées, localisation, partenaires, etc) * (***)

Votre réponse _____

Accepteriez-vous de vous entretenir avec moi au sujet de cette initiative ? Si oui, laissez-moi vos coordonnées (téléphone et/ou adresse e-mail) et je vous contacterai si des informations complémentaires me semblent nécessaires : (***)

Votre réponse _____

NB : Les questions suivies de (***) ont été posées aux répondants dans l'optique de réaliser des entretiens des personnes qui auraient été d'accord de discuter d'un projet d'initiative citoyenne en lien avec le PPPW. Finalement, les données récoltées par l'enquête en ligne étant largement suffisantes, la réalisation d'entretiens n'était plus nécessaire et ces questions n'ont pas été traitées.

Données personnelles

Cette dernière partie a pour but de déterminer les différents profils des répondants.

Age : *

Votre réponse _____

Genre : *

Femme

Homme

Province : *

Brabant Wallon

Hainaut

Liège

Luxembourg

Namur

Commune et code postal *

Votre réponse

Zone d'habitat *

Urbaine

Périphérique

Rurale

Activité professionnelle *

- Administration & Services Publics
- Bâtiment & Construction
- Communication
- Droit & Législation
- Economie & Gestion
- Enseignement & Recherche
- Environnement & Nature
- Etudiant(e)
- Hôtellerie & Alimentation
- Informatique & Télécommunication
- Sans Emploi
- Santé & Bien-être
- Sciences humaines et sociales
- Sécurité
- Technique & Industrie
- Technique & Industrie
- Tourisme, Sports & Loisirs
- Transport & Logistique
- Autre : _____

Plus haut niveau de diplôme obtenu ou en cours d'obtention : *

- Primaire ou sans diplôme
- Secondaire inférieur
- Secondaire supérieur
- Supérieur de type court
- Supérieur de niveau universitaire
- Doctorat

Je vous remercie pour votre participation à cette étude

Si vous avez des remarques complémentaires concernant ce sujet d'étude, je vous invite à compléter le champ ci-dessous :

Votre réponse

Annexe 3 : Traitement des données

3.a. Codes Excel

Poids des différents profils

Exemple de code pour la première case de la colonne « Poids associé à chaque profil » :

```
E1 = SI(ET(B1="18-64";C1="Homme";D1="Brabant Wallon");"1,82";  
SI(ET(B1="65+";C1="Homme";D1="Brabant Wallon");"1,15";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Femme";D1="Brabant Wallon");"0,72";  
SI(ET(B1="65+";C1="Femme";D1="Brabant Wallon");"0,84";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Homme";D1="Hainaut");"3,3";  
SI(ET(B1="65+";C1="Homme";D1="Hainaut");"1,99";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Femme";D1="Hainaut");"1,38";  
SI(ET(B1="65+";C1="Femme";D1="Hainaut");"2,47";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Homme";D1="Liège");"1,4";  
SI(ET(B1="65+";C1="Homme";D1="Liège");"0,99";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Femme";D1="Liège");"0,55";  
SI(ET(B1="65+";C1="Femme";D1="Liège");"1,1";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Homme";D1="Namur");"1,44";  
SI(ET(B1="65+";C1="Homme";D1="Namur");"0,99";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Femme";D1="Namur");"0,44";  
SI(ET(B1="65+";C1="Femme";D1="Namur");"0,66";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Homme";D1="Luxembourg");"1";  
SI(ET(B1="65+";C1="Homme";D1="Luxembourg");"0,68";  
SI(ET(B1="18-64";C1="Femme";D1="Luxembourg");"0,32";  
SI(ET(B1="65+";C1="Femme";D1="Luxembourg");"1,03" ))))))))))))))))
```

Questions fermées à réponse unique (oui/non)

Exemple de code pour la première case de la colonne « Nombre de personnes ayant déjà entendu parler du terme “PPPW” » : $C1 = SI(B1 = \text{“Oui”} ; 1 ; 0)$

Exemple de code pour la première case de la colonne « Nombre de personnes ayant déjà entendu parler du terme “PPPW” pondéré » : $E1 = C1 * D1$

Questions fermées à réponse unique (Echelle Likert)

Exemple de code pour la première case de la colonne « 1 » : $C1 = SI(B1=1 ; 1 ; 0)$

Exemple de code pour la première case de la colonne « 1 pondéré » : $J1 = C1 * H1$

Questions à choix multiples

Exemple de code pour la première case de la colonne « Manque de connaissance des principes de restauration pondéré » :

```
D1 = SI(ESTNUM(CHERCHE("Manque de connaissance des principes de restauration";B1)) ; 1 * C1 ; 0)
```

Questions ouvertes : Connaissance du PPPW – Définition

Exemple de code pour la première case de la colonne « Nombre de concepts-clés énoncés » :

$H1 = \text{SOMME}(B1:G1)$

Exemple de code pour la première case de la colonne « Connaissance confirmée » : $I1 = \text{SI}(H1 > 2 ; 1)$

Exemple de code pour la première case de la colonne « Connaissance confirmée » : $I1 = \text{SI}(H1 > 2 ; 1)$

Exemple de code pour la première case de la colonne « Connaissance confirmée **pondérée** » : $K1 = I1 * J1$

3.b. Traitement statistique

Il existe deux grandes familles de tests pour comparer différents sous-groupes : les tests paramétriques et les tests non paramétriques. Les tests paramétriques sont les plus précis, mais nécessitent que les données suivent une distribution normale. Comme la distribution des variables n'est pas connue, ce sont des tests non paramétriques qui vont être effectués. Ce type de tests ne nécessite en effet aucune hypothèse sur le type de loi de distribution des données, et ne se base que sur les propriétés numériques des échantillons des différents sous-groupes (ELLISTAT, 2022). Il existe au moins un équivalent non paramétrique à chaque test paramétrique. (STATISTICA, 2013)

Les tests non paramétriques ne peuvent être effectués que pour des échantillons suffisamment grands (environ 100 individus ou plus, comme indiqué sur le site internet *STATISTICA*). Il est donc impératif de connaître le nombre d'individus (non pondéré) qui composent chaque sous-groupe testé. (STATISTICA, 2013)

Sous-groupes selon l'âge		Sous-groupes selon le genre		Sous-groupes selon la province		Sous-groupes selon la zone d'habitat		Sous-groupes selon le diplôme	
18-24	74	Femme	673	Brabant Wallon	107	Périph	141	Primaire ou SD	3
25-44	258	Homme	292	Hainaut	177	Rurale	678	Secondaire inférieur	43
45-64	439			Liège	351	Urbaine	146	Secondaire supérieur	191
65+	194			Lux	140			Supérieur de type court	368
				Namur	190			Supérieur de niveau universitaire	337
								Doctorat	23

Taille des échantillons des sous-groupes – non pondéré (Illustration personnelle)

Nous remarquons que l'échantillon du sous-groupe 18-24 est légèrement inférieur à 100, néanmoins on fait l'hypothèse que les tests vont fonctionner de manière suffisamment précise dans le cadre de cette recherche.

Cependant, les sous-groupes *Primaire ou sans diplôme*, *Secondaire inférieur* et *Doctorat* sont eux beaucoup trop faibles que pour pouvoir être testés, et ne sont donc pas représentatifs. Les résultats obtenus pour ces sous-groupes sont donc fortement influencés par chaque réponse, et toute conclusion qui en découle n'est donc pas forcément correcte : elle dépend de l'échantillon et pourrait être différente si un autre échantillon avait été interrogé. De ce fait, les comparaisons des sous-groupes selon leur niveau de diplôme seront plutôt indicatives, mais pas réellement prouvées par l'enquête, au vu du faible effectif de certains de ces sous-groupes.

Parmi les tests non paramétriques, 3 catégories de tests peuvent être effectués : *Tests d'homogénéité entre groupes (échantillons indépendants)*, *Tests d'homogénéité entre variables (échantillons appariés)* et *Tests de relations entre variables*. Dans le cadre de cette recherche, dont les objectifs sont, d'une part, d'évaluer si les résultats dépendent du profil des répondants et, d'autre part, d'identifier le lien éventuel entre certaines variables de l'enquête, ce sont respectivement les tests d'homogénéité

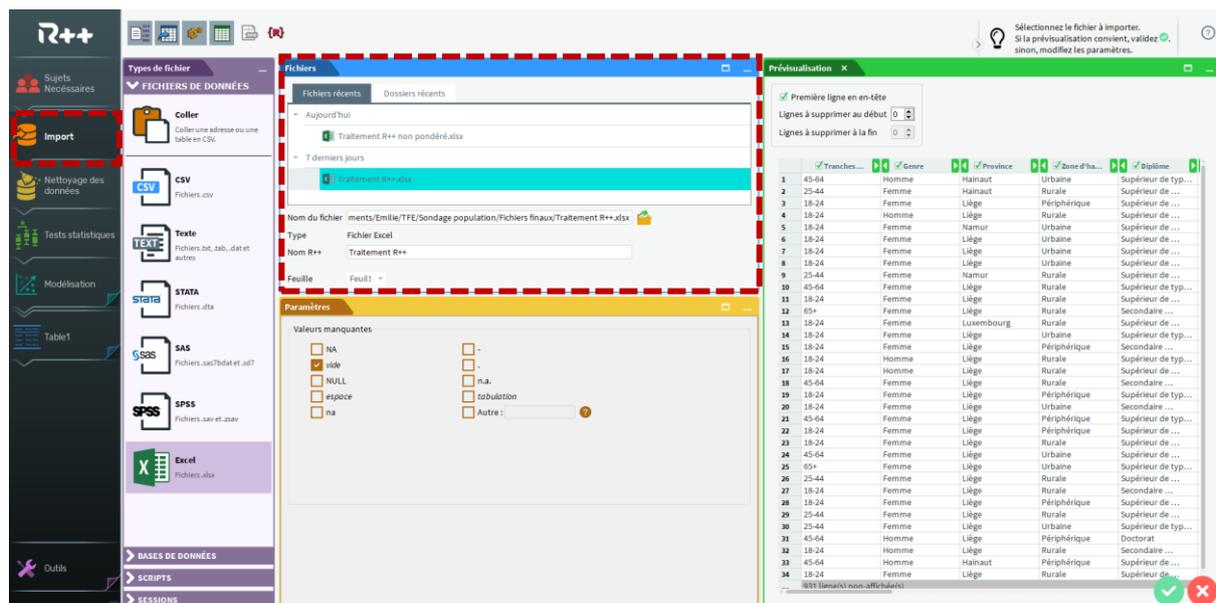
entre groupes et les tests de relations entre variables qui sont appliqués. Pour ce faire, tous les tests nécessitent la mise en place d'une hypothèse nulle H_0 qui affirme qu'il n'existe aucune dépendance entre les variables testées. Une hypothèse alternative H_a consistant à affirmer le contraire (qu'il existe un lien entre les variables) doit également être établie. A la fin du test, l'une d'elle sera acceptée, et l'autre rejetée, selon les résultats du test. (RUFF, s.d.)

Il existe de nombreux tests différents pour réaliser un traitement statistique. Le choix du test dépend de la distribution (si elle est connue, test paramétrique, sinon test non paramétrique) et du type de variables : Test de χ^2 , Test de Fisher Exact, Test de Kruskal-Wallis, Test de Wilcoxon, etc.

Peu importe le test choisi, le résultat donnera une valeur p à comparer au niveau de signification α , correspondant au seuil de signification acceptable pour déterminer la validité des résultats obtenus. En règle générale, $\alpha = 0,05$ est une bonne valeur de ce seuil. Dès lors, l'hypothèse nulle H_0 sera rejetée, et donc l'hypothèse alternative H_a acceptée, lorsque p sera inférieur à 0,05, ce qui prouvera l'interdépendance entre les deux variables testées.

(Statistical Topics, s.d.) (RUFF, s.d.) (Wikipedia, 2022)

Dans le cadre de cette recherche, le traitement statistique sera effectué avec l'aide du logiciel R++ (R++, the Next Step, 2018). Il s'agit d'un logiciel fonctionnant avec le langage R, mais présentant une interface utilisateur plus simple et intuitive. Pour commencer, un fichier Excel reprenant uniquement les colonnes utiles correspondant aux variables à tester a été importé dans le logiciel R++.



Import du fichier Excel dans R++ (Capture d'écran du logiciel R++)

Ensuite, un nettoyage des données a été exécuté afin d'identifier le type des différentes variables en présence : binaire, entier, numérique, ordinaire, nominale ou date. L'attribution du type de variable à chaque colonne servira au choix du test le plus adapté.

Tranches_d_age	Genre	Province	Zone_d_habitat	Diplôme	Connaissance	Niveau_d_intérêt	Intérêt
18-24	Femme (FALSE)	Brabant Wallon	Périphérique	Doctorat	1 (FALSE)	1	Moyen
25-44	Homme (TRUE)	Hainaut	Rurale	Primaire ou sans diplôme	0 (TRUE)	2	Non
45-64		Liège	Urbaine	Secondaire inférieur		3	Oui
65+		Luxembourg		Secondaire supérieur		4	
		Namur		Supérieur de niveau univer...		5	
				Supérieur de type court			

Nettoyage des données dans R++ (Capture d'écran du logiciel R++)

Le nettoyage des données terminé, les tests statistiques peuvent avoir lieu. Tout d'abord, il faut sélectionner la colonne correspondant à la variable que l'on désire comparer avec toutes les autres. Cette colonne peut bien évidemment être remplacée par une autre. Il suffit alors, dans l'onglet « Tests statistiques », d'activer le mode « Traitement statistique » dans la barre d'outils pour faire apparaître une fenêtre supplémentaire donnant directement la valeur p, pour les tests statistiques que le logiciel juge les plus adaptés aux différentes variables. Notons que R++ ne peut pas savoir s'il faut utiliser un test paramétrique ou un test non paramétrique. Il donne alors les deux, et nous choisissons ici les résultats correspondant aux tests non paramétriques.

Test	Résult...	Petit p	sig.	Test	Résult...	Petit p	sig.	Test	Résult...	Petit p	sig.	Test	Résult...	Petit p	sig.
Fisher exact	4.670713	0.197559	n.s.	Fisher exact	0.945...	0.33084	n.s.	Fisher exact	7.164192	0.127462	n.s.	Fisher exact	0.3151...	0.854205	n.s.
Fisher exact	0.214393	n.s.		Chi-sq	0.28424	n.s.		Fisher exact	0.116942	n.s.		Fisher exact	0.851074	n.s.	

Traitement statistique dans R++ (Capture d'écran du logiciel R++)